LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

VOL. LV — NO 302

MONTRÉAL, MERCREDI 23 DÉCEMBRE 1964

MÉTÉOROLOGIE
Nuageux. Possibilité de neige légère
minimum : 15
maximum : 25
Gracieuseté de
SHEARER LUMBER CO. LTD.
MONTREAL

10¢

FÊTE DU JOUR
STE VICTOIRE

Les librairies
F. PILON INC.
Papeteries - Dactylographes
Accessoires de bureau

Le chef tory ouvre la porte à Balcer mais à ses conditions

Harkness: Diefenbaker doit se sacrifier à l'unité du parti

Dief réclame une enquête à l'immigration

OTTAWA — Le chef de l'opposition conservatrice, M. John Diefenbaker, a joint hier sa voix à celle de deux députés néo-démocrates, pour réclamer une enquête sur l'administration au ministère de l'immigration et de la citoyenneté. Dès lundi, MM. Andrew Brewin et Reid Scott, respectivement de Toronto - Greenwood et Toronto - Danforth, avaient réclamé cette enquête.

C'est en réponse à des journalistes qui lui demandaient son avis sur la tenue d'une telle enquête requise par les deux députés démocrates que le chef conservateur a dit: "Je serais très favorable à une enquête de ce genre." Il était à ce moment question du cas précis d'Ofrio Minaudo qui ne fut extradé du Canada qu'au bout de trois ans en dépit des démarches des autorités américaines qui le réclamaient.

Le chef des tories a ajouté: "Il conviendrait qu'une enquête soit tenue sur l'ensemble de l'administration de ce ministère de l'immigration."

La crise que traverse le parti conservateur par suite de la menace de M. Léon Balcer de quitter les tories a pris une tournure nouvelle hier lorsque l'ancien ministre de la défense, M. Douglas Harkness, a lancé un appel en faveur d'un nouveau cher pour préserver l'unité du parti. Aux Communes, M. John Diefenbaker a brisé son intransigeance des dernières semaines en déclarant que "sa porte demeure toujours ouverte" si le leader québécois des conservateurs et ses partisans entendent se réconcilier avec lui.

Le chef tory a souligné néanmoins que toute réconciliation entre lui et le député de Trois-Rivières ne se ferait pas nécessairement sur les conditions posées par son lieutenant dans le Québec. Ce léger baume appliqué sur la blessure du parti n'a cependant pas eu l'effet espéré puisque M. Douglas Harkness a réclamé de son côté un nouveau chef pour le parti.

Dans une entrevue accordée à Calgary, M. Harkness a précisé qu'il existe un malaise dans le parti conservateur, malaise qui s'est exprimé par la menace de retrait de M. Balcer. M. Harkness est convaincu que la direction de M. Diefenbaker est la cause de l'attitude de M. Balcer et qu'un nouveau chef national pourrait seul préserver l'unité du parti. Comme formation nationale, a-t-il dit, nous avons besoin du Québec et je souhaite que M. Balcer demeure dans notre parti.

On se souvient que M. Harkness avait démissionné de son poste de ministre de la défense, aux dernières heures du régime Diefenbaker, pour protester contre les hésitations de M. Diefenbaker à accepter les fusées Bomarc pour le Canada.

L'attitude de M. Balcer trouve ainsi un appui indirect mais réel en dehors du Québec qui, ajouté à la réaction favorable du leader créditiste, M. Robert Thompson, vient ajouter du poids à la rumeur selon laquelle M. Balcer pourrait rallier derrière lui des conservateurs dissidents par tout le Canada pour former un nouveau parti fédéral dévoué à l'entreprise privée et à l'unité nationale.

Pour sa part, M. Thompson a répondu avec emphase aux questions que les journalistes lui ont posées à propos des intentions de M. Balcer.

"J'ai beaucoup de respect pour M. Balcer, a dit le chef créditiste. Il a fait ses preuves en tant que ministre et je suis passablement certain qu'il a le courage de ses convictions."

Mais M. Diefenbaker conserve des appuis, même dans le Québec. En effet, le député de Brome-Missisquoi, M. Howard Grafftey a tenu hier à communiquer par téléphone avec le chef conservateur pour lui signifier qu'il n'a jamais été dans ses intentions de quitter le parti, quoi qu'il advienne des projets de M. Balcer. A l'autre bout du fil, M. Diefenbaker a répondu, en présence de journalistes: "C'est bon pour vous."

En Chambre, le chef de l'opposition s'est tenu sur la défensive hier. Après avoir déclaré que "sa porte est tou-

Voir page 15: Harkness...

Douglas Harkness

Paul VI, dans son message de Noël, lance un appel à la FRATERNITÉ, signale le danger du NATIONALISME

(A la page 9, de longs extraits du message papal)

Les dignitaires de sept Eglises chrétiennes du Canada ont apposé hier leur signature au bas du document proclamant la création d'un pavillon chrétien pour l'Exposition universelle de Montréal, en 1967. Il s'agit de l'Eglise catholique, presbytérienne, baptiste, unie, anglicane, grecque-orthodoxe et luthérienne. Les représentants des "autres" Eglises chrétiennes entourent, ci-dessus, le cardinal Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal, représentant la plus importante communauté chrétienne du Canada.

Québec à l'Actors' Equity: il n'y aura pas d'enquête

Le cabinet provincial a rejeté hier la demande d'enquête royale qui lui a été faite par l'Actors' Equity, un syndicat indépendant américain, qui proteste contre le fait que la juridiction syndicale à la Place des Arts a été accordée la semaine dernière à l'Union des artistes de Montréal (CTC) par la Régie de la Place des Arts.

En annonçant la décision gouvernementale, M. Pierre Laporte, ministre des affaires culturelles, a offert ses bons offices pour tenter de résoudre le différend, qui dure depuis un an et demi. M. Laporte est d'ailleurs au centre du conflit. Le 11 septembre 1963, au plus fort de la dispute, M. Laporte faisait savoir à l'Union des artistes que la nature et la juridiction de la Place des Arts seraient modifiées au cours de la session et que l'Union obtiendrait la juridiction syndicale exclusive. L'Actors' Equity prétend qu'elle a été victime d'une "supercherie" et que l'intervention gouvernementale est nulle et non avenue.

M. Laporte a déclaré que toute solution au différend devrait tenir compte du fait que la juridiction syndicale a été accordée à l'Union des artistes, qui a signé, la semaine dernière, une entente valable pour un an avec la Régie. Il a ajouté qu'en égard à ces conditions, une solution était "grandement possible".

M. Larry McCance n'a pas commenté hier soir la décision gouvernementale ou l'offre de M. Laporte. Rappelons toutefois que le directeur canadien du syndicat américain a déjà déclaré que si un compromis n'était pas atteint, et si le gouvernement provincial ne rescindait pas sa décision en faveur de l'Union montréalaise, l'Actors' Equity intenterait des procédures judiciaires et irait même jusqu'au boycottage de la Place des Arts, en interdisant à ses membres de s'y produire.

L'Equity considère la promesse de M. Laporte et l'accord entériné par la suite par la Régie comme une "ingérence gouvernementale illégale", qui aurait pour effet, selon elle, d'ériger un "mur culturel" aux frontières du Québec. Elle estime que le gouvernement a fait son "choix" sans se préoccuper des premiers intéressés, les artistes. L'Equity est puissante dans le monde des arts d'interprétation aux Etats-Unis.

De son côté, l'Union des artistes est affiliée au Congrès du travail du Canada — qui l'a appuyée dans ses démarches — de même qu'à la Fédération internationale des artistes.

Rejoint au téléphone hier, mais avant, toutefois, que ne soit connue la décision gouvernementale, M. Gérard Lamarche, directeur général de la grande scène montréalaise, s'est refusé à faire quelque commentaire que ce soit. Par ailleurs, un imprésario a confirmé au **Devoir** son inquiétude en ce qui concerne la prochaine saison de la Grande salle.

M. Lamarche a déclaré que la politique actuelle de la Régie était de ne "faire aucun commentaire, afin de lui permettre d'envisager les choses sereinement". Il a refusé de dire si ses démarches dans le but d'obtenir un médiateur ou un arbitre du conflit avaient été couronnées de succès. Vendredi dernier, lorsqu'il sollicitait sa médiation, l'administrateur a écrit à Mme Norma Springford que "la menace de boycottage (de la part d'Actors' Equity) ne peut être prise à la légère, car elle n'est pas sans fondements". Sur cette question, comme sur celle de l'inquiétude des imprésarios, M. Lamarche s'est poliment refusé à toute déclaration.

Par ailleurs, les imprésarios tentent d'obtenir l'assurance de la part d'Actors' Equity et de la Place des Arts qu'il n'y aura pas de grève ou de boycottage de la grande salle au cours de la prochaine saison 1965-1966. Cette demande est basée sur les faits suivants.

Voir page 15: Québec à...

Les employés de la Régie des alcools: Pas de retour au travail maintenant

Par Gilles LESAGE

Les syndicats ont rejeté catégoriquement hier l'invitation faite par la Régie des alcools du Québec, qui a demandé aux 3,200 employés de ses magasins à travers le Québec de retourner à leur travail, afin que les négociations en vue de conclure un premier contrat de travail se déroulent dans une atmosphère de calme plutôt que dans la situation présente très tendue.

Les présidents des syndicats, MM. René Chartrand et Réal Chalifour ont déclaré: "Nous savons ce que c'est que de négocier avec la Régie dans une situation dite "normale": on tourne en rond pendant des mois sans résultats". A Québec, un organisateur syndical de la CSN, la centrale des grévistes, a déclaré que la demande de la Régie était "une tentative de briser la grève qui va en contravention flagrante avec l'entente écrite signée au début de la grève, à l'effet qu'aucune tentative ne serait faite au cours de l'arrêt de travail pour tenter de rouvrir les magasins".

Selon le porte-parole de la Régie, les employés en grève depuis 18 jours rendraient un grand service à eux-mêmes et à tous les citoyens du Québec, en retournant immédiatement au travail, à moins de deux jours avant Noël. Interrompues brusquement lundi avant-midi, les négociations n'ont pas repris hier. La Régie a fait savoir qu'elle attendait un téléphone des négociateurs syndicaux, qui ont "rompu" les pourparlers sur une clause du contrat regardant l'ancienneté.

ANCIENNETÉ

A ce propos, les deux parties ont émis des déclarations contradictoires. La direction de la Régie affirme que les syndicats exigent que seule l'ancienneté soit prise en considération dans les cas de promotion, que cette demande est un obstacle insurmontable à la conclusion d'un accord, et qu'elle ne saurait tenir compte de l'ancienneté qu'à compétence égale. Mais, selon les syndicats, "cette déclaration est une fausseté pure et simple. La vérité est la suivante: les syndicats exigent que les promotions soient fondées sur l'ancienneté, à la condition que l'employé qui désire obtenir cette promotion puisse remplir les exigences normales de l'occupation, c'est-à-dire qu'il ait les qualifications voulues pour accomplir le travail".

Voir page 15: Alcools...

"Les journaux n'ont pas donné justice à la Régie" — Lesage

QUEBEC (DNC) — C'est parce que les journaux ne donnaient pas de publicité aux communiqués de la Régie des alcools que cette dernière s'est vue dans l'obligation de payer des placards publicitaires dans les quotidiens pour expliquer son point de vue à la population.

"C'est la version que les autorités de la régie m'ont donnée", a dit hier le premier ministre qui a quitté le cabinet quelques minutes pour s'entretenir avec les courriéristes parlementaires.

L'ordre du jour est volumineux et le conseil des ministres a dû prolonger sa séance jusqu'à la fin de l'après-midi.

Le seul item "législation" a occupé toute la séance de la matinée. "Il s'agit, a dit M. Lesage, de préparer la session".

Il a précisé que les projets de loi du gouvernement seront aussi nombreux et aussi importants que ceux présentés au cours de la dernière session. Il s'est contenté d'énumérer: amendement au code de procédure civile, la loi des mines et la caisse de retraite.

Parlant des négociations entre la Régie des alcools et ses employés en grève, M. Lesage a déclaré que la régie avait, lundi, présenté ses propositions quant au problème de l'ancienneté. Les représentants syndicaux ont dit: "Nous allons nous retirer une dizaine de minutes pour examiner le tout". Au bout de dix minutes, ils sont revenus pour dire: "Il nous faudra au moins deux ou trois jours pour étudier sérieusement le document".

"C'est ainsi que les choses se sont passées, a précisé M. Lesage, et non pas comme l'explique le syndicat dans le communiqué paru dans LE DEVOIR de ce matin".

"Je ne veux pas me mêler de cette grève, mais dois à la vérité de fournir ces précisions, telles que le médiateur lui-même les a données au ministre du travail".

L'Expo, terre d'oecuménisme

Par Yves MARGRAFF

"S'il est difficile, à Rome, de définir l'oecuménisme, il est encore plus difficile, à Montréal, de le bâtir!" Cette phrase du cardinal Léger, archevêque de Montréal et père conciliaire, lancée sur un ton presque badin n'en témoigne pas moins de l'ambition du projet qui vient de trouver les moyens de sa réalisation dans le cadre de l'Exposition universelle de Montréal. Sept Eglises chrétiennes, en effet, ont décidé de bâtir ensemble un pavillon chrétien qui, sur la place des Peuples dans l'enceinte de l'Expo 67, témoignera d'un oecuménisme actif.

Le projet remonte à quelques années déjà et trouva son inspiration au sein d'un groupement appelé "Dialogues oecuméniques", mais c'est hier, avec l'éclat que cet événement historique suppose, que fut signé à Montréal l'important document qui marque le lancement officiel de cette initiative, chrétienne s'il en fut. (On trouvera à la page 7, d'amples détails sur ce projet et le texte du document.)

Les représentants des sept Eglises (catholique, unie, anglicane, presbytérienne, baptiste, grecque-orthodoxe et luthérienne) participaient à la cérémonie d'hier matin, conviée par la Compagnie de l'Exposition universelle. Dans l'ordre de l'importance numérique de leurs fidèles, les dignitaires ont apposé leur signature au bas du texte reproduit en grande dimension et enluminé. C'est le cardinal Paul-Emile Léger qui représentait l'Eglise catholique et la plus importante du pays.

Le prélat, en réponse à une question, a précisé que le souverain pontife, consulté, avait dit son accord mais aussi son enthousaisme pour pareil projet. Comme l'archevêque de Montréal, le pape Paul VI y voit une illustration de l'esprit oecuménique qui anime en ce moment l'Eglise catholique pour le plus grand bonheur de tous les chrétiens.

C'est un jeune et brillant ecclésiastique, l'abbé Martucci, qui en tant que secrétaire général du Pavillon, en sera le grand responsable. Ce distingué spécialiste des sciences bibliques, polygiotte accompli, a révélé, au cours de la rencontre, toute la fougue qui l'anime et dont il aura besoin.

Sur le plan matériel, (mais n'est-ce pas aussi une prière?) c'est l'architecte montréalais, Roger d'Astous, qui s'occupera de la réalisation de ce pavillon dont on n'a pas fixé le prix, si ce n'est pour affirmer qu'il ne tentera pas d'être "le plus cher du genre" mais simplement... le plus chrétien.

Daoust affirme qu'il a prévenu Mme Rivard contre les agissements possibles d'escrocs

De notre envoyé spécial, Jean-Marc LALIBERTÉ

OTTAWA — Me Raymond Daoust, procureur de Lucien Rivard dont le gouvernement américain demande l'extradition pour l'impliquer dans une affaire de trafic de narcotiques, a déclaré hier qu'il a insisté auprès de Mme Rivard pour qu'elle ne se laisse pas prendre par certains individus qui tentaient, selon lui, de lui extorquer de l'argent sous prétexte qu'ils pouvaient faire jouer des influences susceptibles d'obtenir la liberté de son mari sous cautionnement.

Me Daoust témoignait à l'enquête que conduit le juge Frédéric Dorion, de la Cour supérieure de Québec sur des présumées tentatives de corruption dénoncées en Chambre des communes par le député Eric Neilsen et impliquant des membres du gouvernement et des fonctionnaires.

Me Daoust a déclaré que Mme Rivard a voulu lui faire rencontrer un individu qui prétendait avoir établi des contacts avec Me Pierre Lamontagne, le témoin-clé dans cette affaire, et que sur les instances de Mme Rivard il a téléphoné à un dénommé Masson ,à Hull ou Ottawa, qui a prétendu lui aussi avoir rencontré Me Lamontagne à ce sujet.

Interrogé par le procureur de la commission d'enquête, Me André Desjardins, Me Daoust a dit avoir téléphoné à Me Lamontagne, alors que ce dernier était en vacances à Chicoutimi. Il précise cependant que selon lui ce n'est pas le 21 juillet comme le prétend Me Lamontagne mais le 20 juillet au soir. Ce téléphone interurbain avait pour but de vérifier si les prétentions de la personne non identifiée qui accompagnait Mme Rivard et qui prétendait avoir vu Me Lamontagne, étaient véridiques.

"J'étais persuadé que Me Lamontagne n'aurait jamais accepté d'argent et continuerait de s'opposer à toute demande de cautionnement en faveur de mon client" a dit Me Daoust, "Mais je lui ai téléphoné pour en avoir le coeur net".

Me Daoust dit que c'est aussi pour rendre service à Me Lamontagne qu'il a fait une déclaration verbale à la Gendarmerie royale, déclaration qui a été faite en français à deux officiers de langue française et qui a été traduite en anglais même si ces deux membres de la RCMP n'ont pris aucune note au cours de l'entrevue.

M. Daoust a raconté que le 20 juillet, alors qu'il était à son bureau il a reçu un appel téléphonique de Mme Lucien Rivard qui disait être au motel Chez Maxime, en compagnie de M. Lechasseur (que l'avocat identifiera plus tard comme étant Eddy Lechasseur, un de ses clients) et d'une autre personne.

"Elle m'a prié d'aller me joindre au groupe" raconte l'avocat montréalais, "pour discuter affaire de cautionnement. J'ai refusé parce qu'un cautionnement ça se discute devant la cour. Elle m'a dit que ce monsieur, la troisième personne qu'elle n'a pas identifiée, avait des influences et que je pouvais demander un cautionnement au cours de la semaine suivante".

VOIR PAGE 15: DAOUST AFFIRME QU'IL

La Presse signerait aujourd'hui les ententes avec les syndicats

Par Evelyn GAGNON

Les représentants du syndicat des typographes de LA PRESSE ont discuté pendant toute la journée hier, avec le négociateur patronal Me Fernand Guertin, en vue d'aplanir les dernières difficultés qui faisaient encore obstacle au règlement de la grève. Au début de la soirée on croyait, tant du côté patronal que du côté des typographes et des syndicats de la CSN, qu'une solution serait mise au point assez rapidement pour permettre la signature des ententes collectives dès cet après-midi.

Rappelons que lundi soir, au terme d'une assemblée qui a duré près de cinq heures, les typos de LA PRESSE ont accepté les dernières offres monétaires de l'employeur en vue de mettre fin au conflit. Mais ils ont posé une condition à leur acceptation: que les travaux de maquette pour le magazine hebdomadaire du quotidien, ainsi que le comptage et la répartition des ballots de journaux pour la distribution, soient accomplis par des membres de l'Union typographique. A l'heure actuelle, ces travaux sont effectués par des employés membres de syndicats de la CSN. Les typos soutiennent que leur contrat leur donne juridiction sur ces tâches et conséquemment sur les travailleurs qui les exécutent.

Au cours de la journée d'hier, il a été convenu que le problème de la juridiction sur les travaux de maquette serait examiné après le retour au travail. Le problème du comptage, présentement effectué par des aides-distributeurs semblait plus complexe, et la solution, au début de la soirée, n'était pas connue.

Pour ce qui est des conditions monétaires, les typographes ont accepté les mêmes augmentations que *La Presse* avait accordées aux autres syndicats. Ceux-ci ont accepté ces offres le 10 décembre.

L'entente prévoit une augmentation de 3 p.c. en 1965, 3 p.c. en 1966 et 4½ p.c. en 1967. Toutefois, une partie des membres du syndicat des typographes, les quelque 70 expéditeurs, recevront des augmentations égales en dollars à celles des typos, ce qui représente un pourcentage légèrement plus élevé de leur salaire. Pour parer aux effets de l'automation, question majeure pour les typos, *La Presse* offre une indemnité de deux semaines de salaire par année de service, en cas de mise à pied, avec un maximum de 36 semaines. Le 10 décembre, les typos réclamaient un maximum de 26 semaines.

Les syndicats CSN de *La Presse*, journalistes, employés de bureau et hommes de métier, ont conclu un accord avec l'employeur le 10 décembre. Le secrétaire général de la CSN, M. Marcel Pepin, a déclaré hier que les contrats seront signés dès que les dernières difficultés, soit la condition des typographes, seront réglées. Les photograveurs du quotidien ont également accepté les conditions de règlement, et ce dès le 8 décembre. A ce propos, le représentant des photograveurs a déclaré hier qu'il y a 72 membres dans son syndicat, et non pas une trentaine comme *Le Devoir* l'a indiqué par erreur hier matin.

Idées de cadeaux "dernière heuré"

Choix merveilleux . . . chez Morgan le plus près de chez vous !

Encore deux jours . . .
et tant de magasinage à faire !
C'est bien simple . . .
Rendez-vous au magasin Morgan
le plus près de chez vous . . .
Il y en a un
au centre de votre localité . . .
et le choix est aussi abondant
qu'au magasin principal

MAGASIN PRINCIPAL
. . . centre de la ville
Ouvert ce soir jusqu'à 9 h.

BOULEVARD
. . . juste au "centre de votre localité" pour résidants de Rosemont, côte St-Michel, Montréal-Nord et Montréal-Est.
Ouvert ce soir jusqu'à 9 h. 30

ROCKLAND
. . . juste au "centre de votre localité" pour résidants de Montréal-Ouest, Lachine et Lakeshore.
Ouvert ce soir jusqu'à 9 h. 30

DORVAL
. . . juste au "centre de votre localité" pour résidants de Ville Mont-Royal, Outremont, Ville St-Laurent et Park Extension . . . et juste au commencement de la route des Laurentides.
Ouvert ce soir jusqu'à 9 h. 30

SNOWDON
. . . juste au 'centre de votre localité" pour résidants de Hampstead, Notre-Dame-de-Grâce, Snowdon et Westmount.
Ouvert ce soir jusqu'à 9 h. 30

Commandes par téléphone

Le magasin **MORGAN** *tout a la Joie des Fêtes*

*Il y a un cadeau Morgan pour chacun !**

Un cadeau raffiné ! Parfum Chanel no 5
C'est un parfum classique, toujours semblable à lui-même quelle que soit celle qui le porte. C'est le chypre qui domine, on y retrouve aussi une note fleurie de jasmin et de rose. Flacon .55 on. **13.50**
Aussi flacon .26 on. **$8**

PARFUMS, (rayon 42), au rez-de-chaussée
Aussi Dorval, Rockland et Boulevard

Pour elle ! Liseuse matelassée
Légère comme une plume, d'un douillet parfait pour faire la lecture ou à l'heure du petit dejeuner au lit! Nylon facile à laver, coquette garniture de dentelle.
- Rose pastel ou bleu poudre
- Tailles P.M.G.E.G. Seulement **6.98**

ROBES D'INTERIEUR, (rayon 57), étage mode, au deuxième
Aussi Dorval, Rockland, Boulevard et Snowdon

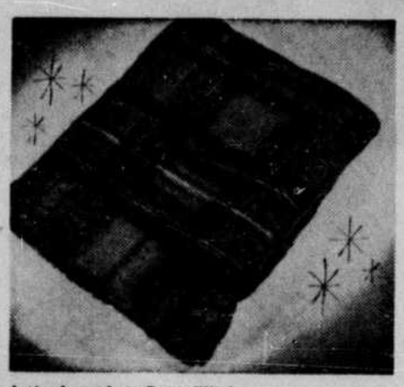

Jetés de mohair Baie d'Hudson
Le summum du luxe ! Jetés tissés en Ecosse . . . du pur mohair dont les fibres longues et lustrées proviennent du poil de chèvres Angora ! Léger comme la plume, il est teint en une variété de couleurs vibrantes et tissé motif écossais de toute beauté. **22.95**
Environ 48 po. x 72 po.

LINGE DE MAISON, (rayon 16), au quatrième
Aussi Dorval, Rockland et Boulevard

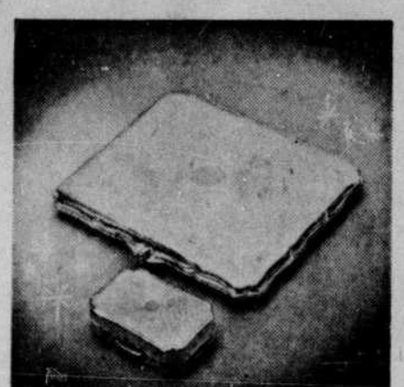

Accessoires assortis pour sac à main ! . . .
Importation Stratton d'Angleterre! Articles en métal de ton or brillant ou argent . . . Etui à cigarettes **7.50**. Boîte à pilules **2.00**. Aussi autres motifs de bon goût.

BIJOUTERIE, (rayon 23), au rez-de-chaussée
Aussi Dorval, Rockland et Boulevard

Faience Chevron de Denby
Des petits cadeaux pas comme les autres ! Pièces en faience importées d'Angleterre . . . A leurs formes modernes s'ajoutent les couleurs . . . sous glaçure . . . aux tons estompés de moutarde, fusain, bleu.
Théière **6.95** Cafetière **12.95** Crémier et sucrier **4.95** l'ensemble.

PORCELAINE ET VERRERIE, (rayon 40), au quatrième
Magasin principal seulement.

Sac sport à glissière pour homme
Vente! Sac sport en cuir de vache . . . très commode pour sport et courts déplacements. Pochette à chaussures fermée d'une fermeture éclair, glissière très robuste . . . doublure en toile d'Irlande. Brun tabac ou havane doré. Ord. 29.95. **19.95**

BAGAGES, (rayon 27), au cinquième
Aussi Dorval, Rockland et Boulevard.

Serviette en cuir de vache !
Véritable cuir de vache sur monture de métal épais avec gousset de cuir à l'intérieur et poignée. Autres caractéristiques comprenant : pentures tenant la serviette ouverte, coins renforcés, serrure de sûreté trois-positions et clé. Choix de havane cuivré ou noir. **12.95**

PAPETERIE, (rayon 18), au rez-de-chaussée
Aussi Dorval, Rockland et Boulevard

Briquets Ronson pour lui, pour elle
Pour lui: briquet fini chrome brillant avec dessin gravé et plaque pour initiale **14.95**
Pour elle: dessin élégant fini plaqué or. **$20**

TABACS, (rayon 83), au rez-de-chaussée
Aussi Dorval, Rockland et Boulevard.

Donnez-lui une cravate en Terylene*
Ces cravates magnifiques signées Park Lane sont lavables et elles n'exigent que peu ou pas de repassage. Rayures et motifs sobres aux couleurs en vogue. **$2**
*Marque déposée

Articles pour hommes, rayon 28, au rez-de-chaussée. Aussi Dorval, Rockland et Boulevard

Chèque-cadeau d'un chapeau Stetson!
Cadeau apprécié entre tous puisque vous lui laissez le plaisir de le choisir lui-même. Style élégant, avec choix de tons populaires et des prix variant de **12.95** à **100.**

CHAPEAUX POUR HOMMES, (rayon 62) au rez-de-chaussée
Aussi Dorval, Rockland et Boulevard.

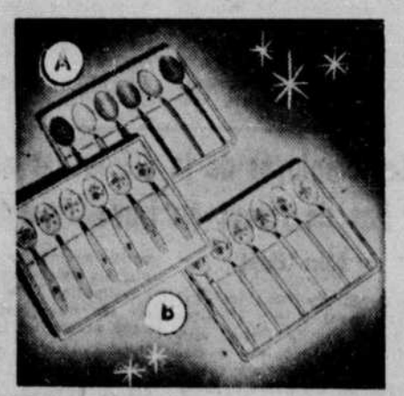

Cuillers argent sterling émaillées
Importation de Norvège . . . exquises petites cuillers en argent sterling, décorées de jolis motifs émaillés. Un cadeau décoration fort apprécié à la saison des Fêtes. Série de six. A. **$30.** B. **$45.**

ARGENTERIE, (rayon 39), au quatrième
Magasin principal seulement

"Couvre-tête" en dentelle pour elle !
Mohair doux comme un nuage, 21 po. x 54 po. . . . il fait double usage, foulard ou capuchon ! Couleurs grand teint de noir, blanc, rouge, beige, rose, bleu poudre ou bleu de roi **2.98**

ACCESSOIRES MODE, (rayon 10), au rez-de-chaussée
Aussi Dorval, Rockland, Boulevard et Snowdon

Au golfeur . . . des balles Dunlop 65 !
Boîte-cadeau contenant une douzaine de balles de golf, chacune avec emballage individuel. Fabriquées en Angleterre selon la grosseur réglementaire exigée en Amérique. La doux. **$15**

Articles de sport, rayon 38, au sixième
Aussi Dorval, Rockland et Boulevard

Cendrier de cristal étincelant !
Un cadeau de qualité pour exprimer vos souhaits de Noël . . . ou pour votre usage personnel. Bien placé sur une table, il capte la lumière et l'attention de tous aussi! Epais cristal Val St-Lambert, taillé et poli à la main, 6 pouces carrés, c'est importation de Belgique. **9.75**

PORCELAINE ET VERRERIE, (rayon 74), au quatrième
Magasin principal seulement

Mules en vison pour hommes !
Un cadeau élégant ! Pantoufles en vison d'élevage canadien avec semelles de cuir flexible. Pointures 9, 10, 11; largeur moyenne (pas de demi-pointures). **$50**

CHAUSSURES POUR HOMMES, (rayon 32), au rez-de-chaussée,
Aussi Dorval, Rockland et Boulevard

Baromètre: Cadran imprimé anglais ou français
Ebénisterie en acajou superbe avec bizeaux de cuivre poli. Indique la température, l'humidité et les pressions atmosphériques. **$35**

CAMERA, (rayon 24), au rez-de-chaussée
(Magasin principal seulement)

Comptoir de l'emballage des cadeaux
Magasin principal, deuxième étage à l'arrière
Epargnez temps et argent! Faites emballer vos cadeaux . . . ils partiront tout enrubannés et pleins de charme . . . et vous paierez si peu.

Les cinq magasins Morgan ouverts ce soir
Centre de la ville jusqu'à 9h. — Succursales jusqu'à 9h.30
Demain jeudi: magasin principal jusqu'à 5h.30
Succursales jusqu'à 6h.
Les cinq magasins Morgan fermés vendredi
Le Jour de Noël, 25 décembre
Ouverts toute la journée samedi

Stand des chèques-cadeaux Morgan
Magasin principal,
au rez-de-chaussée, avant
La solution parfaite des emplettes de dernière minute. Plus d'indécision dans le choix! Plus de choix malheureux! Les chèques-cadeaux Morgan s'obtiennent en coupures de plusieurs valeurs.

LE DEVOIR

MONTRÉAL, MERCREDI 23 DÉCEMBRE 1964

Gattuso

L'HUILE D'OLIVE 100% PURE

Courcy : l'agriculture ne s'adaptera à la révolution scientifique et technique que par une action collective

QUEBEC (DNC). — "L'adaptation de l'agriculture à la révolution scientifique et technique ne pourra résulter que d'une action collective", a déclaré hier le ministre de l'agriculture et de la colonisation dans un message de souhaits à l'occasion des fêtes. Aussi, ajoute M. Alcide Courcy, mes voeux s'adressent également à tous les employés du ministère de l'agriculture et de la colonisation, ainsi qu'aux dirigeants et aux membres des coopératives, des associations professionnelles, bref à tous les individus et groupements dont les activités touchent au domaine agricole et sur lesquels le ministère que je dirige doit compter pour atteindre son objectif : le bien-être des cultivateurs et des défricheurs."

Le ministre admet que l'année qui s'achève, tout en s'inscrivant dans une période difficile de l'agriculture, se termine dans l'optimisme que fait naitre l'éventuelle instauration d'une politique laitière fédérale complètement rénovée, grâce aux efforts conjoints du gouvernement de Québec, de ceux des autres provinces canadiennes de l'Est et de celui d'Ottawa.

"De fait, précise le ministre, la solution que l'on réclame au problème des bas prix du lait industriel doit, pour être efficace et bénéfique, s'appliquer à l'ensemble du pays. Voilà pourquoi, tant à la conférence fédérale - provinciale de novembre dernier sur les perspectives agricoles, qu'à l'occasion de rencontres antérieures avec les dirigeants concernés, j'ai réclamé avec ténacité, au nom des producteurs du Québec, une politique laitière réellement nationale qui tiendrait compte des besoins des provinces de l'Est du Canada et de la nôtre en particulier."

"Telles revendications, poursuit-il, font d'ailleurs partie des efforts soutenus que fait le gouvernement du Québec, par sa politique agricole novatrice et ses mesures d'assistance réalistes, pour moderniser l'agriculture et enrayer le resserrement de l'étau "coût de production-prix de vente". Nous sommes d'accord pour admettre que le revenu agricole des fermes du Québec est présentement insuffisant, mais une meilleure planification de la production et de la vente contribuera pour beaucoup à accroître le revenu net des exploitants agricoles.

"Un programme de planification du milieu rural s'élabore, de même qu'un programme agricole général. Concurremment, des programmes régionaux sont déjà en voie de réalisation dans les sept districts agronomiques, touchant les travaux d'amélioration des terres, l'intensification et la régionalisation des productions, la mise en marché mieux ordonnée des produits. L'objectif majeur est de transformer le plus grand nombre possible d'exploitations vivrières en fermes familiales viables et rentables.

"Le colloque sincère et constructif que la direction du ministère de l'agriculture et de la colonisation a amorcé, lors des assemblées régionales d'information tenues, l'automne dernier, dans les différents districts agronomiques, nous a davantage convaincu que groupements agricoles et gouvernement ont un même objectif: relever le niveau économique et social de l'agriculture du Québec. Cette identité de but est le meilleur gage de succès et un motif additionnel d'espérance pour l'avenir."

Naessens sera jugé, début avril

PARIS — Gaston Naessens, l'inventeur de l'"Anablast", sera jugé les 5, 6 et 7 avril prochains, par la 16e Chambre correctionnelle de la Seine pour exercice illégal de la médecine et de la pharmacie. L'expertise scientifique effectuée par le professeur Lebreton et son assistante, le Dr Garat, avec le concours de plusieurs sommités du monde médical spécialisées dans la lutte contre le cancer, avait établi que le sérum du "biologiste" n'était, en fait, que de l'eau distillée contenant du sel de cuisine et des traces de phénol.

Inculpé le 3 février dernier, Gaston Naessens avait quitté la France pour le Canada en avril, répondant à l'appel d'un restaurateur de Duvernay, dans la banlieue de Montréal, dont le fils âgé de six ans, et leucémique, après avoir reçu les soins du biologiste, n'en a pas moins succombé. L'inculpé ne risque qu'une peine d'amende de 18,000 francs pour chacun des délits dont il est accusé. A en croire ses avocats, Mes Biaggi et Mordiconi, Gaston Naessens aurait l'intention de rentrer en France pour se présenter devant le tribunal à la date fixée.

Raymond Léger, l'un des responsables du pavillon du Québec à l'Exposition 67

QUEBEC — Le poste d'adjoint au commissaire du pavillon du Québec pour les films et les spectacles cinématographiques vient d'être confié à M. Raymond Léger. C'est ce qu'a annoncé hier le ministre de l'industrie et du commerce, M. Gérard-D. Lévesque.

D'autre part, le commissaire, M. Jean Octeau, a formé un comité du film qui s'est réuni à plusieurs reprises depuis deux mois sous la présidence de M. André Guérin, directeur de l'Office du film du Québec et président du Bureau de censure du cinéma. Ce comité comprend, en outre, M. Arthur Lamothe, cinéaste, et M. Gilles Sainte-Marie, critique de cinéma. M. Sainte-Marie remplit aussi les fonctions de conseiller technique auprès du commissaire.

M. Léger a étudié successivement au collège André-Grasset, à l'université de Montréal et à l'institut d'études médiévales. Il a également poursuivi des études post-universitaires au London School of Economics. Avant d'entrer à l'Office national du film en 1951, M. Léger a été journaliste au quotidien **Le Devoir** et professeur de philosophie. A l'ONF, entre 1951 et 1958, il a exercé diverses fonctions tant à la production qu'au service d'information et de publicité. De 1958 à 1964, M. Léger a poursuivi en Europe une carrière qui l'a mené tour à tour en Belgique, en Grande-Bretagne et en France. En 1958, il était détaché près l'exposition universelle de Bruxelles à titre de responsable des activités cinématographiques au pavillon du Canada. Cette même année, l'ONF le nommait représentant à Londres où il devait demeurer jusqu'en 1962. A l'automne 1962, il était chargé de créer à Paris une nouvelle représentation de l'ONF, avec titre de délégué pour l'Europe franco-latine et l'Afrique francophone.

Pendant ce long séjour en Europe, M. Léger a réalisé plusieurs films, tant en France qu'en Italie. L'un d'eux, "La route sur les toits", a remporté le prix Louis Lumière en 1963. Ce prix, décerné à Paris par un jury de cinéastes et d'écrivains, récompense chaque année le meilleur court métrage produit en France. Par ailleurs, le film "Une femme", tourné à Rome, a obtenu un prix de la qualité.

M. Léger est également connu comme écrivain de radio et de télévision.

Filion : il appartient au gouvernement, non à la SGF, de concevoir une politique de décentralisation industrielle

QUEBEC, (DNC). — "A conditions égales, la Société générale de financement favorise les régions sous-développées. Mais ce n'est pas à elle à concevoir et à mettre en oeuvre une politique de décentralisation industrielle. C'est au gouvernement de le faire."

Ainsi s'exprime M. Gérard Filion, directeur général de la S.G.F., dans une lettre au secrétaire de la Chambre de commerce de la région de Québec, Montmorency, Portneuf et Charlevoix.

Le secrétaire, M. Antoine Parent, avait posé des questions précises à la S.G.F. Dans sa réponse, M. Filion explique la politique de cet organisme.

Il rappelle que, selon la loi, la S.G.F. a pour but :

A) de susciter et favoriser la formation et le développement d'entreprises industrielles et, accessoirement, d'entreprises commerciales, dans la province de façon à élargir la base de sa structure économique, en accélérer le progrès et contribuer au plein emploi;

B) d'amener la population du Québec à participer au développement de ces entreprises en y plaçant une partie de son épargne.

Comment la S.G.F. repartit-elle ses investissements ?

Les emprunts qu'elle a faits sous forme de débentures convertibles, elle les prête à long terme sous forme d'obligations industrielles à 8 p.c.

L'argent provenant de ses actions ordinaires est investi dans des entreprises d'un rendement stable, tel que Forano, Volcano, David Lord, La Salle Tricot, etc.

Les $5 millions d'actions à dividende différé souscrites par le gouvernement de la province de Québec sont investis dans des entreprises nouvelles susceptibles de rapporter des dividendes dans trois, quatre ou cinq ans.

Pour ce qui est des prêts, la discrétion professionnelle interdit évidemment la S.G.F. de donner les noms des bénéficiaires.

Dans les régions où les capitaux sont plus facilement disponibles, la S.G.F. ne prête pas de somme inférieure à $100,000. Dans des régions éloignées où les sources de crédit sont plus rares, elle descend en dessous de ce montant. Elle l'a fait à quelques reprises, notamment dans la région du Bas de Québec.

M. Filion ajoute que la S.G.F. surveille de très près la rentabilité de ses investissements. Autrement elle se place en état d'infériorité par rapport aux autres groupements financiers et se prépare des difficultés pour un avenir plus ou moins lointain.

"La S.G.F., dit le directeur général, n'est pas une société d'assurance sociale; il ne lui appartient pas de pratiquer la charité au dépens de ses actionnaires. Elle peut contribuer à l'élaboration et à l'exécution d'une politique de décentralisation industrielle, mais à la condition que les autorités supérieures définissent cette politique et soient prêtes à en payer le coût. A conditions égales la S.G.F. favorise les régions éloignées et sous-développées. Mais ce n'est pas à elle à concevoir et à mettre en oeuvre une politique de décentralisation industrielle. C'est au gouvernement de le faire".

Aux associations de la région de Québec qui s'inquiètent de la politique de la S.G.F., M. Filion répond que cet organisme est disposé à investir, pour la région de Québec, dans toute industrie capable de démontrer une rentabilité suffisante pour assurer le paiement de l'intérêt et le remboursement du capital.

Il précise que la S.G.F. n'a pas établi de catégories d'industries qui pourraient être rentables dans des zones sous-développées ; mais remarque que, d'une façon générale, les industries centrées sur la transformation sur place des richesses naturelles du lieu sont au moins aussi rentables dans les régions sous-développées que dans la région montréalaise.

René Lévesque, à des étudiants du collège de Lévis :

Un Québec indépendant est viable

Le ministre des richesses naturelles favorise la plus grande mesure possible d'indépendance politique et sociale pour le Québec. A mots couverts, il dénonce le fédéralisme coopératif et affirme catégoriquement la viabilité d'un Québec indépendant.

Voilà ce qu'on trouve dans une entrevue que M. René Lévesque a accordée récemment à quelques journalistes étudiants du collège de Lévis. L'entrevue a été enregistrée sur ruban sonore. Le ministre y parle à coeur ouvert des problèmes du Québec, de la violence, de la visite royale, des réalisations du gouvernement libéral et de sa position dans le parti.

Ce à quoi il faut arriver au Québec, a dit le ministre, "c'est — aussi complète que possible — une indépendance sociale et politique et une interdépendance qu'il va falloir respecter au point de vue économique.

"Pour ce qui est de la viabilité d'un Québec indépendant, dit-il, pour moi, cela ne se discute même pas. C'est sûr que le Québec est viable et il faut quelqu'un qui a vraiment perdu le sens des mots pour dire que le Québec n'est pas viable.

"Entre l'extrême d'un côté qui est la séparation complète et l'extrême de l'autre côté, qui est quelque fouillis où on ne se retrouverait plus dans quelque patente fédérale où on serait encore plus mêlé qu'aujourd'hui, il doit y avoir quelque chose entre les deux. Ce qui me déçoit, c'est que beaucoup de nos intellectuels se sont embarqués comme des apôtres d'un bord ou de l'autre au lieu de faire des travaux sérieux.

Et M. Lévesque ajoute: "On est pris comme des pompiers dans les problèmes de tous les jours, on essaie désespérément de réfléchir, on n'a pas toujours le temps. C'est le rôle des intellectuels de réfléchir, d'approfondir des sujets surtout s'ils se prétendent des intellectuels intéressés comme citoyens à ce qui se passe chez eux."

Le ministre rejette catégoriquement toute forme de violence. "C'est, dit-il, du romantisme anarchique et anarchisant de jeunes qui ont mal digéré des lectures sur l'Algérie, Cuba et toute la décolonisation depuis 20 ans." M. Lévesque ne croit pas toutefois que les mouvements terroristes aient quelque "rapport précis avec le communisme". C'est — plus simplement — "de la folie, et de la folie condamnable".

A propos de la visite royale, M. Lévesque explique son absence aux cérémonies par le fait qu'il n'a "jamais tant toussé", explique-t-il en riant. "En fait, ajoute-t-il, je n'ai jamais pensé que c'était une visite bien bien indiquée.... La monarchie me paraît une affaire poussiéreuse qui devrait disparaître. Mais enfin, il ne faut pas oublier que nous sommes dans le Canada et qu'il y a une partie anglaise du pays qui a beaucoup plus de difficulté que nous à se débarrasser des vieilles habitudes monarchiques.... La monarchie et tout ce qui l'entoure, c'est du placotage qu'on devrait le plus vite possible négliger, oublier."

Le ministre des richesses naturelles parle aussi de son gouvernement. Dans l'ensemble, dit-il, depuis quatre ans, compte tenu notamment du manque de cadres, je ne crois pas qu'il aurait été physiquement et financièrement possible de faire plus que ce que nous avons fait. Il ajoute: "Le danger que court le gouvernement, c'est l'usure, l'essoufflement, la fatigue... et d'avoir l'illusion qu'il peut s'asseoir sur son fauteuil et continuer à durer en innovant de moins en moins."

Il parle ensuite de son rôle au gouvernement. Que vous supposiez n'importe quel gouvernement, dit-il, la distribution du budget pose toujours un problème. Le ministre de la voirie n'est jamais content de ce qu'il a par rapport au ministère de l'éducation, le ministre de l'éducation n'en a jamais assez par rapport à moi, par exemple....

"Moi, on m'égorge d'un petit budget, je me fais égorger depuis quatre ans. Le compromis dans le budget implique aussi des compromis dans les idées, car si on n'a pas les moyens de tout faire, il faut choisir. S'il n'y a pas assez d'argent, on est souvent obligé de mettre des idées en conserve.... Cela ne veut pas dire qu'on n'a pas le droit de pousser... Le jour où, sur des choses essentielles sur lesquelles cela ne me paraîtrait pas possible de faire des compromis ou sur tout un ensemble qui ferait que je ne serais plus capable de me sentir à l'aise dans le gouvernement, je n'aurais qu'une chose à faire, c'est d'en sortir, mais non pas d'essayer de me substituer surtout dans des périodes de décisions collectives —pas plus que n'importe quel ministre — au premier ministre."

Un bébé périt dans un incendie

TETRREBONNE — Gérald Pagé, un garçon de deux ans, et son petit frère de six mois, Jocelyn, ont été brûlés vifs hier matin dans l'incendie d'une maison de deux étages à Terrebonne, en banlieue de Montréal.

La maman a tenté en vain de leur porter secours, après avoir été réveillée par sa fillette de quatre ans, Judith, qui s'en est tirée saine et sauve.

SELON LE CONSEILLER COMMERCIAL AUPRÈS DE L'AMBASSADE DE FRANCE AU CANADA :

Il faut espérer une hausse des échanges France-Canada

PARIS. — M. —Jean Devinat, conseiller commercial auprès de l'ambassade de France au Canada, a souligné hier qu'on pouvait espérer une forte progression des échanges économiques entre les deux pays à la lumière des premiers succès remportés dans les efforts déployés en ce sens depuis trois ans par les autorités françaises.

M. Devinat qui parlait à un déjeuner offert en son honneur par la Chambre de Commerce France-Canada a fait ressortir que les résultats du commerce franco-canadien pour les 11 premiers mois de 1964 faisaient apparaître une augmentation de 25 p.c. des ventes françaises au Canada et un accroissement de 40 pour cent des achats français à ce pays par rapport à la période correspondante de l'an dernier. Toutefois, a-t-il fait remarquer, il convient de rappeler que jusqu'à présent la France n'a occupé qu'une place minime sur le marché canadien.

Jusqu'à présent, a indiqué en outre M. Devinat, les ventes françaises de biens d'équipement étaient tout à fait insuffisantes: en 1963, avec $4.6 millions elles se sont situées à peu près au même niveau que celles de la Belgique et du Luxembourg tandis que celles de la Hollande étaient deux fois supérieures, celles du Japon plus de 3 fois et celles de l'Allemagne occidentale 7 fois supérieures.

Initiative

M. Devinat a invité les industriels français à faire preuve de plus d'initiative et de confiance en face de leurs concurrents étrangers et en attirant l'attention sur les énormes possibilités économiques du Canada.

D'autre part, au cours du déjeuner, M. Robert Campbell Smith, ministre conseiller auprès de l'ambassade du Canada à Paris, a attiré l'attention sur la nécessité afin d'accroître les échanges franco-canadiens de développer les investissements de chaque pays dans l'autre afin d'établir une collaboration économique entre eux.

De son côté, M. Patrick Hyndman, conseiller économique auprès de la délégation générale du Québec à Paris, a attiré l'attention des milieux économiques français sur l'importance de l'usine sidérurgique d'une capacité de 600,000 tonnes qui doit être prochainement construite dans cette province.

Loyola tentera de nouveau d'obtenir une charte universitaire

Le collège Loyola a annoncé hier qu'il présentera à la prochaine session de la législature provinciale une requête en vue d'obtenir une charte d'université.

Un communiqué publié par le collège dit que la décision a été prise samedi, au cours d'une réunion de 12 requérants qui seront les premiers membres de la corporation universitaire.

Le collège avait demandé en 1960 de devenir une institution autonome pouvant donner des diplômes, mais le gouvernement provincial avait référé cette requête à la commission royale d'enquête Parent sur l'éducation.

Le deuxième tome du rapport Parent, publié le mois dernier, suggère que Loyola, collège catholique de langue anglaise, obtienne une charte limitée.

Un dépouillement d'arbres de Noël a eu lieu récemment à la salle des loisirs de l'église St-Vital pour les enfants pauvres de Montréal-Nord. Vingt-huit familles — 141 enfants au total — étaient présentes et tous les enfants ont reçu des cadeaux dont le coût avait été assumé par la Fraternité des policiers de Montréal-Nord. Parmi les invités d'honneur, il y avait le maire Yves Ryan, l'échevin Georges Tremblay, le curé Mathieu de la paroisse St-Vital et le directeur Pigeon du service des incendies. Sur notre photo, de gauche à droite, MM. A. Jobin, R. Bissonnette et Dussault, Mlle Tétreault (la fée des étoiles), MM. G. Hébert (le Père Noël), Saint-Georges et G. Gamelin.

Fernand Gratton, secrétaire du conservatoire de musique

QUEBEC. — M. Pierre Laporte, ministre des affaires culturelles, a annoncé hier la nomination de M. Fernand Gratton au poste de secrétaire général du conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

M. Gratton dirigeait le choeur "Chanteurs du Québec" en marge de la zimria (assemblée internationale des chorales) à Tel-Aviv, Israël, au mois de juillet dernier.

M. Gratton est musicien de carrière et chef d'orchestre réputé. Il est professeur à la faculté de musique de l'université de Montréal depuis 1950.

Né à Montréal au mois de février 1921, M. Gratton a étudié le violon, le piano et l'orgue. Boursier du gouvernement du Québec de 1949 à 1951, il a suivi, à New York, des cours de direction d'orchestre de Léon Barzin. En 1950, il est élève de Serge Koussevitzky pour la direction d'orchestre, de Hugh Ross pour la direction des choeurs et de Jacques Ibert pour l'harmonie et forme musicales. Il est le premier chef d'orchestre canadien à diriger des concerts à Tanglewood, Mass.

Il a été secrétaire de l'académie de musique dont il est le vice-président depuis l'an dernier. M. Gratton est aussi maître de chapelle à l'église Saint-Viateur d'Outremont et directeur musical du choeur des étudiants de l'université de Montréal.

En mémoire de

feu

Mme J.D.C. FORSYTH

directrice de

John Forsyth Co. Ltd., de Kitchener, Ontario

le bureau de Montréal

sera fermé toute la journée

mercredi, le 23 décembre

Congé de Noël

A l'occasion de la Noël

LE CENTRE DE PSYCHOLOGIE ET DE PEDAGOGIE

et ses deux filiales

La Centrale du Livre Inc.

La Centrale audio-visuelle Inc.

260 ouest, rue Faillon

Montréal 10 — Tél. 273-1761

seront fermés

les jeudi, vendredi et samedi 24, 25 et 26

Réouverture :

Lundi 28 déc. à 9 heures

Joyeux Noël à tous!

PREPOSE A L'ORDONNANCEMENT DES SYSTEMES

Ce poste offre des possibilités exceptionnelles au sein d'une vaste organisation dont l'activité s'étend à l'ensemble du Québec. Le préposé à l'ordonnancement des systèmes dont cette organisation a besoin relèvera de la direction et aura la responsabilité d'étudier les changements à apporter à l'usage et au routage des formules, au classement des dossiers et aux tâches désignées pour chaque membre du personnel, de même que de mettre ces changements en application. Le candidat choisi devra être bilingue, posséder plusieurs années d'expérience en matière d'organisation industrielle et être doué des aptitudes nécessaires pour entretenir des relations d'affaires avec le personnel administratif des secteurs gouvernemental et commercial. Le salaire de début offert à ce candidat pourra se situer entre $8,400 et $9,200; des augmentations régulières sont prévues, jusqu'à un maximum de $10,400 par an.

Toutes réponses reçues à titre confidentiel. S'adresser à: Y. Lemieux.

PEAT, MARWICK, MITCHELL & CO.

1155 ouest, boul. Dorchester

Montréal, P. Q.

OUI — L'hiver aussi

Nous installons les

GOUTTIERES

(ho-do)

Estimation gratuite

* MONTREAL — 322-4160
* QUEBEC — 872-9244

PRIMEAU METAL INC.

PSYCHOLOGUES

Luc JOLICOEUR, Dipl. Ps.

Lydia LANDRY TRUDEL, L. Ps. Claude LAVALLEE, L.Ps.

Pierre MORIN, L.Ps. Claude TRUDEL, L.Ps.

Consultations (enfants, adolescents, adultes)

Orientation scolaire et professionnelle

Entrevues psychologiques Consultation matrimoniale

SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT Tél. : 273-2283

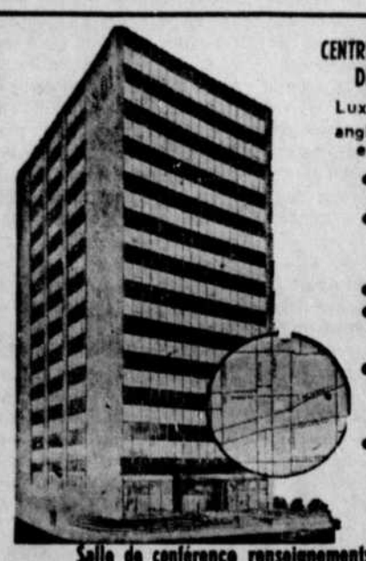

CENTRE PROFESSIONNEL DE MONTREAL

Luxueux bureaux angle Sherbrooke et St-Hubert

- OCCUPATION IMMEDIATE
- SITUE A PROXIMITE DE LA STATION DU METRO
- AIR CLIMATISE
- 15 ETAGES AVEC DEUX GARAGES
- SERVICE professionnel GRATUIT DE PLANIFICATION
- DIVISIONS INTERIEURES ET EXTERIEURES GRATUITES POUR VOUS CONVENIR

Salle de conférence renseignements : 527-2496

ÉDITORIAL

A l'ONU: de l'invocation de la Charte au maquignonnage

Grâce à des prodiges d'équilibrisme et d'innombrables manoeuvres de coulisse, la dix-huitième session de l'Assemblée générale des Nations unies se poursuit, à un rythme il est vrai très ralenti et dans des conditions exceptionnelles : par suite d'une entente tacite entre les grandes puissances, aucun vote n'est pris. Faute d'un règlement sur le fameux problème des arriérés de cotisations de l'Union soviétique à l'endroit de l'Organisation internationale, c'est la seule formule qu'on a trouvée pour empêcher un drame, c'est-à-dire pour éviter à l'ONU une crise peut-être mortelle.

Ainsi, semaine après semaine, à l'irritation grandissante des petites et moyennes puissances, aucune résolution n'a été officiellement présentée à l'Assemblée générale, aucune en tout cas n'a fait l'objet d'un vote et les questions qui exigent nécessairement un scrutin ont été renvoyées à une date ultérieure. Pendant que se poursuivait le classique débat général (c'est-à-dire la longue suite des interventions par les chefs de délégations des 115 Etats membres), divers diplomates jouant les Messieurs bons offices s'employaient fébrilement à dégager un compromis acceptable à la fois aux Etats-Unis et à l'Union soviétique qui, d'ailleurs, maintenaient entre eux d'étroits contacts, dans le même but.

•

Il semble enfin qu'un accord interviendra, sur la base d'un compromis laborieusement élaboré entre diplomates sud-américains et africains avec le concours du président de l'Assemblée générale. C'est, finalement, Washington qui aurait fait les plus grandes concessions en retour de concessions obtenues de Moscou sur diverses questions de politique internationale totalement étrangères au débat en cours. De prime abord, on est enclin à s'en réjouir : deux résultats immédiats et concrets ont apparemment été obtenus, savoir l'économie d'une crise très grave et l'obtention pour l'ONU de nouvelles ressources financières tragiquement nécessaires. Mais à la réflexion, on doit se demander si l'ONU ne sort pas de cette aventure sérieusement ébranlée.

De quoi s'agit-il, en effet, depuis le début ? Non pas d'abord de dégager des ressources nouvelles pour les Nations unies mais de faire respecter l'autorité morale de l'Organisation en assurant l'application d'un article important de la charte et en démontrant que même les très grandes puissances sont soumises à la règle commune. C'est ainsi, du moins, que Washington a présenté l'affaire dès le printemps 64 lorsqu'il est devenu évident que Moscou contestait devoir quoi que ce soit à l'ONU au titre des opérations de police menées au Congo et au Proche-Orient. Le gouvernement américain n'a cessé de répéter que sa démarche n'était inspirée ni par un quelconque anticommunisme ni d'abord par le souci de l'équilibre financier de l'ONU mais par la volonté d'assurer le respect de la charte et le prestige de l'Organisation. Quels qu'aient été les motifs de l'initiative, celle-ci n'en était pas moins fort maladroite car il était à prévoir que jamais Moscou ne reconnaîtrait devoir quoi que ce soit à l'ONU au titre du Congo et du Proche-Orient. D'ailleurs, même cautionnée par un jugement de la Cour internationale de La Haye, l'argumentation américaine à ce propos reste éminemment contestable, ainsi que le reconnaissait récemment G. F. Kennan, ancien ambassadeur des Etats-Unis à Moscou.

•

Au fur et à mesure que le temps passait, Washington a pu se rendre compte de la faiblesse de sa position et, surtout, du peu d'appui qu'il trouvait parmi l'ensemble des pays du tiers monde et un certain nombre d'autres. Si l'Assemblée générale avait été amenée à se prononcer, il ne s'y serait sans doute pas trouvé la majorité nécessaire pour approuver le retrait du droit de vote à l'URSS : c'eût été, pour les E.-U., un extraordinaire camouflet. Personne ne souhaitait cet affrontement, ce choix à faire entre le "principe" défendu par Washington et le risque de disparition de l'ONU qu'aurait comporté le départ de l'U.R.S.S.

Aux dernières nouvelles, on s'oriente vers la création d'un "fonds de secours" pour les Nations unies, fonds auquel tous les Etats membres seraient conviés à contribuer; l'Union soviétique s'engagerait à y souscrire mais sans divulguer le montant de sa participation et sans le relier d'aucune façon à une prétendue dette qu'elle persiste à nier; enfin, il serait dit dans le texte que le projet n'a rien à voir avec l'application de l'article 19 de la charte de l'ONU. Ajoutons que, là aussi, le recours au scrutin sera évité : l'Assemblée sera invitée à adopter par acclamation une "déclaration" plutôt qu'une "résolution". Selon les Etats-Unis et tous les pays qui appuient leur thèse, l'URSS devrait environ $60 millions à l'Organisation internationale mais en vertu du compromis annoncé, Moscou versera "volontairement" une somme inconnue, à un fonds permanent de secours.

La formule a l'avantage d'offrir un cadre général pour le règlement des autres problèmes de même nature : ce sera notamment le cas pour la France après le 1er janvier. Au début de novembre, l'ambassadeur R. Seydoux, représentant permanent de Paris, a rappelé la position française juridiquement très forte et fondée sur une interprétation de la charte dont plusieurs milieux américains reconnaissent la justesse. Il déclarait notamment : *"Il n'existe pour le gouvernement français qu'une sorte de décisions comportant un caractère obligatoire y compris une obligation financière pour les Etats membres : celles qui ont été prises par le Conseil de sécurité mais encore seulement dans les cas prévus et dans les formes définies par le chapitre sept de la Charte"*. Or, on sait que les opérations du Proche-Orient et du Congo ont été décidées par l'Assemblée générale qui ne possède aucun pouvoir d'imposition.

•

La menace d'éclatement de l'ONU disparaît ; l'Organisation va probablement disposer d'une somme appréciable de ressources nouvelles. En revanche, son autorité morale est fort ébranlée ainsi que le prestige de la charte : on voit mal désormais que l'article 19 puisse être appliqué à qui que ce soit. On peut enfin discuter la valeur d'un maquignonnage (d'un "package deal") américano-soviétique par lequel les E.-U. auraient renoncé à leur position "de principe" en retour de concessions obtenues de l'URSS, à propos de la FML notamment.

Jean-Marc LEGER

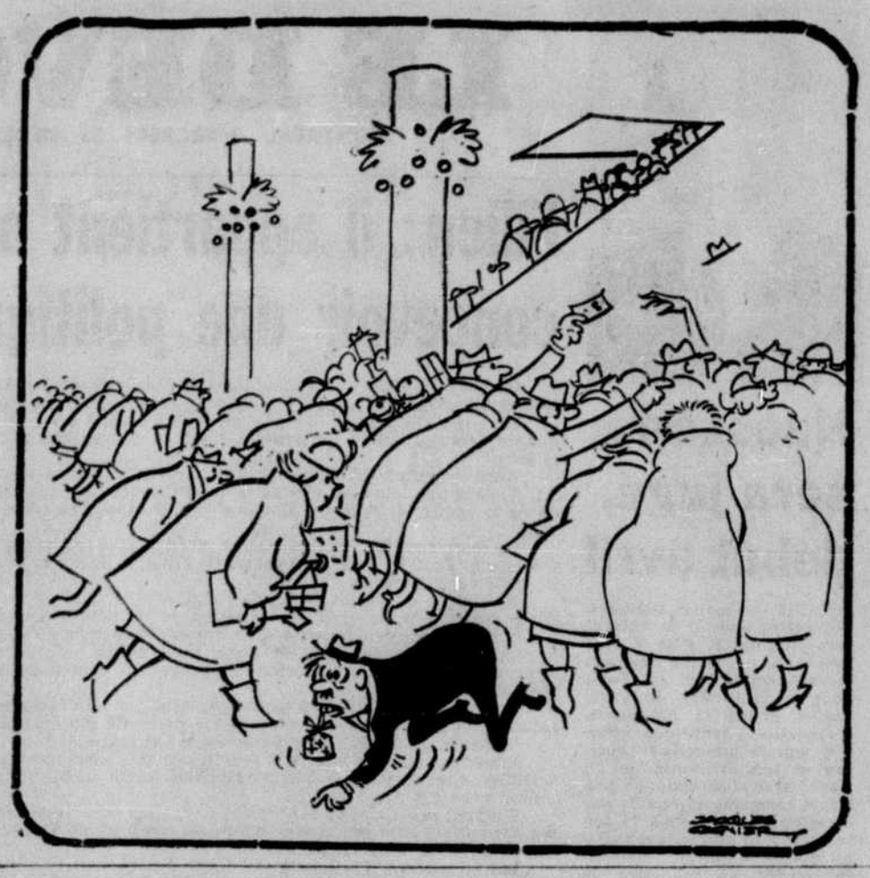

"La foule solitaire" ou une nouvelle révolution dans l'histoire humaine

par Joffre DUMAZEDIER

La traduction française d'un ouvrage d'un sociologue américain, David Riesman, "la Foule solitaire" vient de paraître (1). Le livre de ce professeur à l'université Harvard a connu un énorme succès aux Etats-Unis où il a été tiré à près d'un million d'exemplaires. M. Dumazadier, qui en souligne ici l'importance, dirige le groupe d'étude du loisir et de l'éducation populaire au centre d'études sociologiques.

En France, de 1954 à 1963, les biens de confort et surtout les biens de loisir se sont répandus dans toutes les classes sociales à un rythme inconnu jusqu'à ce jour. Bien sûr, toutes les classes ne se sont pas enrichies au même degré. Mais les sondages d'opinion révèlent qu'aujourd'hui les gens les moins nantis espèrent acquérir les mêmes biens que les mieux nantis. La consommation de masse est dans tous les esprits. Pour la première fois dans le budget moyen de la classe ouvrière la part des dépenses extra-alimentaires a pris une place prépondérante (2). Les prévisions de 1970 ou de 1985 prolongent les tendances de ce développement (3). Au rythme actuel, la consommation des ménages doit doubler avant vingt ans. Ainsi, la consommation des biens de confort et de loisir est sur le point de devenir, dans notre pays, *un phénomène de masse*.

La consommation de masse va-t-elle changer de façon passagère ou durable les attitudes de la population à l'égard de la vie professionnelle, de la solidarité, de la culture ? Peut-on parler d'une mentalité nouvelle, d'une mutation du caractère social relativement indépendantes des régimes politiques et des traditions nationales ? Pouvons-nous encore analyser ces faits nouveaux avec des postulats ou des hypothèses *de gauche ou de droite*, hérités des siècles antérieurs ?

Abondance et déclin démographique

Aujourd'hui, D. Riesman, ses collaborateurs et ses amis sont parmi ceux qui en doutent.

Allons tout de suite au fond du problème. Après avoir mené de 1945 à 1948 plusieurs enquêtes sur le caractère social correspondant à la nouvelle société, D. Riesman en arrive à cette conviction que l'humanité a vécu deux grandes révolutions à la fois économiques, sociales et culturelles. La première a mis fin à une manière de vivre traditionnelle qui durait depuis des millénaires. Cette mentalité primitive façonnée par la famille large et le clan correspondait à un fort potentiel de croissance démographique, accompagné d'une forte mortalité. Elle était marquée par une vénération de l'au-delà, la crainte de la maladie et de la famine. Passivité et ignorance courbaient la plupart des hommes aux normes et valeurs imposées brutalement par la tribu ou le village. La faute engendrait la honte. L'exclusion du groupe s'accompagnait souvent de la mort. Ce type d'homme était dirigé par la tradition : *"tradition-directed."*

La première révolution, qui s'étend sur quatre siècles et englobe la Renaissance, la Réforme, la contre-Réforme, la révolution industrielle ainsi que les révolutions politiques, provoque progressivement à la suite de multiples crises la disparition de ce type au profit d'un autre. Celui-ci correspond à une phase transitoire où la croissance démographique augmente brusquement par réduction de la mortalité consécutive au progrès de l'hygiène et de la médecine. L'application de la science accroît le pouvoir technique de l'homme sur la nature. Les paysans vont travailler dans les villes. La division et l'organisation du travail imposent à des masses d'hommes arrachés à la terre une lourde peine pour créer la civilisation industrielle. C'est lentement que la pénurie des biens diminue dans la masse des travailleurs. Les inégalités entre propriétaires de moyens de production et producteurs sont explosives. Les crises succèdent aux crises. Le niveau de vie des travailleurs ne s'élève que très lentement au-dessus du minimum vital. Les valeurs du travail dominent l'époque, tant dans les familles riches que dans les familles pauvres, malgré le chômage fréquent chez les uns et l'oisiveté ostentatoire chez les autres. Les milieux sont cloisonnés. Les classes sont isolées, les moyens d'information sont rares. L'emprise des valeurs et normes de la famille restreinte est grande. La direction à prendre dans la vie a été inculquée à l'enfant dès son plus jeune âge. Cette direction ne changera guère au long de la vie. Chacun reste guidé dans les différentes situations par une sorte de gyroscope psychologique, réglé une fois pour toutes; l'homme est "intro-dirigé" *(inner-directed)*.

Bien qu'elle soit loin d'être terminée, cette révolution fait déjà place à une autre dans les pays les plus économiquement évolués, et tout particulièrement aux Etats-Unis. Cette *"seconde révolution"* est marquée par un ensemble de transformation sociales correspondant au passage de "l'ère de la production à l'ère de la consommation." La population a tendance à se stabiliser. D. Riesman ne croit pas que la nouvelle croissance de la population survenue après la guerre dans les sociétés riches se prolongera longtemps. Les progrès de l'organisation et de l'automation ont augmenté la capacité de production de la société en raccourcissant le temps de travail. En 1960, aux Etats-Unis, il y a plus de gens occupés dans des services (60%) que dans les entreprises industrielles (32%) ou aux champs (8%). La peine des hommes n'est plus aussi utile que dans le passé à l'enrichissement de la société. Une certaine valorisation du travail apparaît désormais anachronique. Elle ne correspond plus aux nécessités économiques de cette nouvelle société.

Un nouveau type d'homme

Les richesses se répandent de plus en plus dans la population, qui tend à être dominée par une classe moyenne de dimension croissante. Alors que les valeurs du travail déclinent, les valeurs du loisir deviennent centrales. La recherche du bonheur individuel est au coeur de la nouvelle morale. La fidélité aux groupes primaires (famille, cercles restreints, etc.) a moins d'importance que dans la période précédente. Les possibilités de communication de masse et de communication inter-personnelle croissent dans des proportions gigantesques. Les déplacements à courte ou longue distance deviennent à la portée de tous. Chacun est inscrit dans un vaste réseau de relations. Les valeurs et les normes établies par la famille ont diminué d'importance. Une plus grande liberté, liée à une plus grande incertitude, gouverne la conduite de chacun. L'angoisse devient pour beaucoup un sentiment permanent. C'est le prix de la liberté accrue. Chacun est muni d'une sorte de radar tourné vers la société. Chacun est de plus en plus influencé dans sa conduite par un réseau dense, varié, changeant, de personnes et de groupes auxquels il cherche à ressembler. Il s'ensuit que le type social dominant est "extro-dirigé" *(other-directed)*.

D. Riesman montre les conséquences de cette révolution de mentalité. Des rapports nouveaux s'établissent entre le travail productif et les relations sociales dans les entreprises, entre les liens d'amour et les échanges érotiques dans le couple, entre l'éducation des enfants par les parents et celle des parents par les enfants dans la famille. Il analyse longuement le déclin du moralisateur dans la vie politique au profit du "collectionneur d'informations". Il rapproche l'indifférence traditionnelle de la population à la participation politique et "l'indifférence nouveau style". Enfin, il tente de poser le problème de la conquête d'une nouvelle "autonomie" de l'homme dans une participation aux responsabilités familiales, professionnelles, syndicales, politiques, compatibles avec les caractères de cette nouvelle société, notamment dans les loisirs. Une "réévaluation" de toutes les valeurs est imposée par cette seconde révolution. Telles sont, réduites à l'essentiel les idées de D. Riesman contenues dans *La Foule solitaire*.

Où allons-nous ?

Quelle est la probabilité d'apparition du caractère social extro-dirigé défini à l'américaine dans des sociétés marquées par une tradition nationale différente, organisées par un système économique différent, dirigées par un régime politique opposé, si ces pays, dans dix, vingt ou cinquante ans, abordaient l'ère de l'abondance ? Là est la question fondamentale. L'analyse de Riesman ne permet pas d'y répondre. Une analyse d'un autre type serait nécessaire, à la fois comparative et probabiliste. A notre connaissance, personne au monde ne l'a encore sérieusement entreprise. Peut-être est-il même trop tôt pour la tenter... Reprocherons-nous à Riesman ce que Sartre reproche à l'intellectuel américain : *"Considérer ses pensées comme universelles"*? Non. Riesman ne confond pas les Etats-Unis et l'univers. Cependant on aurait aimé qu'il manifestât soit plus de rigueur, soit plus de doute dans la part du caractère social qui peut être imputée à la consommation de masse en général, aux traits de la nation américaine et aux propriétés de son système économique.

Pourtant, ce livre est à nos yeux d'une portée générale et d'une valeur unique. Certes, d'autres livres économiques et sociologiques ont évoqué le problème de la société de l'abondance. Mais c'est la première fois que l'analyse du caractère social est conduite avec un tel degré de systématisation, de pénétration et de finesse. Bien sûr, ce caractère intro-dirigé n'est qu'un "type idéal". La réalité, souligne Riesman, est beaucoup plus compliquée, et les traits des trois caractères sociaux fondamentaux coexistent dans un même pays, dans un même individu. Pourtant, cette analyse simplificatrice a le mérite de mettre en lumière une perspective nouvelle. Le lire peut libérer la pensée réformatrice ou révolutionnaire d'un certain anachronisme qui la condamne souvent au verbalisme. Il apprend au lecteur à lire son temps à travers un pays qui, à sa manière, si contestable et contestée par Riesman lui-même (4), est le premier à affronter pleinement l'ère de la consommation de masse.

The Lonely Crowd a eu aux Etats-Unis, en dix ans, un tirage qui approche le million d'exemplaires... tout en étant considéré par les sociologues eux-mêmes, de part et d'autre de l'océan, comme un des quatre ou cinq grands livres de réflexion sociologique parus depuis vingt ans. Ce double succès est exceptionnel. Il ne s'était produit qu'une fois avec **Patterns of Culture**, de R. Bénédict. Il est donc étonnant que l'édition française, malgré quelques appels pressants, ait attendu quatorze ans pour se décider à traduire un tel ouvrage. Nous espérons qu'un éditeur lucide et intrépide n'attendra pas 1977 pour faire connaître au public français, et dans une traduction meilleure, les prolongements actuels de la pensée de D. Riesman, tels qu'ils apparaissent dans un essai paru l'an dernier : **Abundance for what ?**

"Le Monde")

(1) D. Riesman, Nathan Glazer, Ruel Denney: **The Lonely Crowd, Yale University Press**, 1950 (traduction: **la Foule solitaire**, éditions Arthaud, 1964).

(2) En 1946, dans le budget moyen d'un ouvrier de la région parisienne, la part alimentaire représentait encore 35.3% des dépenses totales (suppl. juin 1948, Bulletin mensuel de la statistique); en 1956, dans l'enquête nationale du Credoc, cette part était tombée à 49% (Consommation, février 1960).

(3) Réflexion pour 1985, par le Groupe 1985 créé pour les besoins du commissariat général du Plan: la Documentation française, 16, rue Lord-Byron, Paris.

(4) Actuellement, D. Riesman mène activement pour la confrontation des problèmes des U.S.A. à ceux des pays du "tiers monde" et pour le désarmement général.

Un vote significatif aux Communes britanniques

Par un vote de 355 contre 170, les Communes britanniques viennent d'adopter, en première lecture, un projet de loi proposant l'abolition complète de la peine de mort.

Déjà, en 1957, le Parlement britannique avait singulièrement réduit le nombre de délits susceptibles d'encourir à leur auteur la peine de mort. On peut augurer qu'après le vote de lundi, l'élimination complète de ce sentiment barbare n'est plus qu'une question de mois en Angleterre.

Fait intéressant : un sondage d'opinion fait il y a quelque temps avait révélé que les deux tiers des Britanniques s'opposent à l'abolition de la peine de mort.

Malgré ce sondage, les députés ont voté l'abolition. Ils ont montré par là que le rôle du Parlement n'est pas uniquement de refléter et de suivre l'opinion : des machines suffiraient à la rigueur à assurer ce rôle, — mais de guider et de diriger la vie publique suivant des normes raisonnables et des convictions qui ne vont pas toujours dans le sens des préjugés populaires.

Il y a des cas où suivre l'opinion, c'est se montrer raisonnable. Il y a d'autres cas où il faut savoir résister à l'opinion et entraîner celle-ci dans des voies plus exigeantes.

Dans le cas de la peine de mort, il est évident que l'opinion moyenne se laisse encore conduire par des préjugés sentimentaux et des souvenirs hérités d'un autre âge. Cette question doit se régler par le recours aux données les plus objectives des disciplines pénologiques, psychologiques et sociologiques modernes.

Or, poser le problème ainsi, n'est-ce pas pratiquement le résoudre en faveur de l'abolition ? Telle est, à priori, notre position.

•

Fin du conflit à La Presse

Tout permet de croire, cette fois, que c'est vraiment la fin du conflit qui paralyse *La Presse* depuis bientôt sept mois.

Après des semaines de négociations laborieuses, on en est arrivé à des solutions qui sont des compromis honorables. Cette grève ne se termine pas par une victoire unilatérale de l'une ou l'autre des parties : aucune propagande ne saurait nous tromper à ce sujet. Mais le public aura appris, pour sa part, à mieux mesurer l'importance d'une presse libre et la grande responsabilité qu'assument ceux qui acceptent de réaliser, au jour le jour, un quotidien.

Nous invitons nos lecteurs à remarquer que la grève de *La Presse*, malgré sa grande âpreté, ne fut marquée par aucun acte de violence ou de grangstérisme. Ce fait est loin d'être nouveau dans l'histoire des grèves au Québec. Mais on a tellement insisté, ces derniers temps, sur certaines histoires de violence, qu'il n'est pas mauvais de rappeler qu'en général le mouvement syndical, même au milieu des luttes les plus aiguës, sait conduire son action à l'aide de méthodes parfaitement légales et civilisées.

BLOCS NOTES

•

"Les m... Américains..."

Le conflit de la Place des Arts nous fournit un nouvel exemple d'une vieille maladie typiquement canadienne : le complexe antiaméricain. Aux yeux de certains, il suffit de dire qu'une chose est "américaine" : ils concluent tout de suite qu'elle est mauvaise et dangereuse.

Ces slogans à l'emporte-pièce réussissent parfois à séduire l'opinion ; ils l'éclairent rarement. Il serait plus sage, avant de porter un jugement catégorique sur une situation donnée, d'examiner froidement celle-ci sous tous ses aspects, dans toutes ses dimensions.

Il serait inutile de nier le danger que représente le voisinage de notre puissant "ami" américain. Mais certains, qui sont très prompts à dénoncer ces inconvénients, seraient-ils prêts à renoncer du jour au lendemain aux avantages incontestables que représente en même temps la situation actuelle ?

•

Les rêves de M. Thompson

M. Thompson rêve, selon nous, lorsqu'il parle de s'annexer un type comme M. Léon Balcer par le lancement d'un nouveau parti conservateur au Canada. Un parti qui reposerait sur le leadership de M. Manning pourrait-il être autre chose qu'une pâle réplique de ce que fut, aux Etats-Unis, le parti républicain sous la coupe de M. Goldwater ?

Non. Ce qui s'impose, c'est un retour du parti conservateur canadien à sa propre tradition, à ses grands principes d'action qu'a éloquemment exposés, à maintes reprises, le professeur Morton de Winnipeg et que M. Diefenbaker a hélas oubliés.

La parole est en ce moment aux éléments éclairés du secteur anglophone du parti conservateur. Veulent-ils une nouvelle alliance avec le Canada français? Si oui, ils savent ce qu'ils ont à faire. C'est peut-être, au fond, tout ce que cherche à leur rappeler l'attitude actuelle de M. Balcer et de ses amis.

C. R.

La Vierge et l'oecuménisme

par Jean GUITTON

Que la réflexion sur la Vierge Marie nous divise, nous sépare, c'est là, pour moi, un des aspects les plus durs de l'inévitable croix dont l'ombre se profile toujours. Je l'ai particulièrement senti au Concile, le 21 novembre, lorsque Paul VI parla de Marie comme Mère des fidèles et Mère de l'Eglise. Une expression, pourtant si discrète de notre foi catholique, n'a pas été toujours comprise par nos frères protestants.

Pendant le concile, c'était rafraîchissement et profit de retrouver, dans les allées latérales, mon éminent confrère, le pasteur Boegner, qui assistait à la troisième session, par la volonté du Saint-Père.

Je me souviens de ce jour de novembre où nous tentions, une fois de plus, de définir où passe exactement la frontière qui sépare catholicisme et protestantisme. Le pasteur Boegner résumait les différences essentielles en ces deux mots chargés de sens (je crois qu'il avait raison) : *Pierre et Marie*. La fin de cette troisième session a dû le confirmer dans ses vues.

Dans un *Figaro* d'octobre, j'ai lu ses réflexions sur les discussions et les interventions faites à propos du schéma sur la Vierge, annexé au traité de l'Eglise. Le pasteur était réconforté d'entendre plusieurs Pères du concile romain censurer les excès de la dévotion mariale, demander que le concile fasse de la théologie et non de la dévotion. Il redoutait d'avance le terme de "médiatrice" appliqué à la Vierge, qui lui paraît relever de la seule dévotion.

Je voudrais reprendre avec lui, en un dialogue loyal, confiant, tel que le recommande *Ecclesiam suam*, ces difficiles problèmes. Car je pense, avec Karl Barth, que toutes les différences profondes (théologique, ontologique, philosophique) qui séparent la pensée protestante et la pensée catholique se reflètent dans la conception que nous nous faisons de la relation de Jésus Fils de Dieu avec la femme dont il est né. Il y faudrait des pages.

Et d'abord, quelques notes sur les excès de la dévotion. Newman a traité ce sujet jadis dans une lettre à son ami Pusey. Il disait plaisamment que certains textes sur la Vierge cités en théologie sont comme des lettres d'amour dans un rapport de police. Il faut bien entendre, en effet, la différence entre le langage technique et le langage affectif, dont la principale ressource, comme celui des amours, est l'hyperbole, et qui est à la religion ce que la poésie est à la prose. Keats disait que le poète devait nous surprendre *by a fine excess*. Le pasteur Boegner, qui sait si bien faire vibrer les cordes du coeur lorsqu'il prêche, ne me démentira pas, si je dis que la dévotion à la Vierge est pour la sensibilité catholique une poésie intime, douce et forte, qui traduit je ne sais quoi d'inexprimable sur la tendresse de la Transcendance.

Mais la question principale n'est pas là. Il s'agit de savoir si les développements théologiques que, depuis le Concile d'Ephèse, la foi catholique a donnés à la Vierge ont leur fondement dans la Parole de Dieu, consignée par l'Ecriture. Telle était bien aussi la pensée de Newman écrivant à Pusey. A ce propos, je voudrais raconter un curieux entretien que j'eus avec un pasteur. Il me disait : "Vos deux dogmes (récents) de l'Immaculée Conception et de l'Assomption peuvent avoir, *après coup*, une illustration indirecte dans tel ou tel passage de l'Ecriture, mais ils en sont bien éloignés. En revanche, il y a dans l'Evangile de Jean deux textes très clairs et très remarquables dont je m'étonne que votre Eglise n'ait pas tiré enseignement dogmatique: celui des noces de Cana où on voit Marie intervenir avec puissance, hâter l'heure éternellement fixée de la manifestation du Messie; celui de Marie au Golgotha où elle est droite sous la douleur, où elle reçoit le souffle, l'esprit de Jésus expirant, comme une première Pentecôte. Lisez le beau livre du F. Thurian, de Taizé, et vous verrez un admirable commentaire de ces deux textes capitaux."

Ce que ce pasteur suggérait, c'est qu'une définition sur l'intercession de Marie ou sur sa participation, quelle qu'elle soit, aux souffrances du Christ, lui aurait paru plus évangélique que la définition de l'Immaculée Conception ou de l'Assomption, qu'il ne jugeait pas scripturaire.

Je réfléchissais longuement à cela. Je me disais : il y a donc, dans la méditation et l'approfondissement de l'Ecriture, une voie commune qui nous est ouverte pour avancer dans le mystère de Dieu fait homme à partir d'une femme de notre race, pour déterminer ce que cette foi enveloppe, sans majorer ni minimiser. L'Evangile ne parle pas beaucoup de Marie, et peut-être les catholiques n'ont-ils pas assez médité sur ses souffrances et ses humiliations : *"Qui sont ma mère et qui sont mes frères ?"*

Mgr Fulton Sheen me disait, l'autre jour : "Jésus, qui avait dit qu'il faut se séparer de sa mère pour être son disciple, devait donner publiquement l'exemple. Ce fut l'inexprimable douleur de la Vierge." Mais l'Evangile, c'est la multiple manifestation du Verbe fait chair dans le sein d'une femme, et à qui cette femme donna sa nature, puis une longue et lente éducation, et qu'elle ne quitta jamais, même sous l'ombre de la mort. L'Evangile, c'est l'histoire d'un Dieu-Homme né d'une Mère-Vierge. Le concile d'Ephèse, accepté de nos frères réformés comme de nous, donne à la Vierge le titre de Mère de Dieu, *Dei genitrix*. Et ce mystère est si grand que tous les titres qu'on peut donner à Marie s'évanouissent devant ce Soleil, comme des étoiles ou des satellites.

Il n'est pas impossible de prévoir quel pourrait être le rôle tenu par la Vierge dans une pensée protestante à venir. Sainte-Beuve accusait Port-Royal d'être logique en ignorant la Vierge, car, disait-il, "la prédestination tue l'intercession."

C'est ne point comprendre que la prédestination comprend tout en elle, même l'intercession. Et l'Oratoire a donné l'exemple d'une dévotion à la Vierge qui ne détruit pas, mais, au contraire, qui renforce le Tout du Christ, le Tout de Dieu. La dévotion, si réelle, de Port-Royal à la Vierge me semble être la figure (peut-être la promesse) de ce que serait la pensée mariale dans une famille spirituelle du protestantisme. Le protestantisme est orienté vers la glorification de "Dieu seul." Dans la Vierge, on peut honorer la désappropriation de toute gloire et le type de cette attitude de l'âme qui voit toujours en tout se dévaluer les intermédiaires humains et Dieu seul demeurer grand.

C'est un des caractères de la conduite de Dieu sur l'histoire de ramasser, en de certains moments critiques ou en de certains êtres privilégiés, ce qui doit, dans la suite, se déployer longuement. Ainsi, l'homme asservi à l'écoulement du temps peut jouir de ce qui n'est pas encore.

La Vierge est la figure de l'*alpha* et de l'*omega*, du premier enveloppement, lorsque tout était en Dieu à l'état de pensée, et du dernier développement, lorsque le Fils remettra tout au Père et que Dieu sera tout en tous.

J'écris ces lignes en ce soir du 8 décembre. Dans la lumière du concile, je relisais les textes de la liturgie : j'étais frappé de la fameuse épître sur la Sagesse, appliquée à la Vierge. La différence profonde avec nos frères se résume en cette question : la Vierge, parmi les saints, n'est-elle pas, dans son ordre, tout à fait unique en son genre ? N'a-t-elle pas été prédestinée éternellement à être *la Mère de Dieu* ? Et, si cela est, n'est-on pas autorisé à en tirer toutes les conséquences ?

JEAN GUITTON,
("La Croix"),

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Claude RYAN, Directeur — André LAURENDEAU, Rédacteur en chef

Rédacteur en chef adjoint : Paul SAURIOL
Directeur de l'information : Michel ROY
Trésorier : Arthur LEFEBVRE

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditrice. Seule la Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS : édition quotidienne, livraison par porteur, Montréal, Québec, Lévis et banlieue: $20. Ailleurs au Canada: $16. A l'étranger : $25. Edition du samedi : $5. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TÉLÉPHONE : Victor 4-3541

Le PNB a accusé un accroissement de 1.4% pour le 3e trimestre de '64

OTTAWA (DNC) — Le produit national brut a marqué une avance de 1.4 pour cent durant le troisième trimestre de 1964, estime le Bureau fédéral de la statistique. S'il maintient son rythme présent, il devrait atteindre 46.7 milliards pour l'année comparativement à l'approximation de 46.1 milliard établie au trimestre précédent.

Par rapport à la crise cyclique de 1961, on estime que le PNB a marqué une avance de 30 pour cent en valeur et de 22 pour cent en volume. Les prix ayant augmenté d'environ 0.5 pour cent durant le troisième trimestre de 1964, on estime que le gros de l'avance de 1.4 pour cent représente un accroissement en volume de production.

On se souviendra qu'il y a eu un affermissement de l'activité économique lors du dernier trimestre de 1963 et du premier trimestre de 1964, par suite d'influences spéciales, notamment, la forte quantité de blé exportée à l'U.R.S.S., qui a immédiatement fait croître le revenu agricole, le programme fédéral d'encouragement à la construction domiciliaire et, possiblement, certaines décisions prises en prévision de l'imposition graduelle de la taxe sur certains biens de production et sur les matériaux de construction. Après deux gains trimestriels très marqués, l'activité économique s'est de nouveau intensifiée quelque peu durant le deuxième trimestre de la présente année pour ensuite n'accuser qu'une avance modérée au troisième trimestre.

Au cours des trois premiers trimestres de 1964, le produit national brut s'est situé à un peu plus de 8 pour cent au-dessus du niveau qu'il atteignait lors de la période correspondante de 1963. Grâce aux données dont on dispose maintenant, on peut proposer certains ordres de magnitude pour l'ensemble de l'année 1964. Par exemple, si l'on suppose qu'il n'y aura que des variations saisonnières pour le quatrième trimestre, le produit national brut de 1964 marquera, sur 1963, une avance d'environ 7 1-2 p. 100; à supposer que l'accroissement soit de 1 1-2 pour cent pour le quatrième trimestre, l'avance globale s'établira à 8 pour cent environ.

En ce qui concerne l'origine de la fermeté économique que l'on a pu constater pendant les neuf premiers mois de l'année comparativement à la même période un an plus tôt, il est évident que, sauf les dépenses publiques dont l'accroissement a été plutôt modéré, tous les éléments de la demande finale ont contribué pour beaucoup à l'augmentation de l'agrégat. La fermeté s'est même transmise aux secteurs de la consommation et des investissements. Même si les exportations ont beaucoup augmenté, la demande accrue a été satisfaisante, dans une assez large mesure, auprès de sources étrangères, ce qui a fait croître sensiblement les importations. Une importante accumulation de stocks commerciaux a également contribué à faire augmenter la demande de production nationale.

La rentrée de capitaux étrangers au pays marque une baisse considérable

Par Jean-Pierre FOURNIER

OTTAWA. — La rentrée nette de capitaux d'investissement direct dans les entreprises d'obédience étrangère est tombée à $35 millions durant le troisième trimestre de 1964, son plus bas niveau depuis 10 ans. Elle avait atteint $60 millions durant les deux trimestres précédents. Cette chute soudaine indique que la politique fiscale de M. Walter Gordon a réussi à effrayer le capital étranger, sinon à l'écarter tout à fait, quoiqu'il ait dû l'amender considérablement en raison des protestations des milieux financiers et, en particulier, de M. Eric Kierans, l'actuel ministre du revenu du Québec.

Si la tendance à la baisse persiste au cours des prochains mois, il est vraisemblable que les mêmes milieux presseront le ministre des finances de réagir.

Une baisse permanente risquerait de ralentir l'industrialisation des régions sous-développées du Canada. C'est d'ailleurs sur la foi de cet argument que M. Kierans avait dénoncé la première tentative de M. Gordon de stopper l'invasion du capital étranger. Il lui reprochait d'avoir élaboré sa politique en fonction de l'économie de l'Ontario. Economiquement, soutenait M. Kierans, la province d'Ontario est arrivée à l'âge adulte et, partant, elle peut s'offrir le luxe de racheter la propriété de son industrie.

Il n'en va pas de même cependant pour les autres provinces du pays, et, en particulier, le Québec qui est insuffisamment industrialisé et doit pouvoir compter sur la rentrée constante de capital étranger pour mettre en valeur ses immenses ressources.

Durant le troisième trimestre de 1964, révèle le bulletin publié hier par le bureau fédéral de la statistique sur l'état de notre balance économique, il y a eu de forts mouvements de capitaux, les uns suscités par l'achat d'actions par des intérêts étrangers dans des entreprises d'obédience canadienne, les autres au contraire par l'achat d'actions par des Canadiens dans des entreprises d'obédience étrangère.

Dans l'ensemble, ces transactions financières relatives à la prise de possession, au rachat et au refinancement d'entreprises ont paru s'inscrire comme rentrées nettes durant le premier trimestre et comme sorties nettes par la suite.

Durant les neuf premiers mois de l'année, la rentrée nette de capital d'investissement direct s'est établie à $155 millions. Pour la première fois depuis le troisième trimestre de 1958, il n'y a pas eu de sorties de capitaux augmentant les investissements directs du Canada à l'étranger.

La balance économique

La balance économique nous a été largement favorable durant le troisième trimestre de 1964. Elle a montrée un surplus de $219 millions qui réduit à $280 millions le déficit accumulé des neuf premiers mois de l'année.

Durant le troisième trimestre de 1963, la balance économique nous avait également été favorable. Mais le surplus de $16 millions rapporté durant le troisième trimestre ne pesait pas lourd en comparaison du déficit de $436 millions encouru durant les neuf premiers mois de l'année.

Durant le troisième trimestre de cette année, le compte marchandises a révélé un surplus de $359 millions, mais le déficit des invisibles s'est établi à $140 millions, laissant un solde de $219 millions au compte courant.

Le pays a ajouté $157 millions à son avoir officiel en devises étrangères malgré une sortie nette de $62 millions résultant des mouvements de capitaux. Le déficit au compte des capitaux provient d'une sortie à court terme de $254 millions moins une rentrée à long terme de $192 millions.

En 1963, la balance économique du Canada avait montré un déficit global de $557 millions suivant un déficit de $121 millions durant le dernier trimestre de l'année. Si le déficit du dernier trimestre ne dépasse pas ce montant cette année, le déficit général sera bien en-deçà des $600 millions qu'avait prévus au début de l'année le ministre des finances, M. Gordon. Il atteindrait environ $400 millions. Pour avérer les pronostics du ministre des finances, il faudrait que le déficit du dernier trimestre dépasse $300 millions, ce qui est hautement improbable.

Même s'il apparaît que la balance économique nous sera légèrement plus favorable en 1964, le déficit des invisibles ne s'est pas amenuisé. Au contraire, de $738 millions qu'il était durant les neuf derniers mois de 1963, il est passé à $821 millions durant les neuf premiers mois de 1964.

G. LEBEAU LTÉE
"le salon de beauté pour l'auto"
TOITS DE DÉCAPOTABLE • PARE-BRISE ET VITRES
REMBOURRAGE • NETTOYAGE INTÉRIEUR
HOUSSES
4 ateliers pour vous servir
EST 5940 rue Papineau
OUEST 6270 chemin Upper Lachine
NORD 1690 boul. Labelle Chomedey
SUD 405 ouest, boul. Curé Poirier Ville Jacques-Cartier

Au congrès de l'AAAS, les chercheurs canadiens feront part de leurs découvertes

Le 131e congrès de l'Association américaine pour l'avancement des sciences, à sa première réunion à Montréal en 29 ans, permettra à un grand nombre de savants canadiens de faire connaître les travaux de recherche qui ont cours au pays, souvent en étroite collaboration avec des chercheurs américains. Il en est particulièrement ainsi dans le domaine des sciences physiques.

Au cours d'une conférence de presse, hier, trois professeurs d'universités montréalaises ont souligné certains aspects de la collaboration qui s'établit entre savants des deux pays, à l'occasion du congrès de l'AAAS qui réunira près de 10,000 délégués.

Sept études de groupe attirent particulièrement l'attention du public canadien. M. Roland Rivest, professeur à l'université de Montréal, a particulièrement souligné dans le domaine des sciences physiques, de remarquables contributions.

Le 26 décembre, avec le concours du ministère canadien des mines et ressources, une étude de groupe portera sur les ressources non-renouvelables du monde. Le gouvernemnt canadien projette une étude exhaustive de la croûte terrestre, particulièrement de ce qu'il est convenu d'appeler le manteau: "Upper Mantle Project"; des communications seront prononcées

(Suite à la page 15)

JOYEUX NOEL !
Que l'an 1965
apporte à tous...
la joie
la santé
et le bonheur

IMPRIMERIE EDNA
HENRI GAGNE, président
Chevalier de Colomb
Membre de la Chambre de Commerce de Montréal
GILLES GAGNE, vice-président
IMPRESSIONS DE TOUS GENRES
OFFSET
3980, rue EDNA — PO. 9-5405

Les dépositaires et clients des fameux

SKIS ROSSIGNOL "ALLAIS 60"

vous offrent leurs meilleurs souhaits pour une nouvelle saison de ski

André Sports Ltée
1430, rue de l'Eglise
tél. 748-7741
Ville St-Laurent, P.Q.

P.E. Chevrier & Fils Inc.
170, rue St-Jacques
tél. 484-4610
Ville St-Pierre, P.Q.

Omer DeSerres Ltée
1406, St-Denis
tél. AV. 8-0251
Rockland Shopping Centre
2785, Van Horne
tél. RE. 9-5591

Paul De Serres
1249 Bernard O.
tél. 273-5541

R. Dorais Cycle & Sports Inc.
3861 Wellington
tél. PO. 7-9977

The T. Eaton Co. Ltd.
677 St-Catherine ouest
tél. VI. 2-9211

Gagnon Sports
7125 St-Hubert
tél. 273-1578

Laverdure & Murray Co.
330 Craig est
tél. UN. 1-7258

Murray & Co. Inc.
1449, Mansfield
tél. VI. 2-9401

Raymond Sports Enrg.
111, boul. Laurentide
tél. 663-1561
Pont Viau, P.Q.

Sport Chalet Inc.
6118, boul. Gouin ouest
1247 McGill College
tél. 331-5990 - 861-4978

Streeter & Quarles Ltd.
"The Ski Shop" La promenade de Boutiques, Place Ville-Marie
tél. 866-9771

Boutique de Ski Sylvestre
4801, Papineau
tél. LA. 1-6424

Boutique de Ski Jacques Vanasse Ltée
518 Henri-Bourassa est
tél. 387-4466

Cortina Ski Shop Inc.
4892 Sherbrooke ouest, Montréal
482-0910

"Sur toutes les pistes, sur toutes les neiges ALLAIS 60 est le premier!"

C'est en plein le temps de prendre une Pilsener.
C'est le temps des Fêtes, le temps des réunions, des dîners d'amis. C'est le temps des voeux de bonheur et de santé. C'est en plein le temps de prendre une Pilsener . . . la bière claire et légère.
C'est en plein le temps des Fêtes. Tous nos meilleurs voeux.
LA BRASSERIE LABATT LIMITÉE

NOUS SOMMES HEUREUX D'OFFRIR NOS MEILLEURS VOEUX À TOUS NOS CLIENTS ET AMIS
A L'OCCASION DE NOËL ET DU NOUVEL AN

LORD & CIE LTÉE
J. H. LORD, Ing. P. président
CHARPENTES METALLIQUES DE TOUS GENRES — MONTREAL — 4700 IBERVILLE — 527-3111

théâtre • musique • cinéma • variétés

le bruit de la ville

RINA LASNIER

Mlle Rina Lasnier, poétesse de Québec, vient de remporter le prix littéraire Camille-Roy pour l'ensemble de son oeuvre. Le premier objectif du prix, qui comporte une bourse de $1,500, est de mettre en valeur toute oeuvre ou roman d'expression française.

Le prix, qui rappelle l'un des grands noms des lettres au Canada français, Mgr Camille Roy, n'avait pas été décerné depuis trois ans.

En comuniquant la nouvelle, le président du jury, le R. F. Clément Lockquell, critique littéraire, a déclaré que les ouvrages de Mlle Lasnier constituaient une oeuvre d'une très grande valeur mystique et spirituelle. Depuis 20 ans, Mlle Lasnier a publié environ une dizaine de recueils de poésie.

VILLE-MARIE

Le Théâtre de la Place Ville-Marie présente: du 22 décembre au 10 janvier, "Farfadou et Farfadette autour du monde", marionnettes de Pierre Regimbald, à 14 h. 30, 16 h. et 19 h. 30; "Rimes et chansons" (Nelligan, St-Denys Garneau, Anne Hébert, Miron, Lapointe, Vigneault) tous les soirs à 21 h. à partir de demain soir. Samedi et dimanche à 21 et 23 h. Du 12 janvier au 7 mars, "Pain-Beurre", de Maxime Fleischman.

ROYAUMONT

Le "Prix de Composition Musicale de Royaumont", établi par le Cercle Culturel de Royaumont, annonce, pour 1965, le premier d'une série de concours anuels d'oeuvres originales. Pour être éligible, vous devez avoir moins de 35 ans à la fin de l'année et l'oeuvre soumise doit être originale et écrite pour au moins 9 exécutants mais pour moins de 23. Le jury international est composé, entre autres personnalités, de Boulanger, Auric, Barraud, Jolivet et Milhaud. L'oeuvre primée sera éditée (Jobert) et jouée en septembre 1965, près de Paris. Les candidats doivent être connus le 28 février 1965 et les oeuvres le 31 mars 1965.

MENESTRELS

En vedette à la Comédie Canadienne du 18 au 24 janvier, Maria Sandrini, Jean-Louis Teloglioni et Raymond de Reycker, mieux connus sous le nom des Trois Ménestrels, ont cent ans à eux trois. Au mois de juin, ils fêteront leur dixième anniversaire de vie artistique en commun.

NOMINATION

Radio-Canada annonce la nomination de M. W.A. Macdonald au poste de directeur de sa section historique. Il succède à M. G.W. Richardson qui vient de prendre sa retraite après plus de 30 ans au service de la Société et de la Commission canadienne de la radiodiffusion.

RACINE

Des centaines de descendants de Racine se sont retrouvés, hier soir, à la Comédie Française pour rendre hommage à leur grand ancêtre, à l'occasion du 325e anniversaire de sa naissance et de la sortie du livre du généalogiste Arnaud Chaffaujon sur la "descendance de Jean Racine".

Antonioni, Pasolini et la floraison du cinéma italien

de notre correspondant particulier Antonio TURI

Désormais, le cinéma italien est presque le dominateur du cinéma mondial, sur le plan artistique. De la France seulement nous vient encore un cinéma vivant, grâce à Godard, Malle, Truffaut et surtout Resnais. Si l'on exclut Ingmar Bergman, qui est un cas unique, on s'aperçoit qu'aucun autre pays ne donne plus de films intéressants. Le cinéma américain semble lié à l'industrie et tous ses hommes, à savoir Zinneman, Wilder, Houston, Kazan, Wyler sont devenus de très bons commerçants. L'Angleterre, après bien des années de silence, nous a donné un seul film. "Tom Jones".

On avait déjà un grand respect pour le cinéma litalien: Rossellini, De Sica ont tout de suite été considérés comme des maîtres. Mais c'était le succès explosif de "La dolce vita" qui en 1960 lançait tout le cinéma italien. Cette même année, on avait "Rocco et ses frères" de Visconti, et "L'avventura" d'Antonioni. Ces trois artistes ont acquis une renommée mondiale.

"Le désert rouge"

Antonioni est sans doute le plus grand de ces trois cinéastes. Avec "L'avventura", "La nuit" et "L'eclipse", il nous a donné un tableau précis de notre condition humaine. Dans ces films, l'homme d'aujourd'hui est étudié dans toute son incapacité de vivre et de se créer des illusions. L'angoisse est l'âme de tous ses personnages qui avancent dans la vie comme des somnambules. On peut tout de suite reconnaître chez Antonioni un descendant de Kafka, Sartre et Camus. "Le désert rouge" continue sur le même chemin de ces trois films. Cette fois-ci, Antonioni nous raconte l'histoire d'une neurasthénique, de son adultère et d'une ville industrielle. Dans ce film, les personnages ont encore des yeux vides, ils ne savent pourquoi ils vivent, les jours se succèdent sans aucun sens, la femme malade ne rencontre aucune compréhension, l'ingénieur, qui semblait être le plus humain, est au contraire celui qui profitera d'elle. Antonioni nous dit que nous vivons dans un désert qui nous brûle lentement.

Il faut tout de suite dire que ce film nous a un peu déçus. Le sort de cette femme malade ne devient pas universel, c'est un cas unique, presque un cas clinique. Antonioni veut nous dire que la névrose est la condition de l'homme moderne. Nous sommes d'accord, mais il insiste tellement sur les hallucinations de sa protagoniste qu'on ne peut se reconnaître complètement en elle. Sans doute, "Le désert rouge" reste une oeuvre très importante, quoi qu'il en soit un des meilleurs films que nous ayons vus cette année et il faut reconnaître que Antonioni nous apprend toujours quelque chose de nouveau sur notre destinée. La ville industrielle est présentée avec un sens esthétique trop raffiné pour que la critique sociale qu'Antonioni en fait puisse avoir une force réelle. "Le désert rouge" a de très belles couleurs (on a dit qu'on a enfin découvert des couleurs de l'angoisse) et des moments intenses où le meilleur Antonioni se manifeste. Lorsque la protagoniste se retrouve dans le brouillard avec les compagnons d'une petite orgie manquée, elle les regarde et nous les regardons avec ses yeux: il nous semble tout ce que l'on veut, excepté des êtres humains.

L'Evangile selon Pasolini

Pasolini est tout à fait le contraire d'Antonioni. Dans ses films, le thème fondamental n'est plus la solitude, mais la misère qui en Italie abonde. Son intérêt est pour le peuple, pour les pauvres que la société exploite, pour les jeunes qui détruisent leur vie dans dans les misérables faubourgs des grandes villes. Tout cela, on pouvait le constater dans ses oeuvres: "Accattone", "Mamma Roma", "La dicotta". Cette année, au contraire, Pasolini a affronté l'Evangile: il s'agit d'un des efforts les plus redoutables pour un artiste et sans doute un des plus secrètement désirés. L'Evangile est d'une telle grandeur qu'il refuse toute transposition cinématographique.

Il y a eu une grande polémique en Italie, car Pasolini est communiste, et son dernier film "La ricotta" avait suscité de violents débats. Mais après avoir vu ce film au festival de Venise, l'Office catholique du cinéma lui a donné un prix spécial. Tout est réussi dans cette oeuvre, et probablement Pasolini a ouvert de nouvelles possibilités pour le cinéma. Dans ce moment particulier, où la sécurité des peuples est liée à la possession d'une bombe atomique, Pasolini nous a donné la chance de nous approcher encore une fois de Jésus dont l'amour est si nécessaire à l'humanité. Tout le film est pénétré de cette grande émotion de se trouver en face du fils de Dieu. Il nous semble L'avoir toujours imaginé comme Pasolini nous Le montre: et je pense que c'est la preuve de la réussite de ce film. Tous les gestes du Christ sont simples et grands, la foule autour de lui nous a fait revivre son extraordinaire destinée. Pour la première foi, l'Evangile a conservé au cinéma toute sa puissance. On a trouvé étrange cet intérêt de Pasolini pour la figure de Jésus. Mais son amour pour les pauvres devait inévitablement le porter tôt ou tard vers Jésus qui reste le plus grand protecteur des faibles et des humiliés.

Ces deux films italiens ont été présentés au dernier Festival de Venise. "Le désert rouge" a remporté le premier prix, le Lion d'or. Nous attendons les films de Fellini et de Visconti, c'est-à-dire "Giulietta degli spiriti" et "Vaghe stelle del l'Orsa". Pour le cinéma italien, la série des succès n'est pas encore terminée.

"Aujourd'hui": la personnalité de l'année 64

Un jury composé de six personnalités se réunira, le mercredi soir 30 décembre, dans un grand restaurant de Montréal, afin de choisir 11 personnes qui ont marqué l'année 1964 au Canada français.

Ce jury est composé de: MM. Jean Marchand, chef syndical; Jean-V. Dufresne, journaliste; Jacques Brillant, homme d'affaires; Jacques Ferron, médecin et écrivain; Michel Vaillancourt, président de l'A.G.E.U.M.; Jacques-Yvan Morin, professeur; Jean-Louis Roux, comédien; Roger Lemelin, écrivain; Lise Fortier, gynécologue; Michel Chartrand, éditeur.

Ce jury aura pour mission de déterminer: la personnalité d'Aujourd'hui 1964; la révélation 1964; l'espoir de l'année 1965; "la bête noire '64"; "le bras droit '64"; le plus chanceux en 1964; le plus malchanceux en 1964; "le bouc émissaire '64"; l'éminence grise '64, etc.

Les délibérations du jury seront retransmises en direct lors de l'émission spéciale d'*Aujourd'hui*, le 30 décembre 1964, à 7 heures du soir.

Aux peintres néo-canadiens

Le service des parcs de Montréal annonçait récemment la tenue d'une exposition de peintures d'artistes néo-canadiens au Centre Maisonneuve, du 21 janvier au 21 février 1965. M. Jean Bertrand, régisseur des arts, de la division de la récréation, rappelle que toutes les peintures seront reçues au Centre d'Art du Mt-Royal, 1260 Remembrance Rd., les 4, 5, 11 et 12 janvier entre 14 h. et 20 h. Les toiles "prêtes pour l'accrochage" devront comporter une étiquette sur laquelle l'exposant aura inscrit son nom, son adresse, son numéro de téléphone ainsi que le titre et la valeur de la toile. Renseignements: 872-4692.

horaires des spectacles

THÉATRE

PLACE DES ARTS — "Les grands ballets canadiens" — 2.30.
COMEDIE CANADIENNE — Relâche.
ATELIER DES SALTIMBANQUES: "Le Tigre" — "Les Dactylos" — Jeu. Ven. Sam.: 8.30 — Dim. 7.30
THEATRE DE LA PLACE — "Farfadon et Farfadette autour du monde" — 2.30 - 4.00 - 7.30 - 9.00.
THEATRE DU RIDEAU-VERT — "Ne perdez pas la tête". 8.30 — Dim. 7.30.
LES APPRENTIS SORCIERS — "La visite de la vieille dame" — Jeu., ven., sam. 8.30. Dimanche 7.30.

CINÉMA

ALOUETTE — "My Fair Lady" - 8.00 merc. sam. dim. 2.00
AVENUE — "Strongroom" — 1.40 - 3.35 - 5.35 - 7.40 - 9.40.
BIJOU — "L'amour, c'est mon métier" — 12.50 - 4.25 - 8.25 — "Rose-Marie" — 2.30 - 6.30 - 10.05.
CANADIEN — "Tintin et les oranges bleues" — 10.00 - 12.00 - 2.00 - 4.00 — "Casablanca nid d'espions" — 6.15 - 10.00 — "Les plaisirs de la ville" — 8.05.
CAPITOL — "Kisses for my President" — 10.15 - 12.30 - 2.45 - 5.00 7.15 - 9.25.
CHAMPLAIN — "Notre agent à La Havane" — 12.00 - 3.15 - 6.30 - 9.50 — "La souris qui rugissait" — 1.45 - 5.00 - 8.20.
CHATEAU — "Des filles pour un vampire" — 1.00 - 4.00 - 6.50 - 9.50 — "Le monstre aux filles" — 2.25 - 5.15 - 8.15.
CINEMA FESTIVAL — "La femme des dunes" (sur semaine) 7.30 - 9.30 (dimanche seul.) 1.20 - 3.30 - 5.30 7.30 - 9.30
CINERAMA THEATRE IMPERIAL — "It's a mad, mad, mad, mad world" — 8 h. 30 tous les soirs. 2 h. merc. et sam. — Dim. 1.00 - 4.45 - 8.30 — Enfants 10 ans et plus admis merc. et sam. 2 h. dim. 1 h.
ELYSEE — Resnais: "La vie à l'envers" — lun. au ven. 7.30 - 9.30. Sam. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 10.00 Dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 — Eisenstein. "Le Feu follet" même horaire.
EMPIRE — "Room at the Top" — 6.05 - 8.15 - Dim. à partir de 1.05.
FRANCAIS — "Hercule se déchaine" — 11.40 - 2.55 - 6.10 - 9.35 — "Espionnage à Hong-Kong" — 10.00 - 1.15 - 4.30 - 7.50.
GRANADA — "Des filles pour un vampire" — 2.25 - 5.25 - 8.20 — "Le monstre aux filles" — 1.00 - 3.50 - 6.50 - 9.50.
KENT — "4 Days in November" — 1.00 - 3.30 - 6.00 - 8.30
LOEW'S — "Station Six Sakara" — 10.35 - 12.50 - 3.05 - 5.15 - 7.30 - 9.40.
LAVAL — "Jusqu'au cou" — 12.00 4.25 - 6.50 - 9.55 — "La déesse de l'amour" — 3.00 - 5.20 - 8.30
LA SCALA — "Vie privée" "La bride sur le cou" "Les week ends de Néron".
ORPHEUM — "Emil and the Detectives" — 11.00 - 1.40 - 4.15 - 7.00 9.35.
OUTREMONT ET MONKLAND — "The Pink Panther" — 1.20 - 5.15 9.35 — "Woman of Straw" — 3.15 7.35.
PAPINEAU — "Des filles pour un vampire" — 1.00 - 3.55 - 6.55 - 9.50 — "Le monstre aux filles" — 2.30 - 5.30 - 8.25.
PALACE — "The Seventh Dawn" — 10.00 - 12.10 - 2.25 - 4.40 - 6.55 - 9.15
PARISIEN — "Le gendarme de St-Tropez" — 10.00 - 11.55 - 1.50 - 3.50 - 5.45 - 7.45 - 9.45.
PLACE VILLE MARIE — (Petite salle) — "Yesterday, today, tomorrow" — 12.15 - 2.30 - 4.50 - 7.00 - 9.30 — (Grande salle) "The Organizer" — 12.10 - 2.25 - 4.45 - 7.05 - 9.25.
PLAZA — "Tintin et les oranges bleues" — 10.00 - 12.00 - 2.00 - 4.00 — "Casablanca nid d'espions" — 6.15 - 10.00 — "Les plaisirs de la ville" — 8.05.
RIALTO et SAVOY — "Viva Las Vegas" — 1.00 - 3.55 - 6.50 - 9.45 "Looking for Love" — 2.25 - 5.20 - 8.15.
RIVOLI — "Hercule se déchaine" — 2.45 - 6.10 - 9.35 — "Espionnage à Hong-King" — 1.00 - 4.25 - 7.55.
ST-DENIS — "L'amour, c'est mon métier" — 2.05 - 6.05 - 10.05 — "Rose-Marie" — 12.30 - 4.25 - 8.25.
SEVILLE — "Mediterranean Holiday 8.15. — Sam. 10.00 — 2.15 — 8.15 — Merc. 2.15 — 8.15 — Dim.: 2.15 — 7.45
SNOWDON — "Topkapi" — 12.30 - 2.50 - 4.55 - 7.00 - 9.05.
STRAND — "Police Nurse" — 10.00 12.55 - 3.50 - 6.50 - 9.50 "30 years of Fun" — 11.25 - 2.20 - 5.20 - 8.20.
WESTMOUNT — "A shot in the Dark" — 1.05 - 3.05 - 5.10 - 7.15 9.15.

RADIO-SELECTION

CBF

● A 1 h. 30, Une demi-heure avec... les Hongrois et la musique tzigane, texte d'Alice Parizeau.
● A 2 heures, Folles musicales présente La Toison d'or, de Francis Lopez, avec André Dassary, Lina Dachary et orchestre, dir. Paul Bonneau.
● A 2 h. 30 et à 10 h. 30, Est-ce ainsi que les hommes vivent? portera sur l'emprunt et le crédit.
● Au Concert du mercredi, à 8 heures, Messe pour les trépassés, de Marc-Antoine Charpentier, avec Jocelyne Chamonin, Edith Selig, Allan Kendall, Bernard Plantey, Georges Abdoun, Choeurs des Jeunesses musicales de France et orchestre, dir. Louis Martini.
● A CBF-FM, à 8 heures, Scène lyrique présente Norma, de Bellini, avec Maria Callas, Nicola Zaccharia, Franco Corelli, Christa Ludwing et Orchestre de La Scala, dir. Tullio Serafin.
● A Témoignage d'écrivains, à 9 h. 30, Michel Roy interroge Paul Chamberland.

HORAIRES DE LA TELEVISION

23 DECEMBRE

CBFT 2

10.00 Musique
10.45 Le Jour du souvenir
11.00 CINEMA "La grande aventure" — documentaire
12.55 Téléjournal
1.00 CINEMA "La loi du printemps" — français - comédie sentimentale
2.00 Reflets
3.30 Le temps de vivre
4.00 Bobino
4.30 La Boîte à surprise
5.00 Coeur aux poings
5.30 Mon amie Flicka
6.00 Jeunesse oblige
6.30 Téléjournal
6.40 Edition métropolitaine
6.50 Nouvelles du sport
7.00 Aujourd'hui
8.00 Le Pain du jour Téléroman de Réginald Boisvert
8.30 La Cité sans voiles
9.30 Dans le vent
10.00 Sextan Le conseil national de recherche
10.30 Téléjournal
10.45 Supplément régional
10.54 Nouvelles du sport
11.00 Le filet d'acier
11.00 CINEMA "La Ballerine" — américain — drame

CFTM 10

10.30 Mire
11.00 Bien l'bonjour
12.00 Manchettes - Horaire
12.15 EN MATINEE "Mourrez, nous ferons la route" — français — comédie
2.00 Pop sports-midi
4.00 Tel interpol
4.30 Jeu du Capitaine Bonhomme
5.23 Arrêtez-les
6.00 Télé-Métro
6.50 Sport-images
7.00 Dernière heure
7.15 Ciné-roman
7.30 Les Incorruptibles
8.30 Hockey New York - Montréal
10.00 Devinez juste
10.30 Yves Christian
10.45 En première page
10.55 La couleur du temps
11.00 La ronde des sports
11.15 CINEMA "Hommes" — français — comédie

CBMT 6

9.57 Today on CBMT
10.00 Quebec Schools Telecast
10.30 Across Canada
10.45 Friendly Giant
11.15 Chez Hélène
11.30 Butternut Square
11.50 News
12.00 Live and Learn —
12.30 Calendar
1.30—Movie Matinée "King of the Wild Horses" — western
3.00 As the World Turns
3.30 Take Thirty
4.00 The Secret Storm
4.30 Razzle Dazzle
5.00 Royal Rangers
5.30 Mook Hop
6.00 The Farmer's Daughter
6.30 Across Canada
7.01 CBC Evenings News
7.24 Sports With Doug Smith
7.30 Film "Rubber"
7.45 Mr. Fixit
8.01 Red River Jamboree
8.30 Canada '98: The Frazer
9.30 Intertel "Three Men"
10.30 Mamarie en fete"
11.00 CBC News
11.14 Viewpoint
11.21 Final Edition
11.29 Sport Final
11.36 Cinema "Fort Yuma" — western

CFCF 12

9.30 Meditation
9.35 Coffee Break
10.00 The Liberal Arts
10.30 Romper Room Schol
11.00 Ed Allen Time
11.30 Abracadabra
12.00 Lunchtime Little Theatre
1.00 Channel 12 Theatre "One hundred Men and a Girl" — comédie musicale
2.30 Four of a Kind
3.00 People in Conflict
3.30 It's Your Move
4.00 Surprise Party
5.00 Family Theatre "Come to the Stable" — comédie
6.30 Star Stakes
6.40 World's Fair Report
6.45 Pulse
7.00 No Time for Sergeants
7.30 Burke's Law
8.30 Hockey New York - Montréal
10.30 Sports hot Seat
11.00 National News
11.15 Pulse
11.25 Pajama Playhouse "Docker et Son" — Comédie burlesque

Mangez du beurre MY COUNTRY fabriqué par Laurentia

THÉATRE DU RIDEAU VERT
La revue des fêtes
Ce soir 8h.30
Dimanche 2.30, 7.30
NE PERDEZ PAS LA TÊTE !!!
Grand succès du rire
AU STELLA 844-1793

Mer. 2 - 8h.30
Jeu. 8h.30
HORAIRE DES FETES
Tous les jours 2 h.
Tous les soirs 8 h. 30
Dim.: 1 h. - 4 h. 45 - 8 h. 30
PRIX VEILLE DU JOUR DE L'AN
$4 Orch. et Loges — $3 Balc.
STANLEY KRAMER présente en Technicolor et CINERAMA
"IT'S A MAD, MAD, MAD, MAD WORLD"
Nulle part ailleurs à Montréal en Cinerama
3 dernières semaines
● Vous rirez à vous fendre les côtes! ● Sièges réservés en vente au théâtre, par courrier, téléphone ou chez Faucher Electrique, chez Morgan (magasins Rockland, Dorval, Boulevard).
CINERAMA IMPERIAL
1430 BLEURY, Montréal
AV. 8-7102 ou 5603

COMMENÇANT DEMAIN
SAINT-DENIS
1594, ST-DENIS VI. 3-3171
ATTENTION:
A compter de samedi 26 décembre, tous les matins à 10 heures, sauf le dimanche, représentation spéciale pour les enfants.
Une aventure fantastique qui vous conduit dans des pays fabuleux
Un véritable miracle du cinéma
LES VOYAGES DE GULLIVER
SUPERDYNAMATION color by Eastman
KERWIN MATHEWS
JO MORROW - JUNE THORBURN
Adm. 50¢ (Taxes incluses)

RESNAIS
élysée
35 MILTON / 842-6053
la vie à l'envers
6e SEMAINE
EISENSTEIN
LE FEU FOLLET
MAURICE RONET Jeanne Moreau

Pour répondre à la demande du public
5 REPRESENTATIONS SUPPLEMENTAIRES de
Le vol rose du flamant
de C. Desrochers et P. F. Brault
Vendredi 25 décembre 8.30 p.m.
Sam. 26 déc.: 2.30 et 8.30 p.m.
Dim. 27 déc.: 2.30 et 8.30 p.m.
avec
Olivier GUIMOND
Denise FILIATRAULT
Jacques DESROSIERS
Janine SUTTO
Roger JOUBERT
Monique LEPAGE
Jean-Pierre MASSON
Clémence DESROCHERS
Jean BESRE
Pierre DUFRESNE
Billets: $4.50 - $3.50 - $2.50
Tous les billets sont en vente à la COMEDIE CANADIENNE
UN. 1-3339

A PARTIR DE JEUDI
TINTIN me fait tourner la tête
TINTIN ET LES ORANGES BLEUES
Tél.: 523-7311
Horaire: semaine 10h. - 12h. - 2h. 4h. - Dim. et fêtes: 12h. - 2h. - 4h.
PLAZA 6803 St-Hubert
CANADIEN 1204 est, Ste-Catherine
JEAN-TALON

20e SEMAINE
"UN FILM BEAU ET ÉMOUVANT" Léo Bonneville (Le Devoir)
"UN VRAI CHEF-D'OEUVRE" Time Magazine
Prix spécial du jury
FESTIVAL DE CANNES 1964
LA FEMME DES DUNES
Un film prestigieux et provoquant
CINEMA FESTIVAL
Sur semaine: 7.30, 9.30
Dimanche: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30

Music-hall des Fêtes à la PLACE DES ARTS MONTRÉAL 18 QUÉBEC 842-2112
Samedi, 2 janvier: 2h.30 et 8h.30 p.m.
Dimanche, 3 janvier 2h.30 et 8h.30
1 - Robert DEMONTIGNY
Ginette RENO
Pierre LALONDE
Choeurs, danseurs et orchestre
2 - Revue de l'année avec "ZERO DE CONDUITE"
Dominique MICHEL
Denise FILIATRAULT
Jacques DESROSIERS
Robert DEMONTIGNY
Roger JOUBERT
Décors, costumes, mise en scène
Billets: $1.00 à $4.00
RENSEIGNEMENTS
931-1779 — 935-4659
BILLETS EN VENTE
Commandes postales acceptées
Les Productions Deschamps-Lelarge
1958 ouest, Dorchester, suite 2
Bijouterie Jim Charlebois
6960, rue St-Denis
2115 est, Jean-Talon

les belles histoires,
ON LES ÉCOUTE À CBF 690
du lundi au vendredi
radio-canada

COMMENÇANT DEMAIN
Le plus grand des films
un grand événement du cinéma
LE JOUR LE PLUS LONG
DERNIER JOUR
FESTIVAL BRIGITTE BARDOT
3 grands films
LA SCALA
6430 Papineau-721-5107

EN EXCLUSIVITÉ!
Jusqu'au cou
Dominique BOSCHERO
George RIVIÈRE
UN LONG METRAGE TOURNÉ PAR LES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL!
LA DÉESSE de L'AMOUR
A L'AFFICHE LAVAL 4462 rue St-Denis

CHARLES E. FELDMAN presente A BOLEKAW PRODUCTION
WILLIAM HOLDEN SUSANNAH YORK CAPUCINE
THE 7th DAWN
TECHNICOLOR Released thru UNITED ARTISTS
A L'AFFICHE PALACE

Venez voir la première femme présidente des E.-Unis
Fred MacMurray and Polly Bergen
Kisses for my President
Co-Starring ARLENE DAHL EDWARD ANDREWS and Also Starring ELI WALLACH
A L'AFFICHE CAPITOL
HORAIRE 10.15 - 12.30 - 2.45 5.00 - 7.15 - 9.25

3 DERNIERS JOURS!
avec LOUIS DE FUNES GENEVIÈVE GRAD MICHEL GALABRU dans LE GENDARME DE SAINT TROPEZ
Le Parisien
EN SCOPE. EN COULEUR ET EN MUSIQUE

Cinema
"Ne manquez pas de le voir! Intéressant... humain, éclatant, compatissant et humoristique."
Gagnant du prix 1964 du festival international de l'Argentine
MARCELLO MASTROIANNI
"The ORGANIZER"
RENATO SALVATORI - ANNIE GIRARDOT - FOLCO LULLI
23e SEMAINE!
HORAIRE: 12.10 - 2.20 4.30 - 6.45 9.00
4e SEM.
HORAIRE 12.10 - 2.25 4.45 - 7.05 9.25
Little Cinema
SOPHIA LOREN ● MARCELLO MASTROIANNI
de VICTORIO De SICA
en COULEURS: HIER AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Sur la "terre des hommes" chrétiens, un pavillon oecuménique

Les hauts dignitaires représentant les sept Eglises qui ont décidé de bâtir ensemble un pavillon chrétien à l'Expo ont signé hier une déclaration conjointe dans laquelle ils proclament leur intention de joindre leurs efforts dans l'accomplissement de ce projet.

Les Eglises participantes, ainsi que leurs représentants, sont :

Eglise catholique: Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal ;

Eglise unie du Canada: le très rév. E. M. Howse de Toronto, modérateur;

Eglise anglicane: Sa Grâce, le très rév. R. Kenneth Maguire, évêque de Montréal,

Eglise presbytérienne : le très rév. C. Ritchie Bell, clerc du Consistoire de l'Eglise presbytérienne du Canada;

Eglise baptiste: le révérend Emrys Jenkins, modérateur de l'Association des Eglises du Congrès baptiste d'Ontario et de Québec ;

Eglise grecque orthodoxe : Son Excellence le très rév. Timotheus, évêque du diocèse orthodoxe grec du Canada et de l'Alaska;

Eglise luthérienne : le révérend Earl J. Treusch de Winnipeg, directeur délégué du Conseil luthérien du Canada.

La participation de l'Eglise catholique à ce pavillon conjoint signifie qu'il n'y aura pas de pavillon du Vatican à l'Expo 67. Le pavillon chrétien possède l'appui des évêques catholiques du Canada. Une approbation préalable du Vatican laisse à tous ces évêques l'initiative et la responsabilité de participer au projet.

"Il s'agit là d'un exemple authentique de l'esprit de collégialité", a déclaré un porte-parole catholique.

La présence du pavillon chrétien signifie également qu'il n'y aura ni pavillon protestant ni pavillon orthodoxe.

"Dans ce pavillon chrétien, explique le révérend Jean Martucci, secrétaire-général du projet, les Eglises ne se prêcheront pas elles-mêmes, mais bien le Christ".

Le secrétaire général a ajouté que le pavillon chrétien ne se subdiviserait pas en plusieurs salles relevant chacune d'une confession religieuse différente.

"Partageant la même foi, la même espérance et la même charité, ces églises veulent porter un commun témoignage au Christ et à son Evangile", a-t-il dit.

"Le pavillon doit être entièrement centré sur le Christ et sur la parole de Dieu. Le texte des Ecritures saintes devrait répondre à chacune des questions que se posera la conscience du visiteur."

"Et l'art devrait aussi aider ce dernier à mieux saisir l'interrogation de sa conscience et à mieux lui répondre. La peinture, la sculpture, la musique, le chant, les tapisseries, les vitraux, les photographies, le cinéma.... l'on utilisera tous ces moyens d'exprimer la réalité humaine."

Les administrateurs de la société "Christian Pavilion--Pavillon Chrétien" n'ont pas encore déterminé le coût exact du pavillon. Toutefois, on n'a pas l'intention de construire un pavillon plus gros et plus impressionnant que les autres pavillons du même secteur. Il sera érigé sur la place des Peuples, au carrefour du secteur le plus achalandé de l'emplacement de l'Expo.

L'on s'attend à ce que le coût du pavillon chrétien soit inférieur à celui du pavillon du Vatican ou à celui du Centre protestant-orthodoxe de la foire mondiale de New York. Le pavillon du Vatican a coûté $7,000,000 et le Centre protestant-orthodoxe, $3,500,000.

Le coût du pavillon chrétien, prévoit-on, ne sera pas financé directemenlt par les Eglises participantes ni par le public. On demandera aux associations, compagnies et sociétés d'appuyer financièrement cette entreprise unique dans le domaine de l'oecuménisme.

S'adressant au Conseil canadien des Eglises, le secrétaire général a déclaré que, dans le pavillon même, "les Eglises ne montreront ni leurs divisions, qui sont nombreuses, ni leur unité parfaite, ce qui serait illusoire, mais bien l'Evangile qui nous unit."

Grâce à la proclamation commune d'un même Evangile dans un seul et unique pavillon, le projet tentera de satisfaire au désir du Christ "qu'ils soient un afin que le monde vive sa foi."

Les responsables

M. l'abbé Jean Martucci, secrétaire général du "Pavillon chrétien" est le premier membre à titre permanent de ce pavillon conjoint des églises chrétiennes à l'Exposition universelle de Montréal en 1967.

M. l'abbé Martucci prendra possession des bureaux du Pavillon chrétien, au 23ième étage de la Place Ville-Marie, dès la première semaine de janvier.

En tant que secrétaire général il sera responsable de la mise à exécution des décisions prises par le Bureau de direction qui représente l'Eglise catholique romaine, l'Eglise unie du Canada, l'Eglise anglicane, l'Eglise presbytérienne, la Fédération des églises baptistes, l'Eglise grecque-orthodoxe, et l'Eglise luthérienne.

Le secrétaire général est un savant en études bibliques, il est diplômé de l'Institut pontifical biblique, de Rome, et de l'Ecole biblique et archéologique de Jérusalem. Il est directeur du Centre de la bible et professeur d'exégèse biblique à l'Université de Montréal.

Monsieur l'abbé Martucci, est né à Montréal, en 1932. Il parle cinq langues : l'anglais, le français, l'italien, l'allemand et l'espagnol.

Quant au conseil d'administration, il sera composé des représentants suivants des Eglises participantes :

Pour **l'Eglise catholique romaine :** M. l'abbé Charles Mathieu, d'Ottawa, secrétaire général de la Conférence canadienne catholique des évêques du Canada.

Pour **l'Eglise unie du Canada :** le très révérend Clarence M. Nicholson, de Halifax, N.-E., ancien modérateur de l'Eglise unie du Canada.

Pour **l'Eglise anglicane :** le doyen, William Bothweli, du diocèse de Montréal.

Pour **l'Eglise presbytérienne :** le très révérend C. Ritchie Bell, de Montréal, délégué au presbytère de l'Eglise presbytérienne du Canada.

Pour les **Eglises baptistes :** le révérend Emrys M. Jenkins, de St-Lambert, Qué., modérateur de l'Association de l'est des églises de la convention baptiste de l'Ontario et du Québec.

Pour **l'Eglise grecque orthodoxe :** son Excellence le très révérend Thimoteous, de Toronto, évêque du diocèse grec-orthodoxe du Canada et de l'Alaska.

Pour **l'Eglise luthérienne :** le révérend Earl J. J. Treusch, de Winnipeg, directeur de l'administration du Conseil luthérien du Canada.

Le révérend M. Jenkins est président du conseil d'administration et le doyen Bothwell ,vice-président.

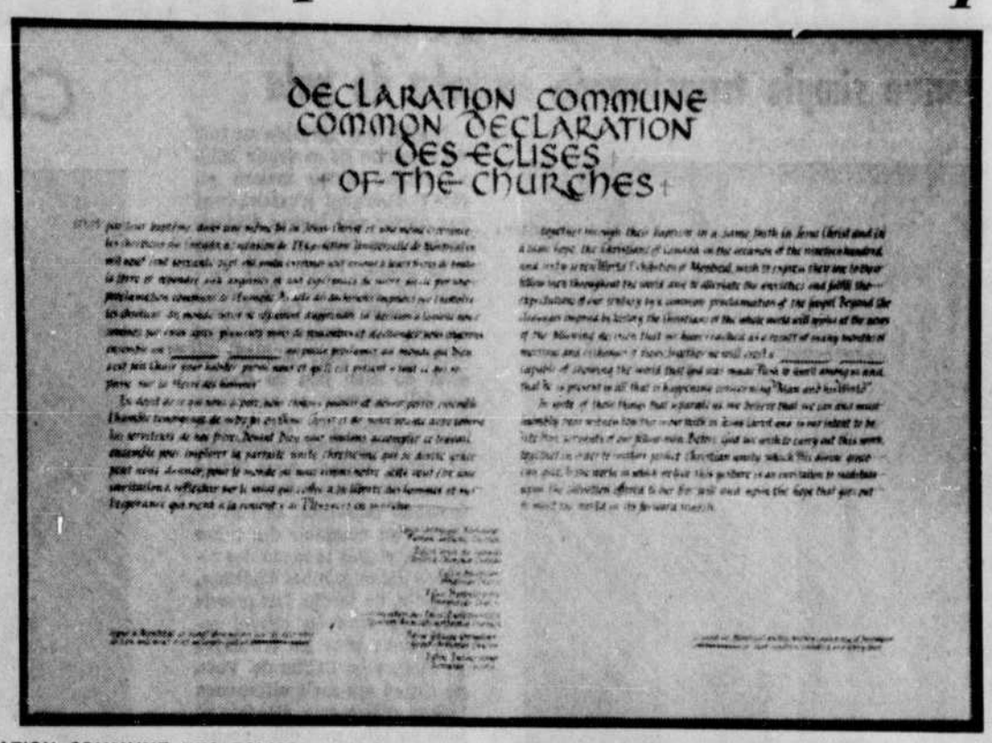

DECLARATION COMMUNE DES EGLISES — Unies par leur baptême dans une même foi en Jésus-Christ et une même espérance, les chrétiens du Canada, à l'occasion de l'Exposition universelle de Montréal en mil neuf cent soixante-sept, ont voulu exprimer leur amour à leurs frères de toute la terre et répondre aux angoisses et aux espérances de notre siècle par une proclamation commune de l'Evangile. Au-delà des déchirures imposées par l'histoire, les chrétiens du monde entier se réjouiront d'apprendre la décision à laquelle nous sommes parvenus après plusieurs mois de rencontres et d'échanges : nous érigerons ensemble un pavillon chrétien qui puisse proclamer au monde que Dieu s'est fait Chair pour habiter parmi nous et qu'Il est présent à tout ce qui se passe sur la "Terre des hommes". En dépit de ce qui nous sépare, nous croyons pouvoir et devoir porter ensemble l'humble témoignage de notre foi en Jésus-Christ et de notre volonté d'être comme lui serviteurs de nos frères. Devant Dieu, nous voulons accomplir ce travail ensemble pour implorer la parfaite unité chrétienne que sa divine grâce peut nous donner ; pour le monde où nous vivons, notre geste veut être une invitation à réfléchir sur le salut qui s'offre à la liberté des hommes et sur l'espérance qui vient à la rencontre de l'Univers en marche.

Un éminent architecte montréalais, M. Roger d'Astous, a été choisi pour dessiner les plans du pavillon chrétient de l'Exposition universelle de 1967.

Pour vos Célébrations de NOEL et du JOUR DE L'AN

CIDRE de Pommes

Léger — Fruité — Pétillant

Teneur en alcool 2½%

Toute la saveur et le parfum des véritables pommes à cidre de Normandie.

En vente dans tous les magasins d'alimentation spécialisés dans les conserves fines et autres produits de choix importés de France.

Distribué dans le Québec par:

Société JUFRANCE

470, Avenue Ogilvy — Montréal

Tél. : CR. 6-1224 — CR. 6-1127

JOYEUX NOËL

A notre estimable clientèle et à tous nos amis

1964 nous a favorisés d'une part généreuse de votre confiance que nous avons hautement appréciée

Nos sincères remerciements

Quincaillerie J.-R. GREGOIRE

3605 EST, RUE ONTARIO

524-1167

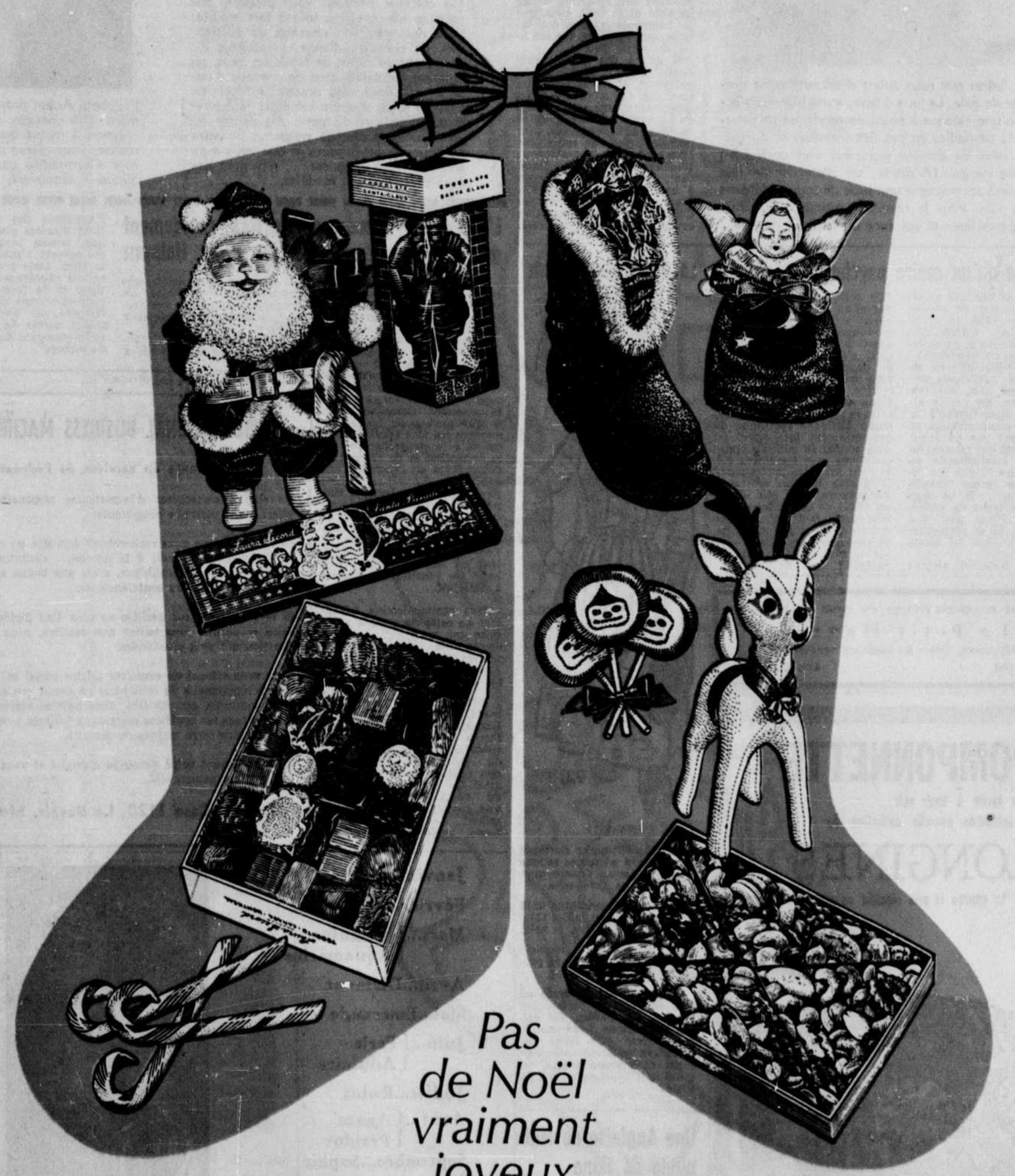

Pas de Noël vraiment joyeux sans bonbons

Laura Secord

Un Père Noël en chocolat qu'on cache dans un bas de Noël, des cannes de sucre rouges et blanches qu'on accroche au sapin, cela fait partie de la joie de Noël! Une table égayée de lutins aux bras pleins de sucettes, un plateau rempli de pastilles à la menthe, c'est de la joie! Une boîte de noix salées, fraîchement rôties, que l'on offre en cadeau, c'est de la joie! Passez un Noël encore plus joyeux: rendez-vous au magasin Laura Secord le plus proche. Dans l'assortiment complet de frais bonbons Laura Secord, vous trouverez sûrement une solution délicieuse à vos problèmes de cadeaux.

TÉLÉPHONEZ À **VI 5-8252** POUR CONNAITRE L'ADRESSE DU MAGASIN LAURA SECORD DE VOTRE VOISINAGE

L'univers féminin

Une tenue simple transformée en robe de gala

C'est chez Eaton que nous avons découvert cette première tenue de gala. La jupe droite, toute blanche s'accompagne d'une casaque à encolure ronde, de soie rouge, ornée de pampilles au bas des manches et du corsage. Une robe de détente qui peut tout aussi bien devenir robe de gala. A droite, un chemisier de soie blanc ou jaune accompagne une jupe de cotonnade dans des coloris vifs. Pour le réveillon intime, une tenue que vous apprécierez et qui aura un petit air de fête.

N'est-il pas agréable au soir du réveillon de se sentir belle au milieu d'une maison en fête ? Pourquoi n'oseriez-vous pas porter ces tenues d'hôtesses qui, de plus en plus, sont à la mode. Votre mari sera ravi de présenter aux amis une femme aussi jolie et vos enfants vous trouveront aussi belle qu'une fée ! Il suffit en effet de bien peu de chose : un joli corsage et une jupe longue droite que vous pouvez confectionner très rapidement. Si votre budget vous laisse encore la chance d'accomplir certaines fantaisies, au lieu de choisir au comptoir des robes du soir, visitez le rayon des robes de détente, robes d'hôtesse, de patio, de jardin. Les grands magasins vous en offrent actuellement pour les croisières en Floride ou Californie. Vous ne partez pas mais offrez-vous le luxe d'être gaie, élégante et jolie en cette nuit qui marquera l'imagination de vos enfants.

Maquillage de neige

NEW YORK — Au programme des vacances d'hiver, quelle que soit la destination, pentes enneigées ou plages du sud, les soins de beauté ont toujours leur place. La fervente des soprts d'hiver doit protéger son épiderme contre le froid et le vent, alors que la baigneuse utilise des lotions qui empêche les brûlures du soleil d'été.

Il existe des crèmes spéciales pour la skieuse et la patineuse, et on suggère aux sportives de n'utiliser qu'un léger maquillage. Si le fond de teint est nécessaire, on le choisira à base d'huile. On peut se passer de rouge, car l'activité et le froid suffiront à colorer les joues. Par grand vent, le mascara a tendance à irriter la vue. Le rouge à lèvres sera également à base d'huile, comme protection contre les morsures du froid.

Coiffures de Fête pour des jours de Fête

(Photo Keystone)

Un coiffeur parisien vous propose une coiffure de réveillon tout à fait inédite: vous relèverez vos cheveux de guirlandes, de cheveux d'ange, empruntés directement au sapin de Noël. En haut, un chignon ébouriffé, orné de cheveux d'ange et de minuscules boules de Noël; en bas, un sage chignon-bandeau recouvert d'un tambourin d'argent. Au centre du front, une couche de neige . . . Si votre coiffeur n'a pas d'idées et que vous avez envie de vous déguiser . . . n'hésitez pas à lui présenter ces modèles.

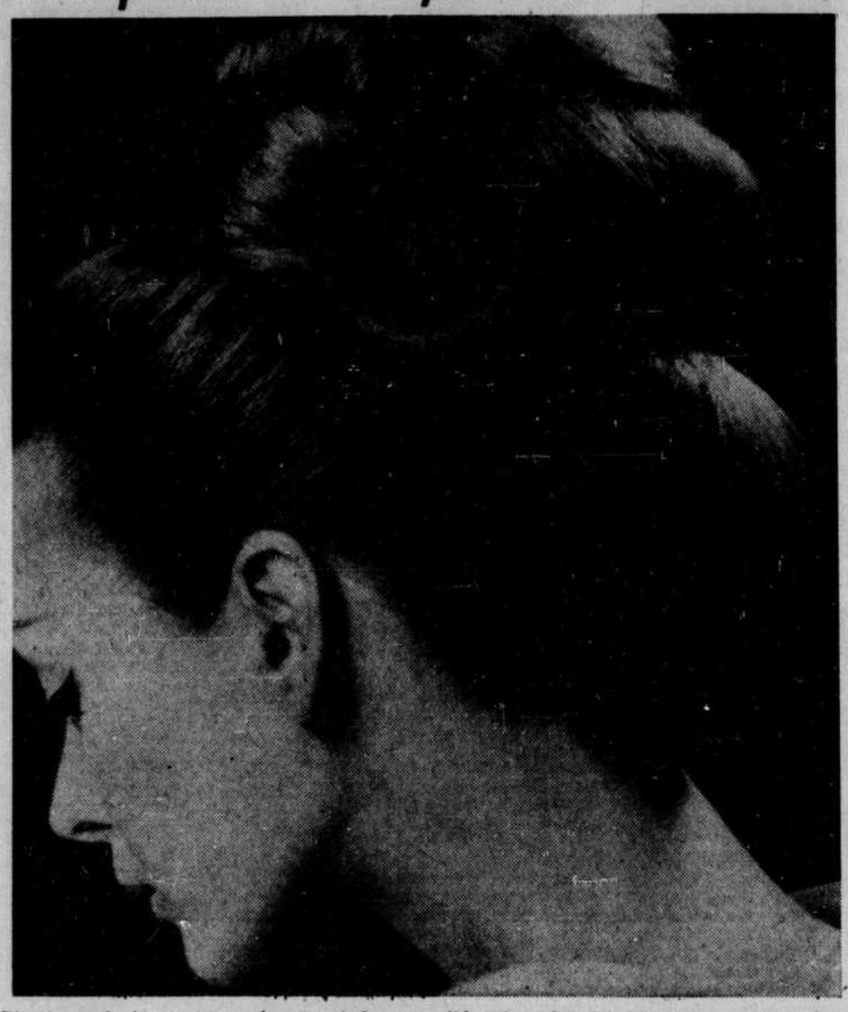

Elizabeth Arden propose de son côté un modèle plus classique mais non moins charmant. Des cheveux demi-courts dans le jour seront relevés le soir pour former ce chignon à moins que vous n'ayez un chignon postiche. Dans ce cas, vous pourrez réaliser vous-même cette coiffure à domicile, sans l'aide de votre coiffeur. Cette coiffure s'harmonise particulièrement bien avec un décolleté dans le dos, laissant la nuque à découvert.

Qu'est-ce qu'un centre psychopédagogique ?

Dans un article qui paraît dans la livraison de novembre-décembre 1964 de BIEN-ETRE SOCIAL CANADIEN, M. Antonin Boisvert, psychologue, traite des CENTRES PSYCHOPEDAGOGIQUES et signale que les "difficultés scolaires sont, en gros, de deux sortes : celles, de nature affective, qui ressortissent à la conduite, au comportement, et qui se soldent par un échec social, et celles qui relèvent de l'adaptation intellectuelle au travail scolaire et que l'on désigne par le terme "insuffisance scolaire". Il va sans dire que ces types de problèmes ne s'excluent pas; bien au contraire, ils se retrouvent fréquemment chez le même individu."

Monsieur Boisvert ajoute : "Ce sont ces problèmes d'adaptation scolaire que s'attachent à résoudre les centres psychopédagogiques, en s'attaquant à leurs causes mêmes, qu'il s'agisse d'une anomalie du développement de l'élève, d'un trouble physique (endocrinien, visuel, par exemple), d'une situation familiale qui entrave le rendement scolaire, d'une difficulté spécifique de comportement intellectuel ou d'un conflit du milieu scolaire (relations avec les autres élèves ou avec les professeurs). Il va sans dire que ce travail d'envergure, pour être efficace, implique une collaboration nécessaire tant sur le plan scientifique entre médecins, psychologue, pédagogue—que sur le plan familial, avec les parents."

Intime restaurant français du vieux Montréal
Le Petit Havre
Déjeuners, dîners du lundi au vendredi
Tél.: 861-4108 — 437, St-Vincent

POMPONNETTE
vous invite à venir voir
sa splendide nouvelle collection de
LONGINES
La montre la plus réputée au monde

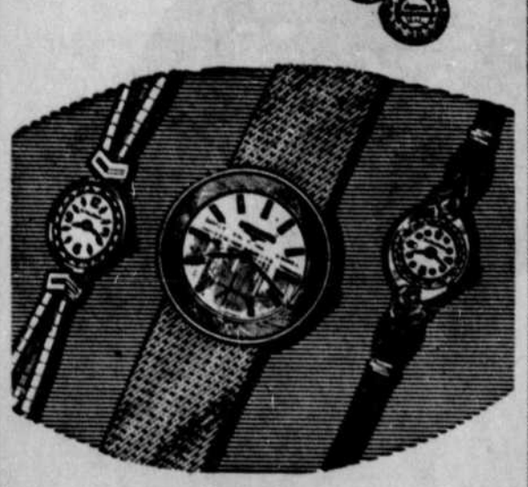

Le summum de l'élégance et de l'excellence est vraiment atteint dans chacune des montres de la collection Longines, et cela dans le monde entier. Venez nous visiter et nous nous ferons un plaisir de vous montrer la montre la plus prestigieuse du monde... gagnante de 10 grands prix mondiaux et de 28 médailles d'or.

POMPONNETTE
J. BRASSARD, prop.
256 est, Ste-Catherine - 861-9293

LA COUTURE CHEZ SOI

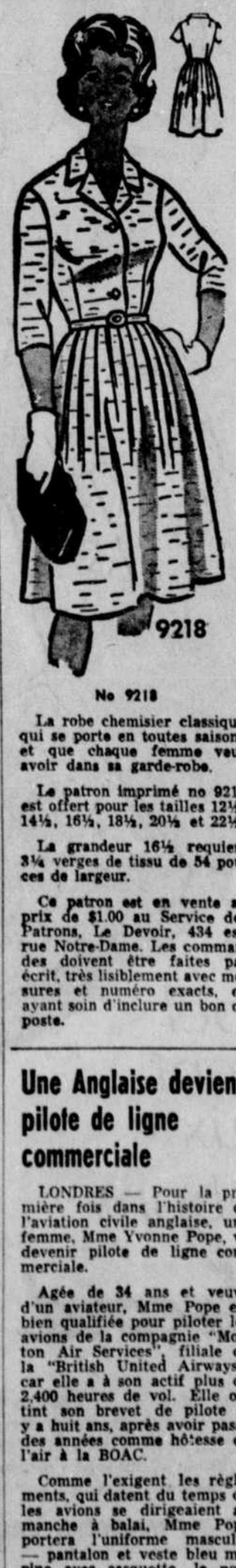

No 9218

La robe chemisier classique qui se porte en toutes saisons et que chaque femme veut avoir dans sa garde-robe.

Le patron imprimé no 9218 est offert pour les tailles 12½, 14½, 16½, 18½, 20½ et 22½.

La grandeur 16½ requiert 3¼ verges de tissu de 54 pouces de largeur.

Ce patron est en vente au prix de $1.00 au Service des Patrons, Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec mesures et numéro exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste.

Une Anglaise devient pilote de ligne commerciale

LONDRES — Pour la première fois dans l'histoire de l'aviation civile anglaise, une femme, Mme Yvonne Pope, va devenir pilote de ligne commerciale.

Agée de 34 ans et veuve d'un aviateur, Mme Pope est bien qualifiée pour piloter les avions de la compagnie "Morton Air Services", filiale de la "British United Airways", car elle a à son actif plus de 2,400 heures de vol. Elle obtint son brevet de pilote il y a huit ans, après avoir passé des années comme hôtesse de l'air à la BOAC.

Comme l'exigent les règlements, qui datent du temps où les avions se dirigeaient au manche à balai, Mme Pope portera l'uniforme masculin — pantalon et veste bleu marine avec casquette, le port de la jupe étant interdit.

L'étude du cancer progressera rapidement grâce à la découverte du prof. Halpern

Un groupe de savants Français vient de faire une découverte extrêmement importante dans le domaine de l'étude du cancer. Il a, en effet, réussi à observer que les cellules cancéreuses cultivées dans des milieux spéciaux, ont tendance à s'agréger rapidement et à former des structures multicellulaires volumineuses et cohésives. Cette découverte qui peut avoir les conséquences les plus considérables quant à la compréhension de la formation et de l'évolution des cancers est l'oeuvre d'une équipe de chercheurs dirigée par le professeur Bernard Halpern, membre de l'Académie des sciences, et professeur au Collège de France, et comprenant MM. B. Pejsachowicz, H. Febvre et G. Braski, travaillant au laboratoire de cythologie de l'Institut du Cancer à Villejuif.

Une communication faisant état de cette découverte a été faite cet après-midi, à l'Académie des Sciences, par le professeur Halpern, communication qu'il a illustrée de photos prises au microscope.

"On ignore tout, actuellement, a souligné le professeur Halpern, sur la nature des forces intercellulaires ou des substances qui sont à la base du phénomène d'agrégation des cellules cancéreuses. S'agit-il de forces métaboliques ou de substances spéciales que sécrète la cellule cancéreuse? Les recherches en cours, après les observations qui viennent d'être faites, ont précisément pour objet de préciser la nature de ces forces", a déclaré le professeur Halpern.

L'importance de la découverte annoncée aujourd'hui à l'Académie des Sciences, retient d'autant plus l'attention que, jamais jusqu'à présent, les savants n'avaient observé, in vitro, cette propriété de la cellule cancéreuse de s'agglutiner et de former selon les propres termes du professeur Halpern, de "véritables organoïdes, sortes de cancer, qui se développant dans le milieu de culture".

INTERNATIONAL BUSINESS MACHINES

Représentante en services de l'éducation

Un emploi comportant d'importantes responsabilités est offert à une personne compétente.

La candidate que nous recherchons doit être en mesure de dactylographier 80 mots à la minute... s'exprimer facilement en public, être bilingue, avoir une bonne apparence, de l'entregent et être consciencieuse.

Si vous possédez ces qualités en plus d'un diplôme secondaire et désirez vous tailler une carrière, nous avons la situation qui vous conviendra.

Nous vous offrons un excellent salaire initial et une occasion exceptionnelle de vous bâtir un avenir qui conviendra à vos aptitudes personnelles. Vous pourrez également profiter de tous les bénéfices marginaux destinés à vous accorder une plus large mesure de sécurité.

Nous anticipons votre demande d'emploi et vous assurons une réponse personnelle.

Ecrire à: Case 1120, Le Devoir, Montréal

Offrez des
CADEAUX
pour
MESSIEURS
provenant du
MAGASIN
pour
MESSIEURS
Les plus beaux vêtements pour hommes
Magasines en tout confort
Ouvert jusqu'à 4h. p.m. le samedi.
Vaste stationnement
Max Beauvais Limitée
385 ST-JACQUES OUEST
Magasin à
l'Hôtel Reine-Elisabeth.

Janvier...Grenat
Février...Améthyste
Mars... Sanguine / Aquamarine
Avril...Diamant
Mai...Emeraude
Juin... Perle / Adulaire
Juillet...Rubis
Août... Agate / Péridot
Septembre...Saphir
Octobre... Opale / Tourmaline
Novembre...Topaze
Décembre... Turquoise / Zircon

Chaque fois que vous aurez une fête . . .

choisissez parmi le plus vaste assortiment de pierres de naissance.

Mappin's **1000 ouest, rue Ste-Catherine et Place Ville-Marie. Budgets ou Termes.**
JOAILLIERS & ORFEVRES

Le message de Noël de Paul VI prône la fraternité et condamne son principal obstacle: le nationalisme

CITE du VATICAN — "Sur la fraternité entre les hommes", tel est le thème du message de Noël que le pape a adressé hier soir au monde. Paul VI y dénonce notamment les obstacles qui s'opposent à cette fraternité dont le nationalisme, le racisme, le militarisme et l'esprit de classe.

Rappelant que la mission universelle de l'Eglise est d'annoncer à tous les hommes la bonne nouvelle qui leur révèle que le bonheur et la paix sont à leur portée, le Saint Père poursuit en disant :

"Cette année, ce message et nos voeux prennent pour thème la fraternité. A vous tous, hommes qui nous écoutez, nous voulons annoncer une fraternité plus authentique, plus active, plus universelle que celle qui unit déjà les hommes entre eux, pour vous tous nous formons des voeux de fraternité".

Cette fraternité s'impose dans la société moderne et le pape engage les hommes à voir dans leurs semblables non pas des étrangers, des adversaires, des ennemis, mais des êtres dignes de respect et d'entraide.

Dans la voie de la réalisation de la fraternité des obstacles se dressent, cependant, car, dit Paul VI, "la haine est plus facile que l'amour".

Nationalisme

Analysant ces obstacles, "dont nous constatons, dit-il, qu'ils atteignent à ce moment une phase de crise aiguë", le Saint Père déclare :

"Il y a en premier lieu le nationalisme qui divise les peuples et les oppose les uns aux autres, dressant entre eux les barrières d'idéologies contraires, de phychologie fermée, d'intérêts exclusifs, de prétentions à se suffire à soi-même, quand il ne s'agit pas d'impérialismes avides et arrogants.

Cet ennemi de la fraternité humaine semble aujourd'hui reprendre force. On pouvait le croire défait, au moins virtuellement, après la tragique expérience de la dernière guerre, voici qu'il se relève.

Pour notre part, nous demandons instamment aux gouvernements et aux peuples d'être vigilants et de mettre un frein à cet instinct facile de prestige et d'émulation : il pourrait être de nouveau funeste.

Nous formons le voeu que tous soutiennent le rôle des organismes qui ont été créés pour promouvoir l'union entre les nations par une collaboration franche et réciproque, pour empêcher les guerres et prévenir les conflits, pour résoudre les antagonismes par la patience des négociations et par de justes traités, pour faire progresser la conscience et l'expression du droit international, en un mot, pour donner à la paix : sécurité, stabilité, équilibre dynamique".

Le Saint-Père dit ensuite du racisme renaissant qu'il sépare et dresse l'un contre l'autre les différents membres de la famille humaine "en créant l'orgueil, la méfiance, l'exclusivisme, la discrimination et jusqu'à l'oppression, au détriment du respect mutuel et de l'estime nécessaire qui devraient assembler les dénominations ethniques différentes en un concert pacifique de peuples frères".

Désarmement

Considérant le militarisme avec inquiétude, le Saint-Père constate que cette tendance entraine une course aux armements avec des armes de plus en plus meurtrières.

Relevant que cette concurrence mobilise des énergies énormes en entretenant une psychose qui fonde la paix sur "une base inhumaine de défiance et de crainte réciproques", le Saint-Père poursuit : "Nous osons souhaiter que les gouvernants sachent suivre avec prudence et magnanimité la voie du désarmement".

Renouvelant son appel de Bombay, Paul VI déclare : "Nous tenons à faire envisager généreusement pour l'avenir l'application au moins partielle et graduelle des budgets militaires à des fins humanitaires. Et cela non seulement à l'avantage de leurs propres Etats mais aussi au profit des pays en voie de développement qui sont dans le besoin. Le faim, la misère, la maladie et l'ignorance appellent sans cesse au secours et nous n'hésitons pas à faire nôtre, une fois de plus en ce jour de bonté et de fraternité, la plainte des pauvres aujourd'hui encore innombrables, de ceux qui souffrent, qui attendent une aide empressée et substantielle".

Socialisation

L'esprit de classe, l'esprit de parti et le sectarisme retiennent ensuite l'attention du souverain pontife qui relève que les phénomènes complexes et très vastes de socialisation s'ils unissent entre eux les hommes qui ont des intérêts communs, creusent souvent des abîmes infranchissables entre les différents groupes ce qui donne à notre société "le visage triste et amer de la discorde et de la haine".

"En ce qui nous concerne, dit Paul VI, nous ne nous lasserons jamais de prêcher l'amour du prochain comme principe de base d'une société vraiment humaine. Nous continuerons à espérer que la rectitude de pensée et l'expérience de l'histoire porteront à reviser les principes qui sont à l'origine de beaucoup de divisions dans la vie sociale comme aussi à chercher dans des formulations plus humaines et plus vraies les lois de la vie colective". Le Saint-Père insiste à cet égard sur le fait que "notre vieil évangile, ouvert aujourd'hui à la page de la paix" a des paroles neuves et vivantes à offrir à la fraternité humaine.

Liberté

La liberté religieuse pour tous, cette liberté dont il a été question au concile est enfin proclamée avec force par le pape.

Répondant à la question de savoir si la religion peut être un motif de division entre les hommes, le Saint-Père admet que la religion, la catholique comme les autres, est un élément qui distingue les hommes mais non pas un élément de division. Le christianisme, de par sa nature, ne lutte pas contre les hommes, mais il se bat en faveur des hommes pour défendre "ce qu'il y a de sacré en eux : l'aspiration fondamentale à chercher Dieu et le droit de la manifester à l'extérieur dans les formes convenables du culte".

C'est pourquoi l'Eglise proteste contre la prétention des pouvoirs publics de s'arroger "le droit de pénétrer dans un domaine qui n'est pas de leur compétence" pour étouffer cette aspiration.

"Nous pouvons en tout cas réclamer, poursuit le pape, ce que l'Eglise proclame aujourd'hui constamment : la liberté religieuse juste et bien comprise. Nous redisons l'interdiction de tirer prétexte de croyances d'autrui — supposé qu'elles ne soient pas contraires au bien commun — pour imposer une foi non librement acceptée, ou pour procéder à des discriminations odieuses ou à des vexations indues. Nous revendiquons le respect de ce qu'il y a de vrai et d'honnête en toute religion et en toute opinion humaine, dans le but spécialement de promouvoir la concorde entre citoyens et la collaboration de toutes sortes de bonnes volontés. La vérité reste immuable, et la charité en éclaire la splendeur bienfaisante".

Fraternité

L'impératif de la fraternité humaine, prêchée par le christianisme, a été mis en lumière par le voyage à Bombay. "Ce voyage, dit le Saint Père, fut entrepris dans un but religieux mais en même temps il s'est chargé pour nous d'une incomparable valeur humaine. Nous sommes allés, étranger et pèlerin, dans un pays lointain, inconnu pour nous. Nous aurions pu y rester comme un étranger, et isolé, entouré uniquement de nos frères dans la foi. Au contraire, c'est un peuple entier que nous avons rencontré. Un peuple innombrable. Un peuple en fête qui inondait les rues. Il représentait, nous semble-t-il, les foules immenses du vaste territoire de l'Inde et celles aussi de l'Asie tout entière. Ce pays, sans doute n'est pas catholique, mais, de sa part, quelle courtoisie, quelle ouverture d'esprit, quel désir avide de saisir un regard, une parole de ce voyageur étranger venu de Rome, que nous étions. Et voilà qu'il y eut un moment de compréhension, de communion des esprits. Nous ne savons pas ce que ces foules en liesse ont vu en nous. Mais nous avons vu en elles une humanité de grande noblesse, identifiée à ses traditions culturelles millénaires.

Ces foules n'étaient pas toutes chrétiennes, non, mais elles étaient profondément spirituelles, et, sous tant d'aspects, si bonnes et attachantes: depuis les personnes les plus âgées jusqu'aux plus jeunes, ces masses témoignaient d'un esprit éveillé et tendu vers une chose que le prestigieux progrès moderne ne peut pas donner, une chose dont ce progrès peu parfois détourner les hommes".

"Le monde a besoin d'amour, il a besoin de se libérer des chaines de l'égoïsme, de s'ouvrir à une fraternité sincère, dynamique, universelle", dit le pape dans la dernière partie de son message en exprimant son amour paternel pour tous les hommes: les prêtres et les religieux, les familles chrétiennes, la jeunesse, les travailleurs, les malades, les pauvres. Aux responsables du bien public il recommande de s'unir "dans un effort constructif, dans une solidarité concrète, pour subvenir avec des moyens nouveaux, avec des remèdes d'urgence, avec des programmes opportunément élaborés, aux immenses nécessités des pauvres dans le monde et à leurs espérances, qu'on ne peut pas continuer à décevoir".

Suite d'un accident

LEVIS — L'état de M. George Suffidy, 41 ans, de Halifax, est considéré comme satisfaisant par les autorités de l'Hôtel-Dieu de Lévis.

M. Suffidy a été blessé, dimanche, lorsque son automobile est allée donner contre un poteau à un rond-point de la route transcanadienne près de cette ville de la rive sud.

Son épouse, âgée de 42 ans, et leur fille Sandra, 15 ans, ont également subi des blessures dans l'accident attribuable à la chaussée glissante. Celles-ci doivent quitter l'hôpital d'ici la fin de la journée.

1965 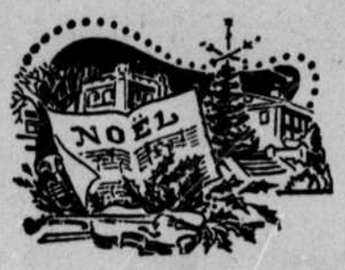 1965

A tous nos clients et amis

nous offrons nos voeux les meilleurs

pour un

Joyeux Noël

ainsi qu'une

Bonne Année

LEFEBVRE FRERES LIMITÉE
DESSINATEURS MÉCANICIENS FONDEURS

980 DE BULLION — UN. 1-7471

JOYEUX NOËL

et

BONNE ANNÉE

A TOUS NOS
CLIENTS et AMIS

"L'un des plus grands manufacturiers canadiens d'appareils de chauffage automatique"

Usines

SAINT-HYACINTHE, P.Q.

Succursales

TORONTO — QUEBEC

VOLCANO LIMITÉE

ADMINISTRATION ET VENTE: 8635 St-Laurent, Montréal - DU. 1-6281

BUREAUX A LOUER

angle Ste-Catherine-Berri

- un immeuble de grande classe
- à proximité de la principale station de métro BERRI-DEMONTIGNY
- 6305 pieds carrés par plancher
- garage chauffé de 150 voitures
- 3 ascenseurs automatiques
- air climatisé
- disponible au début de janvier 1965

EDIFICE GIRARDIN

G.A. Gauthier, Ing. 525-7448

A. Migneault, Ing. 861-6936

Les manufacturiers réclament d'Ottawa

une baisse des impôts

OTTAWA — Dans un mémoire soumis au ministre des finances, M. Walter Gordon, l'Association canadienne des manufacturiers déclare qu'une diminution des impôts sur les revenus des corporations et des individus encouragerait la progression économique et provoquerait la création de nouveaux emplois au Canada.

A l'appui de son opinion, l'association rappelle dans le mémoire, qu'elle soumet tous les ans avant la présentation de son budget au gouvernement, que la diminution des impôts aux Etats-Unis, il y a un an, a entraîné des revenus fédéraux plus élevés par suite d'un relancement de l'activité économique.

L'association rappelle que les deux pays présentent plusieurs similitudes du point de vue économique et que les mêmes résultats devraient découler des mêmes mesures.

Elle a de nouveau demandé au gouvernement de reviser et d'annuler la taxe imposée sur l'équipement et la machinerie de production, parce que cette taxe désavantage les manufacturiers canadiens vis-à-vis les manufacturiers étrangers.

L'association recommande au gouvernement de consulter les industries canadiennes qui seront affectées par les accords qui peuvent être entendus sur les tarifs au cours du Kennedy Round, à Genève et de faire tous les efforts pour résister aux tentatives de faire disparaître les lois anti-dumping canadiennes, qui protègent le marché domestique.

Condamnation des machines à sous

OTTAWA — La cour suprême du Canada a déclaré illégales, jundi, les machines à sous qui n'exigent aucune habileté de la part du joueur et qui lui permettent de jouer une autre partie. Des décisions antérieures des tribunaux ont déjà condamné ces appareils qui permettent de gagner de l'argent ou d'autres prix par le jeu du simple hasard.

La cour suprême a accordé l'appel du procureur général du Québec et confirmé la conviction de Mme Rita Toupin, de Montréal, trouvée coupable d'avoir tenu une maison de jeu dans son restaurant au 503, rue Saint-Clément. Le délit fut commis le 14 décembre 1962.

Mme Toupin fut sentenciée en septembre 1963 à une amende de $200 ou 30 jours de prison par le juge René-T. Hébert, de la Cour supérieure de Québec, mais la cour d'appel du Québec cassa le jugement.

Le juge en chef Robert Taschereau énonce dans le jugement majoritaire de la Cour suprême que les machines à sous conférant au joueur le droit de jouer d'autres parties sont illégales parce qu'elles constitue un jeu de hasard. Les machines à sous qui n'exigent aucune dextérité de la part du joueur sont interdites par l'article 170 du code criminel.

UNE DISSIDENCE

La décision du juge en chef est entérinée par les juges Douglas Abbott, Emmett Hall et Gérard Fauteux. Le juge J. R. Cartwright a marqué sa dissidence.

QUÉBEC?

VOUS AIMEREZ LE MAGNIFIQUE NOUVEAU "Motor Hotel" Au coeur de la ville

Voyageur 1005 BLVD STE-ANNE

- Stationnement & TV gratuits
- Air conditionné
- Piscines int. & extérieure
- Restaurant & Bar

$8.00 et plus

Pour réservation: 661-7781

OUI!

Nous préparerons votre menu $3.75 et plus (complet)

- Divertissement continu
- Tours de chant
- Folklore • Opéra
- Aucuns frais de couvert

Rés. 271-1188

Au Lutin qui boufe

Goûter après le théâtre

ST-GREGOIRE et ST-HUBERT

Dupuis est ouvert ce soir jusqu'à 9 h. — demain, veille de NOËL, jusqu'à 5 h. 30

Offres opportunes de dernière heure au SOUS-SOL

CHICS PALETOTS

hommes et jeunes gens

Ord. 39.97

ECONOMISEZ 10.00 — sur l'achat de votre nouveau paletot d'hiver. En drap fin, tout laine, en tweed 100% laine. Tous de coupe en vogue et doublés pleine longueur ou au ¾. Choix de 2 cols: en tissu à revers étroit ou similimouton de Perse. 34 à 46 • gris moyen • gris foncé • bleu • brun.

29.97

DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1605

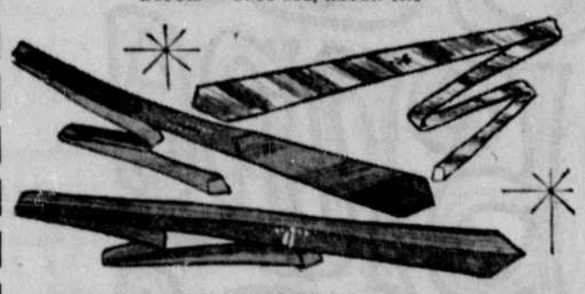

CRAVATES SOYEUSES

Vaste choix de jolies cravates en soie synthétique, soyeuse, d'aspect net et distingué. Motifs et coloris multiples CHACUNE

1.00

DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1625

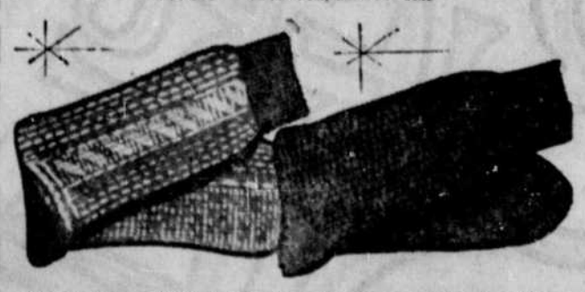

VOUS AIMEREZ CES SOCQUETTES

En tricot EXTENSIBLE: laine Kroy et nylon, laine Botany et nylon. Avec semelle coussinée de ratine ou tout nylon. Chaussant de 10 à 13, bleu, gris, vert foncé, brun, charcoal blanc, beige, marine.

1.00

DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1625

CHAUDES VAREUSES

garçons 6 à 12 ans

En drap tout laine • gris • bleu • charcoal. Longueur ¾, glissière en dedans et boutons au dehors. Poignets tricot à l'intérieur des manches. Capuchon amovible. Habille avec élégance et chaleur.

6.47

DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1655

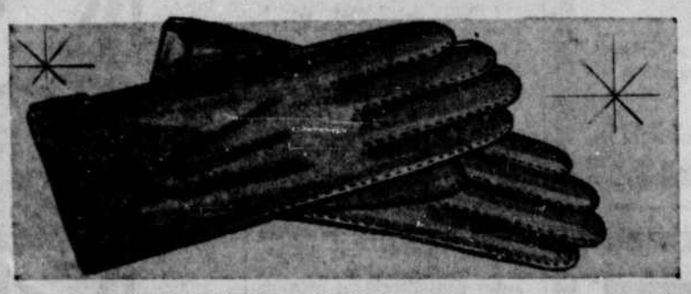

GANTS FINIS MAIN

En cuir canadien "cape" et importé. Finis à la main, apparence soignée. Doublés de fin tricot ou de similifourrure nylon — des gants parfaits, chauds, pour la froide saison. NOIR, pointures 6 à 11.

3.97 PAIRE

DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1625

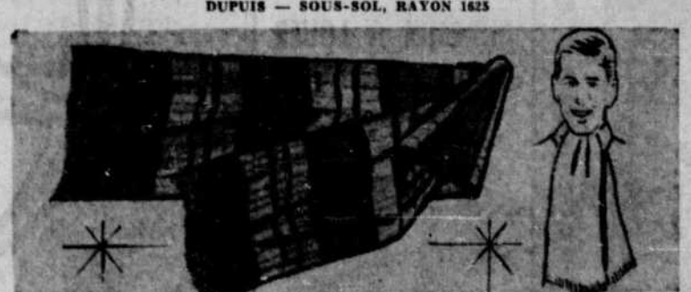

FOULARDS MODE

Dim. 12 x 50", en Rhodia et laine une importation de France et de la Belgique. Nuances sobres toujours de mise • vin • bleu • brun. Voyez comme ils sont souples et faciles à draper pour vous tenir bien chauds.

2.47

DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1625

COUVRE-CHAUSSURES

Tout caoutchouc 1ère qualité, doublure molleton, collet mouton en dedans, fermeture avec repli retenu par une courroie et boucle métal. Pointures 1 à 8, garçons — BRUN seulement.

4.47 paire

SOULIERS ADOLESCENTS

De quoi chausser les jeunes avec confort, des souliers de fabrication solide en cuir de type Blucher à 3 oeillets ou autres tous à la page. NOIR, pointures 6 à 11.

7.97 PAIRE

DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1675

COUPES DANS DES TISSUS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

Si vous désirez un nouveau complet voici l'occasion propice de vous satisfaire. De nouvelle coupe et de confection impeccable ils vous donneront l'apparence soignée que vous désirez. Plusieurs tons de bleu, gris, brun, sarcelle dans des tissus worsted, fils teints. Pick & Pick, tous 100% laine. 34 à 46 toutes statures hommes et jeunes gens. 2 PANTALONS pour meilleur usage: un à taille avec passants de ceinture, un autre avec pattes réglables chaque côté.

49.97

2 COMPLETS **$95**

DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1605

CHEMISES BLANCHES POPULAIRES

Tissu coton peigné et fibre Polyester, aussi fin broadcloth mercerisé, tout de qualité LAVEZ-PORTEZ. Coupe fuselée, manches à poignets 2 - façons, poche de poitrine. Choix: col tenant ou col "tab". Encolures 14 à 17 (tenant); 14 x 16½ ("tab"). Manches 32 à 34.

3.97 CH.

DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1625

SATISFACTION ou REMBOURSEMENT

Dupuis Frères 865 EST RUE SAINTE-CATHERINE, MONTRÉAL — COMMANDES TÉLÉPHONIQUES VI. 2-6171 — AUTRES APPELS, VI 2-5151 — HEURES D'AFFAIRES: DÉC. 21-22-23-28-29-30 : 9H.30 À 9H. P.M. — JEUDI LES 24 ET 31 DÉC. : 9H.30 A.M. À 5H.30 P.M. — FERMÉ LES 25 ET 26 DÉCEMBRE ET LES 1er ET 2 JANVIER

Ottawa investira, sur une période de cinq ans, un milliard et demi de dollars dans un programme de modernisation de l'équipement militaire

LE DEVOIR
MONTRÉAL, MERCREDI 23 DÉCEMBRE 1964

Par Jean-Pierre FOURNIER

OTTAWA. — Le Canada dépensera $1.5 milliards d'ici cinq ans afin d'équiper son armée en conformité des règles de mobilité et de souplesse que lui a tracées il y a neuf mois le livre blanc sur la défense. Le ministre de la défense nationale, M. Paul Hellyer, a révélé hier les détails du programme d'immobilisations qui pourvoit principalement à l'achat de transports de troupes et de matériel, de pièces d'artillerie et d'armes antichar. Aussi bien la puissance de tir de l'armée que ses facultés de se déplacer rapidement re trouveront singulièrement augmentées.

L'annonce du programme signifie qu'essentiellement, M. Hellyer a déjà réalisé les objectifs qu'il s'était fixés en assumant son poste le 8 avril 1963. Ces objectifs étaient:

1) D'une part, d'adapter notre armée aux exigences particulières de notre défense et aux missions qu'elle est le plus susceptible de devoir remplir tant à l'intérieur de l'Otan qu'au service de l'ONU;

Le livre blanc a radicalement modifié les structures traditionnelles de l'armée. Reconnaissant, d'une part, que le Canada ne pouvait s'offrir le luxe de s'armer à la manière des grandes puissances et entrevoyant, d'autre part, que l'action de notre armée se bornerait désormais à éteindre les feux et à prévenir l'extension de guerres locales en conflit mondial, il a placé les trois armes sous la direction d'un seul état-major et façonné l'armée d'après le modèle des fusilliers marins américains.

Le programme d'équipement constitue la deuxième phase de cette révolution. Il est destiné à procurer à l'armée tout le matériel dont elle a besoin pour acquérir ces qualités de rapidité, de souplesse et de mobilité que lui a prescrites le livre blanc.

2) D'autre part, de rétablir un équilibre raisonnable entre le budget d'entretien de l'armée et ses dépenses d'équipement;

Depuis toujours, et particulièrement depuis la dernière grande guerre, l'armée canadienne a eu la réputation d'être "la plus grassement nourrie, la plus chaudement vêtue et la plus mal équipée" du monde. Les dépenses d'équipement sont allées diminuant ces dernières années jusqu'à toucher environ 12 pour cent du budget total de la défense en 1962-63. Sans l'énergique coup de barre donné par M. Hellyer, on prévoit qu'elles auraient été réduites à néant en 1966-67.

Grâce à ce programme d'immobilisations, à la réduction draconienne des effectifs de la milice et à la compression générale des dépenses d'entretien, la proportion des dépenses d'équipement par rapport au budget total de la défense sera de 15.7 pour cent en 1965-66 et augmentera graduellement jusqu'à atteindre environ le quart du budget — objectif que s'est fixé M. Hellyer — dans quelques années.

Quelques éléments indispensables à l'efficacité de la nouvelle armée n'apparaissent pas dans le programme quinquennal exposé par M. Hellyer: leur achat y est prévu, mais leur choix n'a pas encore été arrêté par l'état-major. Marmi ces éléments, on relève des chasseurs réactés, des avions maritimes et des tanks. Le ministère se livre présentement à des études en vue de déterminer quel modèle de chasseur, d'avion maritime et de tank convient le mieux aux besoins de l'armée.

Les responsables de ces études ont reçu instruction d'éviter les articles de luxe et de veiller à l'impact qui produira sur le budget le coût des articles qu'ils choisiront. Dans le passé, l'armée a fréquemment commis l'erreur d'acheter des appareils de grand luxe qui absorbaient toute la part du budget affecté aux dépenses d'équipement et la forçaient à se contenter pour le reste de matériel désuet. L'exemple le plus notoire fut celui de l'Arrow, chasseur réacté à haute altitude fabriqué par l'A.V. Roe Corp., de Toronto, dont le coût devenait si exhorbitant que le gouvernement a dû y renoncer après avoir englouti des centaines de millions de dollars dans le projet et avoir immobilisé durant une couple d'années tout autre projet d'équipement.

Le ministère est soumis depuis plusieurs mois à de fortes pressions de la part de fabricants d'avions réactés de combat. Il s'est efforcé cependant d'écarter ces pressions de façon à pouvoir exercer un choix objectif. M. Hellyer a déjà fait savoir qu'on avait renoncé à l'achat du McDonnel-Phantom, chasseur réacté de fabrication américaine dont le coût global — pour les 108 appareils dont l'armée aura besoin — se serait élevé à plus de $400 millions. Il a indiqué que le montant de la commande ne dépassera pas $225 millions.

Les traits dominants du programme quinquennal sont l'intégration et l'automatisation. Pour la première fois l'armée a dressé un programme d'achat tenant compte de la dépendance réciproque des trois armes et satisfaisant leurs besoins relatifs. Elle a aussi entrepris de moderniser son système de ravitaillement et sa comptabilité. Le premier opère toujours suivant des méthodes en usage durant la dernière guerre; la seconde, suivant des méthodes qui remontent à l'âge de Charles Dickens. Désormais, l'un et l'autre seront entièrement automatisés.

Grâce à ces innovations, à la planification des dépenses d'équipement et à la prudence qui a guidé le choix de chacun des articles inclus dans le programme d'achat, le ministre compte qu'il épargnera environ $500 millions au gouvernement durant les prochains cinq ans tout en renouvelant le matériel militaire. Autrement dit, le Canada aura, à moins de frais, une armée plus efficace et plus moderne.

Le programme quinquennal, a cependant pris soin de faire observer M. Hellyer, n'est pas inflexible. "Tout changement dans la situation internationale, tel qu'un progrès sensible dans le sens du désarmement ou une intensification de la guerre froide, aura inévitablement une influence sur les projets défensifs du Canada".

Le programme quinquennal

OTTAWA (DNC) — Le programme quinquennal de $1.5 milliards annoncé hier par le ministre de la défense nationale, M. Paul Hellyer, prévoit l'achat du matériel suivant:

ARMÉE DE TERRE

Transport de troupes

Environ 1,000 véhicules blindés M-113 destinés au transport de troupes, de matériel et de postes de commandement. Chaque véhicule est muni d'un poste de radio et de mitrailleuses anti-blindées. La commande a été passée il y a quelque temps et les premières livraisons ont déjà été effectuées.

Chars

Des études sont en cours afin de déterminer le modèle qui convient le mieux à l'armée. Celle-ci utilise encore le Centurion qui était en usage durant la dernière guerre.

Artillerie

Des études sont en cours en vue d'arêter les moyens d'augmenter la puissance de tir de l'artillerie. On envisage, par exemple, de pourvoir les forces terrestres de canons automoteurs qui leurs assureront une mobilité plus grande. Déjà, le 4e groupe de brigade d'infanterie cantonné en Europe a été pourvu d'obusiers supplémentaires de 155 mm.

Armes antichars

Cherchant à remplacer le Heller, que les bataillons d'infanterie canadienne utilisent depuis 1957, l'armée a arrêté son choix sur le Carl Gustaf suédois qu'ont l'intention d'adopter également les armées britannique et allemande.

Un nouveau mortier de 81 mm, reconnu pour sa précision et sa puissance destructrice, remplacera les mortiers de la seconde guere mondiale actuellement en usage. Ce nouveau mortier, muni d'un appareil de pointage C-2 de fabrication canadienne, a déjà été adopté par l'armée de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de l'Australie. Des engins téléguidés portatifs compléteront l'armement des bataillons antichars.

Matériel de transmission

La mobilité et l'efficacité des forces terrestres dépend en bonne partie de la modernisation de son matériel de transmission de campagne. Conséquemment, l'armée passera commande d'émetteurs et de récepteurs de radio d'un rayon de cinq, de cinquante et de cent milles.

Services de logistique

Les services de logistique seront pourvus de nouveaux camions qui permettront d'opérer le ravitaillement avec une plus grande économie que ne l'autorisent les véhicules de deux tonnes et quart maintenant en usage. Le remplacement de ces véhicules commencera l'an prochain.

Services spéciaux

Les services spéciaux seront munis de véhicules aérotransportables convenant aux missions tactiques à travers les champs et dans la neige.

ARMÉE DE L'AIR

Avion tactique

Des études sont toujours en cours en vue de déterminer le choix d'un chasseur réacté pouvant se plier à toutes sortes de circonstances et servir, en particulier, de soutien des forces terrestres. Le ministère a déjà écarté le McDonnell-Phantom qui est trop coûteux. Son choix s'exercera vraisemblablement entre le F-5 (Freedom Figther) de Northrop, l'A-4 de Douglas et l'A-Y de Grummond. Tous trois sont fabriqués aux Etats-Unis et offrent sensiblement les mêmes caractéristiques: vitesse de mach 1.5, appareil léger relativement peu coûteux ($700,000), décollage et atterrissage rapide sur piste de gazon. La décision, a dit hier le ministre, sera annoncée dans quelques mois.

Transports de troupes

L'aviation passera une commande supplémentaire de quatre avions de type Hercule C-130E. Elle disposera donc désormais d'une flotte de 24 appareils long courrier pouvant transporter à la fois des troupes et du matériel lourd.

Elle passera, d'autre part, une commande initiale de 15 avions du type Buffalo, fabriqués par la compagnie De Havilland Aircraft of Canada, de Toronto. Le Buffalo est un moyen courrier, capable d'un décollage rapide et de porter une forte charge d'hommes et de matériel.

Avions maritimes

Des études sont en cours en vue de remplacer à longue échéance les avions maritimes de l'armée de l'air. Entretemps, l'Argus, le Neptune et le Tracker CS2F seront améliorés. Les deux premiers servent principalement à la patrouille côtière, le troisième à la détection des sous-marins. Le Tracker sera muni des appareils les plus récents de détection antisous-marine.

ARMÉE DE MER

Guerre antiaérienne et antisous-marine

La marine fera construire quatre destroyeurs porte-hélicoptères. Ils seront un peu plus gros que les plus récents destroyers d'escorte ASM de la classe Annapolis. Ils seront pourvus du matériel le plus moderne de détection des sous-marins et porteront un hélicoptère ASM Sea King CHSS 2, muni d'un Sonar et d'armes antisous-marines. Un espace sera prévu pour l'installation subséquente d'un système de défense antimissile dès que celui-ci sera mis au point. Les navires seront enfin munis d'un canon de cinq pouces pour le bombardement des côtes et les combats de surface.

A compter de l'an prochain, les sept escorteurs d'escadre de la classe Restigouche subiront graduellement des transformations comprenant l'installation d'un Sonar à profondeur variable et d'autre matériel améliorant sensiblement leur faculté de détection des sous-marins.

Ils seront équipés, en outre, d'un système de lancement de torpilles téléguidées avec fusées auxiliaires, connues sous le nom de Asroc, système d'une portée incomparablement supérieure à celle des armes antisousmarines dont sont actuellement munis ces navires.

Avant l'expiration du plan quinquennal, la marine compte acquérir un sous-marin du type classique devant remplacer le HMCS Grilse, sous-marin d'entrainement ASM qui lui a été prêté par les Etats-Unis.

La marine passera enfin une commande supplémentaire de 12 hélicoptères Sea King. Ces hélicoptères seront embarqués sur le porte-avion Bonaventure, les destroyers rénovés de la classe St-Laurent, deux destroyers de la classe Annapolis et les quatre nouveaux destroyers porte-hélicoptères.

Transports de troupes

La marine fera l'acquisition de deux navires de soutien opérationnel, versions améliorées du Provider. L'un de ces navires est destiné à protéger la côte de l'Atlantique; l'autre, la côte du Pacifique. Ces deux navires augmenteront sensiblement la puissance ASM de la marine. Ils pourront servir d'autre part au transport de véhicules et de matériel en vrac.

Des radoubs importants seront effectués au porte-avion Bonaventure. Ils comprendront le réaménagement des postes de combat et des quartiers de l'équipage, l'addition de nouveaux postes de radar ainsi que d'installations de soutien des hélicoptères CHSS 2.

Ottawa veut bien marquer la fête de J. A. MacDonald

OTTAWA. — Le gouvernement a établi un comité interdépartemental afin de recommander les mesures à prendre pour commémorer le 150e anniversaire de la naissance du premier ministre canadien, le 11 janvier prochain.

Le comité, formé de fonctionnaires représentant plusieurs ministères, fera rapport au secrétaire d'Etat Lamontagne, ministre responsable de la Commission du centenaire et de la part des activités culturelles du gouvernement.

Un informateur a révélé qu'il était trop tôt pour prédire ce qu'on pourrait faire pour commémorer la naissance de sir John A. Macdonald. L'événement pourrait adopter les formes d'un simple projet fédéral, d'une combinaison de plusieurs projets d'une ampleur réduite, ou d'un projet conjoint avec la province d'Ontario ou peut-être avec d'autres provinces.

John A. Macdonald est né le 11 janvier 1815, à Glasgow. Sa famille a émigré au Canada alors qu'il avait cinq ans et s'est établi à Kingston, en Ontario, où il a fait ses débuts dans la politique municipale avant de se diriger vers la législature. Figure dominante parmi les Pères de la Confédération, il devint premier ministre du nouveau dominion le 1er juillet, 1867, lorsque l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a pris effet.

Un banquet sera donné le 11 janvier à Kingston pour marquer la naissance de sir John. Le premier ministre Pearson et le chef de l'opposition Diefenbaker ont accepté d'y assister. Le professeur Donald Creighton, le plus récent biographe de John Macdonald, prononcera le principal discours.

Le coût du banquet sera partagé entre la ville de Kingston, le Trésor fédéral et la province d'Ontario.

Parce qu'une histoire relate que sir John insistait pour que tous les toasts soient portés au champagne, le champagne sera de règle au banquet. La salle à diner de l'hôtel sera décorée du tartan et de l'insigne du clan Macdonald.

Mais le gouvernement est d'avis que d'autres projets devraient être entrepris pour marquer l'événement. C'est pour cette raison qu'il a institué un comité qui fera des recommandations.

Des suggestions ont déjà été faites comme celle de déclarer le 11 janvier une fête annuelle, un peu comme la fête de Washington aux Etats-Unis, de décerner des bourses en histoire ou de construire une nouvelle institution.

Certains députés conservateurs de la Chambre préconisent depuis des années que le 11 janvier deviennent une fête nationale. Au cours de la dernière session un bill à cet effet a été inscrit au feuilleton de la Chambre par M. Heath Macquarrie (PC-Queens), mais a été enterré après une heure de discussion.

Tous les jeudis au canal 10 le gros LOT un compte ouvert de $7000. chez Dupuis

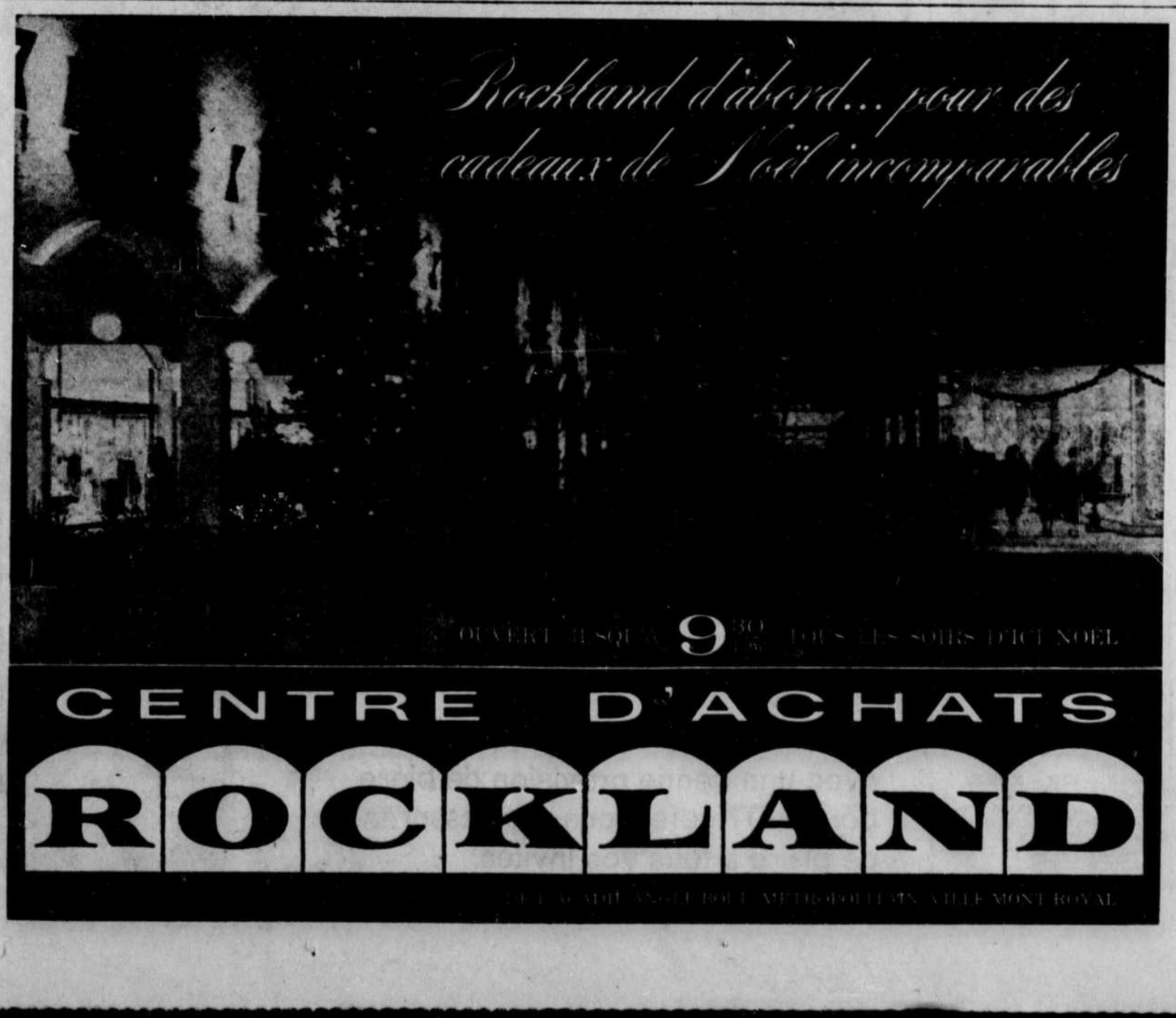

Le GROS GIN MARCHAND a conquis d'emblée les Québécois. Lancé depuis à peine deux mois, il a déjà dépassé les deux tiers de son objectif de ventes pour l'année.

Pas étonnant... puisque le GROS GIN MARCHAND est un vrai gros gin de chez nous, fait par des Québécois pour les Québécois et distillé par une vraie distillerie canadienne-française.

Québécois, nous comptons sur vous pour continuer d'aller de l'avant!

Les Distilleries MARCHAND Limitée
une distillerie véritablement canadienne-française
Québec — Qué.

MEILLEURS VOEUX
SEASON'S GREETINGS
GLÜCKLICHES NEUES JAHR
FELIZ AÑO NUEVO
BUON ANNO
GOD JUL OCH GOTT NYTTAR
GELUKKIG NIEUWJAAR
VESEL BOŽIČ
VESELÉ VANOCE
كل عام وانتم بخير

ÉCOLES BERLITZ
LANGUES VIVANTES

Montréal
845-1161
2055, rue Peel
1621, Place Ville-Marie

Québec
529-6161
500 est, Grande-Allée

Ottawa
232-5343
31, rue Metcalfe

Malgré deux désistements, Leone reste à 80 voix de la majorité

ROME —M. Giovanno Leone, candidat officiel de la Démocratie-Chrétienne a "passé le mur" des quatre cents voix au douzième tour de scrutin, mais il lui en manque encore quatre-vingt pour accéder à la suprême magistrature de l'Etat.

Les tâtonnements des grands électeurs divisés dans leur choix continuent, en dépit des désistements de MM. Amintore Fanfani, candidat des "francs-tireurs", et Giulio Pastore, représentant des syndicalistes démocrates-chrétiens. Ces retraits spectaculaires ont permis à M. Leone d'améliorer ses positions au onzième tour, mais les bulletins blancs, dans le même temps ont augmenté: au nombre de 18 lundi, ils se sont élevés mardi matin à 100.

M. Leone a donc gagné 83 voix entre le 10e et le 11e tour, sans pour cela obtenir la confiance des socialistes démocratiques et des républicains qui ont voté "blanc" après s'être abstenus lundi.

La décision du Mouvement social italien (quarante-deux) de voter en faveur de M. Leone avait fait renaître un peu d'espoir au début du 12e tour. Les néo-fascistes pouvaient entraîner en effet les voix monarchistes (dix) et éventuellement inciter certains "francs-tireurs" démocrates-chrétiens de gauche à rentrer dans le droit chemin afin de ne pas se faire prendre de vitesse par la droite.

Il n'en a rien été et M. Leone n'a gagné que dix-neuf voix, ce qui laisse croire qu'il y a eu des défaillances (comme cela se produit depuis le début de l'élection présidentielle) non seulement dans les rangs démocrates-chrétiens, mais aussi parmi les néo-fascistes.

Il est symptômatique de noter par ailleurs que les "francs-tireurs" sont désormais insensibles à tous les appels et, dans ce domaine, ont totalement ignoré celui que leur a lancé dans "L'Osservatore Romano" au début de l'après-midi, M. Raimondo Manzini, directeur du quotidien publié au Vatican, et ancien sous-secrétaire d'Etat, démocrate-chrétien. Cet ultime appel à l'unité n'a eu aucun effet, le phénomène des "francs-tireurs" s'est de nouveau manifesté dans toute sa gravité.

La droite n'a donc pu prendre la gauche de vitesse. Cette dernière préfère en effet se faire devancer par la droite plutôt que d'appuyer un démocrate-chrétien (M. Giovanni Leone) qui, à ses yeux, représente le secteur "modéré" du groupe majoritaire. Le retour de M. Alcide Malagugini, du parti socialiste prolétarien, qui s'était désisté au quatrième tour au profit de M. Amintore Fanfani, ne fait que refléter l'hostilité de l'extrême-gauche à l'égard de M. Leone. Enfin, l'augmentation, au douzième tour, du nombre des bulletins blancs, qui s'est élevé à 120, chiffre record pour cette élection présidentielle, traduit les réserves que formulent certains grands électeurs quant au choix du candidat officiel de la Démocratie-Chrétienne.

FML: le geste d'apaisement de Johnson est bien commenté

LONDRES — "Il est visible que le président Johnson déploie beaucoup d'efforts pour unir l'alliance atlantique", déclare-t-on à Whitehall à propos de l'aide-mémoire attribué au président américain par le **New York Times.**

Aucune confirmation officielle n'a été reçue à Londres sur l'existence de ce document (dans lequel M. Johnson aurait prié le département d'Etat de se montrer plus souple envers la France) qui ne fait, par conséquent, l'objet que de commentaires officieux.

En premier lieu, souligne-t-on, la Grande-Bretagne ne saurait être que satisfaite de tout "dégel" entre Paris et Washington et dès avant l'aide-mémoire du président Johnson, le gouvernement britannique comptait bien ne rien conclure en matière de défense atlantique sans avoir consulté la France.

Au surplus, ajoute-t-on de source proche du Foreign Office, la décision attribuée au président de faire preuve de la plus grande compréhension possible dans les relations franco-américaines résulte peut-être des perspectives nouvelles qu'ouvre pour l'OTAN le plan anglais de force nucléaire atlantique. Par rapport à la FML, trop étroite et complètement américanisée, la F.N.A. constitue, selon les hommes d'Etat britanniques, un progrès digne de retenir l'attention de la France.

Mais, ajoute-t-on dans ces milieux, la F.N.A. ou une force nucléaire intégrée s'inspirant de la formule F.N.A., pourrait être mise sur pied sans la participation de la France. Cette hypothèse n'est envisagée qu'à regret à Whitehall où l'on souhaite que des mesures positives soient prises après les consultations bilatérales prévues pour le début de l'année prochaine entre le Royaume-Uni d'une part, et les Etats-Unis, l'Allemagne occidentale, l'Italie et la France d'autre part.

Dans ce cas, dit-on, la F.N.A. pourrait être mise en chantier dès le printemps prochain.

Cela posé, on reconnaît volontiers à Whitehall que la F.N.A., tout comme la FML, peut être considérée comme l'un de ces dangereux remèdes qui parfois tuent le malade.

Aux observations de ce genre, on oppose à Whitehall qu'il serait vain de chercher dans le seul problème de l'organisation de la défense nucléaire la cause des divergences franco-anglaises. En réalité, indique-t-on, les points de vue respectifs de Paris et de Londres à ce sujet ne font qu'illustrer des conceptions qui semblent très différentes sur la nature des relations entre l'Europe et les Etats-Unis. Selon le gouvernement britannique, conservateur ou travailliste, l'alliance entre l'Europe et l'Amérique reste la "pierre angulaire" de toute politique viable pour l'Occident.

A Bonn

BONN — Les milieux autorisés de Bonn ont accueilli favorablement les instructions adressées par le président Johnson aux département d'Etat et de la défense, visant à éviter toute aggravation des divergences de vues au sein de l'OTAN.

On se félicite particulièrement dans ces milieux de l'importance qu'attachent les Etats-Unis à la participation de la France à toute discussion des problèmes de défense nucléaire et on rappelle que ce point correspond entièrement aux vues du chancelier Erhard. Le chancelier avait en effet déclaré récemment, que Bonn souhaitait ardemment, pour la force multilatérale, une solution convenant à la France (qu'elle y adhère ou non), et prévoyant pour elle une place en tout état de cause.

A cet égard on met l'accent, à Bonn, sur le fait que tout rapprochement franco-américain ne pourra avoir que des répercussion favorables pour l'Allemagne occidentale, tant sur le plan international que dans le domaine intérieur, étant donné la cohésion accrue des alliés qui en résulterait.

On déclare enfin que les idées développées par le président Johnson aideront à créer un climat favorable lors des entretiens de janvier à New York, des ministres des affaires étrangères des trois Occidentaux et de Bonn.

A Paris

PARIS — C'est le journal du soir "Paris-Presse" (de tendance gaulliste) qui réagit le plus vivement sur les instructions de M. Johnson.

"Un pas de Johnson vers de Gaulle", titre "Paris-Presse" qui ajoute: "Johnson décide l'armistice nucléaire avec la France. Il estime que rien ne presse pour la force multilatérale". Le même journal souligne que les nouvelles instructions du président des Etats-Unis "sont un changement évident par rapport au communiqué germano-américain de juin dernier".

Le journal "Le Monde" est beaucoup plus réservé dans ses conclusions: "Entre la politique du coup de poing sur la table et celle des bonnes manières, le président des Etats-Unis a clairement choisi la seconde", écrit André Fontaine qui se pose une question: "(Le président Johnson) hésite sur la ligne à suivre... ou, ayant pris sa décision, il entend en obtenir la réalisation en douceur..."

Le grand journal populaire "France-Soir" se contente de rapporter l'information en la titrant: "Tout projet de défense nucléaire doit être discuté avec la France, recommande Johnson à ses ministres."

Johnson approuve les plans de mise au point d'un avion géant de 500 à 700 places

AUSTIN. — Le président Johnson a approuvé mardi les plans de mise au point d'un avion gigantesque capable de transporter de 500 à 700 passagers à travers l'Atlantique à une vitesse d'environ 550 milles à l'heure.

Cet appareil, qui sera "le plus grand du monde", sera mis au point et construit pour transporter des troupes et du matériel militaire, a déclaré M. Robert McNamara, secrétaire à la défense, après un entretien avec le président des Etats-Unis.

M. McNamara a ensuite souligné que l'avion aura également une utilisation commerciale possible et que la décision de le construire n'avait "aucune corrélation" avec le projet de construction d'un avion supersonique commercial américain d'une vitesse de 2,000 milles à l'heure.

Le coût du développement de l'avion sera d'environ $750,000,000 dont $157,000,000 seront prévus dans le prochain budget (1965-1966) pour la mise en route des premiers travaux.

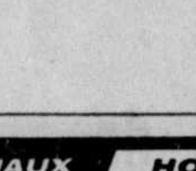

Joyeux Noël et bonne Année

A TOUS NOS CLIENTS ET AMIS

J.-M. RAVARY Inc.

QUINCAILLERIE

4039 est, rue Ste-Catherine — Montréal

LA. 6-9128

Joyeux Noël et Bonne Année

à tous nos clients et amis

Villemaire Frères Limitée

Livres de comptabilité "VIMI"

Système de feuilles mobiles et accessoires

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

Spécialités dans la reliure mécanique WIRE-O MULT-O et d'Editions

840, WILLIAM — Montréal — 866-4071

UN CADEAU *idéal pour Noël*

★ COPAIN ★ EMPLOYE (E)
★ AMI (E) ★ ETUDIANT (E)
★ PATRON ★ INTELLECTUEL
★ RELIGIEUX ★ SPORTIF, ETC.

LE DEVOIR

CHAQUE JOUR à leurs portes

Offrez un cadeau qui se renouvellera tous les jours de l'année :

UN ABONNEMENT AU DEVOIR

Prière de remplir ce coupon et de l'adresser à :

LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal 3

Recevez la somme de $..... pour abonner

NOM .....

ADRESSE .....

.....

NOM DU DONATEUR .....

ADRESSE .....

.....

LE DEVOIR fera parvenir en votre nom, une carte de souhaits au bénéficiaire.

TARIFS ANNUELS

Livraison à domicile	$20	Québec et Lévis	$20
Montréal et banlieue	$20	A l'étranger	$30
Canada (exc.: Montréal, Québec, Lévis et banlieue)			$16

AUX QUATRE COINS DU MONDE

Dix ans de prison

RIO DE JANEIRO — Neuf communistes chinois, accusés de subversion et d'espionnage, ont été condamnés hier à dix ans de prison par un tribunal militaire de Rio de Janeiro.

Les Chinois avaient été arrêtés en avril par les services de sécurité à la suite de la révolution qui renversa, en mars dernier, le gouvernement du président Joao Goulart. Ils étaient entrés au Brésil, en qualité de correspondants de l'agence commerciale chinoise.

Verdict rendu

TUEBINGEN — La cour d'assises de Tuebingen a rendu, hier son verdict dans le procès de trois anciens gardiens du camp d'extermination nazi de Stutthof ouvert le 9 novembre dernier.

Le principal accusé, l'ancien adjudant chef SS Otto Haupt, 67 ans en détention préventive depuis mars 1961, a été condamné à douze ans de réclusion et à la perte de ses droits civiques pour dix ans. Il était accusé d'avoir participé à l'exécution d'au moins neuf cents prisonniers et d'en avoir supprimé un certain nombre par injection de phénol.

L'homme de la malle diplomatique

TEL AVIV — Modekhai Louk, "l'homme de la malle diplomatique", et l'industriel israélien Samuel Barukh, ont été inculpés, mardi par le procureur général israélien, d'intelligence avec l'ennemi et d'avoir livré à l'Egypte des informations secrètes.

Ils demeureront en état d'arrestation jusqu'à leur procès, qui aura lieu, à huis clos, devant un tribunal de Jérusalem.

Découverte macabre

SANTIAGO du Chili. Les corps momifiés de 500 soldats, morts en 1880 lors d'un combat entre le Chili et la confédération Peruano-Bolivienne, ont été découverts dans la province d'Atacama, zone riche en salpêtre du nord de la Bolivie, annonce la presse chilienne.

C'est en creusant des tranchées au cours de récentes manoeuvres que des soldats ont exhumé les corps. Les visages des combattants morts expriment encore leurs derniers rictus et certains portent les traces de coups de sabre. Non seulement leurs uniformes mais aussi leurs papiers personnels sont parfaitement conservés ce qui a permis de les identifier.

Syndicalistes cubains en prison

BRUXELLES — La Confédération internationale des syndicats libres, dont le siège est à Bruxelles a demandé au Bureau international du travail à Genève, l'instauration d'une commission d'enquête à la suite de l'arrestation de plusieurs dirigeants syndicalistes cubains.

Les mots croisés du "DEVOIR"

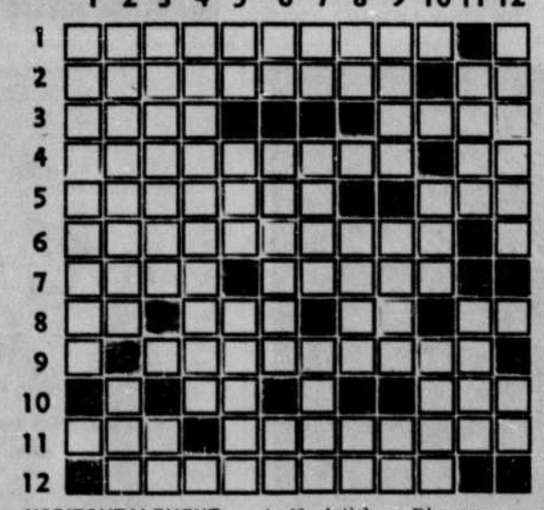

HORIZONTALEMENT

1—Discours embrouillé
2—Inquiétude — Conjonction
3—Organe — Paysage
4—D'une humeur difficile — Ensuite
5—Personne incapable — Emploie
6—Mise au courant
7—Site désordonné — Propre
8—Personnel — Sens—Voyelle doublée —Continue la phrase
9—Préjudice
10—Note — Particule électrisée
11—Chant à deux — Pour se frictionner
12—Porter encore plus haut

VERTICALEMENT

1—Dernier espoir après une panne
2—Qui irrite — Parcourus
3—Chant monotone — Permet un choix
4—Répétées
5—Possessif — En cet endroit — Destiné à jouer un rôle
6—Possessif inversé — Peiner beaucoup — Lui
7—Symbole du titanium—Chef — Apporté en naissant
8—Voyelles — Article — Romains
9—Petite baie — Enlevée — Personnel
10—Article — Dire non
11—D'un auxiliaire — Collège britannique
12—Couper le chef — Pluriel verbal

Solution d'hier

Horizontalement

1—RICANEMENT
2—ENRHUMES
3—FOU — LUTTEURS
4—EPEES — TITRES
5—RE — SEVE — SI
6—ER — SITUATION
7—NA — MERLE
8—DNIEPR — SUT
9—UT — MUNICH
10—MINUTE
11—LIME — QUOI
12—NOCES — MOURIR

Verticalement

1—REFERENDUM
2—INOPERANT — DO
3—CRUE
4—AH — EUS — EMILE
5—NULS — IMPUNIS
6—EMU — STERNUM
7—METTEUR — ITEM
8—ESTIVAL — CE
9—ETETE — QU
10—TOUR — SUR
11—RESOLU — OI
12—BASSIN — TARIR

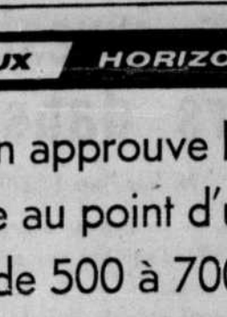

1965 1965

Le personnel et la direction

de

L'Imprimerie Jacques-Cartier Inc.

sont heureux de présenter à leur nombreuse clientèle leurs meilleurs souhaits

POUR NOEL ET LE NOUVEL AN

Pierre Bégin, président

8477, 8e ave Ville St-Michel — 729-2891

MONTREAL

"Des Fêtes à mon goût, c'est quand y manque de rien!"

avec une bonne provision de bière douce O'Keefe, vous êtes assurés de plaire à tous vos invités.

65-52F

Le dernier coup d'Etat de Saïgon ébranle les espoirs de Washington

WASHINGTON. — La dernière crise à Saïgon commence à ébranler sérieusement les espoirs qu'entretenait l'administration américaine de pouvoir parvenir à une stabilisation de la situation politique au Sud-Vietnam qui puisse simultanément assurer l'unité politico-militaire dans l'effort contre le Vietcong et, par voie de conséquence, accroître l'efficacité de l'opposition aux infiltrations communistes.

Le porte-parole du département d'Etat a, cependant, laissé entendre hier soir qu'il n'est pas question pour le moment d'une suspension de l'aide des Etats-Unis au Sud-Vietnam.

L'ordre du jour du général Nguyen Khanh, commandant en chef des forces armées sud-vietnamiennes, qui affirme le droit des militaires de s'immiscer dans les affaires civiles du gouvernement, a suscité une vive émotion et un profond mécontentement dans les milieux politiques de la capitale américaine.

L'intervention directe du général Khanh dans la crise politique actuelle met fin aux rumeurs parvenues de Saïgon selon lesquelles il n'aurait pas été consulté par les auteurs du coup d'Etat. Les milieux officiels américains étaient persuadés depuis dimanche que le général avait très probablement approuvé leur action. En tout état de cause, l'ingérence aussi directe de l'armée dans la vie politique déjà chancelante du Sud-Vietnam, est profondément déplorée par les milieux officiels américains.

Ces milieux reconnaissent dans leur évaluation de la situation créée par le coup d'Etat pacifique des jeunes généraux de l'armée que les Etats-Unis n'avaient pas eu la moindre indication préalable du mouvement. Cet état de choses est d'autant plus regrettable que le général Maxwell Taylor, depuis son retour de Washington, avait entrepris des efforts considérables pour provoquer à Saïgon un mouvement vers l'unité des civils en vue de créer une administration efficace qui puisse être mieux à même de diriger l'effort de guerre.

La tâche de l'ambassadeur semblait se dérouler dans des conditions plus encourageantes que par le passé. Elle avait pour triple objectif : 1) "amener les divers éléments politiques et religieux à se rapprocher". 2) Eloigner des généraux de la politique active et obtenir que le haut conseil national ou tout organisme législatif qui le remplace apporte son appui au gouvernement Tran van Huong.

Les rivalités personnelles ont fait qu'aucun élément n'a encore pu mettre sur pied une combinaison qui satisfasse tout le monde. Le plus regrettable, aux yeux des milieux officiels américains, c'est que l'effort de guerre contre le Viet-Cong ne peut qu'en souffrir.

On veut encore espérer que l'équilibre politique pourra s'établir et qu'une formule de compromis pourra être trouvée avec les bouddhistes pour les amener au gouvernement. Certains contacts discrets avaient visiblement été établis entre eux et le haut conseil national. La révélation de ces contacts a peut-être été l'une des causes du coup d'Etat des jeunes généraux.

Israël : le même cabinet Eshkol est réinvesti

JERUSALEM — Le Parlement israélien a voté, hier, la confiance au nouveau gouvernement de M. Levi Eshkol, par 59 voix contre 37. Neuf députés du parti marxiste "Mapam" se sont abstenus.

Le nouveau gouvernement est en tout point identique à celui qui démissionna la semaine dernière à la suite du rebondissement de l' "affaire Lavon". Il est formé de dix ministres du parti travailliste "Mapai", trois du parti national religieux et deux du parti socialiste de gauche "Ahdut Avoda". Les deux ministres du Mapai, le ministre de la justice, M. Dov Joseph, et le ministre du développement, M. Almogi, qui avaient pris position en faveur de M. Ben Gourion dans le conflit qui opposait ce dernier à M. Eshkol à propos de l'affaire Lavon, sont demeurés dans le cabinet, le président du conseil voulant manifestement minimiser le désaccord au sein de son parti.

Paralysie partielle du port de New York

NEW YORK — La grève, non sanctionnée par le syndicat, d'une partie des dockers new-yorkais est entrée hier dans son troisième jour.

La commission du port de New York a déclaré que 29 des 67 navires amarrés aux 95 quais dont elle a charge sont immobilisés.

Quelque 7,759 dockers avaient été convoqués par la commission pour assurer le chargement et déchargement des navires mais on ignore combien d'hommes se sont présentés.

Le comité exécutif du syndicat des dockers fait distribuer des avis aux dockers leur soulignant qu'il a recommandé à l'unanimité de ses membres d'accepter le nouveau contrat de travail conclu récemment avec les armateurs et le qualifie de meilleur de l'histoire du syndicat.

ONU: un compromis serait réalisé

NATIONS UNIES — On apprend de bonne source que l'accord Etats-Unis-URSS sur les paiements considérés comme dus à l'ONU pourrait être annoncé aujourd'hui par le président de l'Assemblée générale, M. Alex Quaison Sackey. Il prendrait la forme d'une déclaration adoptée par acclamation, non pas d'une résolution. L'assemblée s'ajournerait ensuite au 11 janvier.

Aux termes de cet accord — qui représente une synthèse, qui fut difficile à mettre au point, de diverses propositions présentées par le Dr Carlos Sosa Rodriguez, président de l'assemblée générale de 1963, par le groupe afro-asiatique et par l'actuel président de l'assemblée — l'Union soviétique verserait une contribution d'un montant non indiqué d'avance à un fonds de secours et il serait mentionné directement mais officiellement que l'article de la charte retirant leur droit de vote aux débiteurs retardataires de plus de deux ans ne serait pas invoqué.

Cet accord résulterait, selon des indications dignes de foi, de concessions américaines, mais on précise qu'il n'est qu'une partie d'un accord d'ensemble "package deal", selon l'expression américaine négocié durant les conversations Dean Rusk - Andrei Gromyko et qui porte sur toute une gamme de questions diverses touchant le désarmement, le droit de l'espace et la non-prolifération des armements nucléaires.

CONCESSIONS RECIPROQUES

Les concessions américaines portent notamment sur le fait que le montant de la contribution soviétique ne sera pas nécessairement divulgué et qu'il ne sera plus question de la décrire comme "substantielle et adéquate". Elles portent aussi sur le fait que la non applicabilité de l'article 19 de la charte celui relatif aux débiteurs retardataires sera formellement proclamée. Jusqu'ici les Etats-Unis avaient fait de l'automaticité de cette application une question de principe politique intangible.

Sur le plan diplomatique, les Etats-Unis s'apprêteraient à faire valoir que c'est sur l'insistance de leurs alliés européens qu'ils ont accepté les concessions rendant l'accord sur les paiements possible.

En échange de ces concessions, pourtant, la diplomatie américaine aurait obtenu, sur d'autres questions négociées avec l'URSS à l'occasion de la crise des paiements de l'ONU, certains assouplissements des positions soviétiques et aurait, en fonction de ces assouplissements, conclu des arrangements bilatéraux sur lesquels les alliés européens n'auraient pas été tenus au courant de façon étroite et continue.

Londres: pas de dévaluation ni d'élections générales

LONDRES — Le gouvernement travailliste a confiance dans le succès de sa politique économique et a totalement écarté l'idée qu'une dévaluation de la livre sterling serait un remède aux problèmes qui se posent à la Grande-Bretagne, déclare-t-on à Londres de source autorisée au sujet de certaines informations de presse faisant état de la possibilité d'une dévaluation ou de prochaines élections législatives.

Plusieurs observateurs politiques pensent en effet que si les conditions demeurent favorables M. Wilson pourrait procéder à de nouvelles élections en février ou mars prochain, dans le but de recueillir une majorité plus large.

On ne dément pas formellement de même source la possibilité de nouvelles élections, mais on précise que M. Wilson n'y songe pas pour l'instant.

D'autre part, la commission du Marché commun à Bruxelles, est satisfaite du jugement sévère porté récemment par le Conseil du G.A.T.T. à Genève sur la surtaxe britannique de 15 p. c. La commission se félicite que cet organisme chargé des problèmes douaniers entre les pays industrialisés ait constaté l'incompatibilité de mesures douanières britanniques avec l'accord général du G.A.T.T. sur les tarifs douaniers et le commerce international.

Après l'accord de Bruxelles sur les prix agricoles

Pompidou: voie ouverte pour l'unité politique de l'Europe

PARIS. — La signature de l'accord de Bruxelles, qui marque le franchissement de l'obstacle le plus difficile rencontré jusqu'à présent dans la progression vers le Marché commun, ouvre une grande espérance pour l'Europe, et en particulier pour un développement de l'union politique a déclaré hier soir M. Georges Pompidou au cours d'un entretien télévisé avec un journaliste de l'O.R.T.F..

Bien que la date du 15 décembre ait été fixée en commun par les six pays de la communauté européenne, "il faut bien reconnaître, a ajouté le premier ministre, qu'il a fallu que le gouvernement et le général de Gaulle lui-même interviennent avec beaucoup d'énergie pour que tout le monde soit au rendez-vous".

Le chef du gourvernement français a d'autre part donné une nouvelle fois les raisons du "choix atomique" de la France. L'arme atomique, a-t-il dit, est la seule qui permette à la France de rester un pays moderne du point de vue industriel et scientifique ; c'est la seule qui fasse d'un pays une grande puissance politique ; et enfin c'est la seule qui fasse suffisamment peur à l'agresseur éventuel pour garantir la paix.

Amené à parler des récentes grèves des secteurs public et nationalisé,M. Pompidou a déclaré avec force : "Jamais grèves n'ont été à mes yeux plus dénuées de sens, plus inutiles que celles-là". On ne peut dire, a-t-il ajouté, que ce soient des "grèves de désespoir", puisque la masse des rémunérations distribuées aux salariés dans toutes les entreprises nationalisées en 1963 a augmenté de plus de 11 pour cent. M. Pompidou a qualifié d' "inacceptables" les conditions dans lesquelles s'étaient déroulées ces grèves. Cependant, a-t-il affirmé, "le gouvernement est toujours prêt à tous les dialogues".

Le premier ministre s'est félicité de l'action de son gouvernement, soulignant notamment que pour la première fois depuis trente ans le budget de la France était en équilibre, qu'un effort considérable avait été fait en faveur de l'éducation nationale (17% des dépenses totales en 1965 contre 9.5 en 1958) et allait être fait pour la construction de logements (385,000 prévus pour 1965), et enfin que pour la première fois dans l'histoire de la France le parlement avait été consulté sur ce que devaient être les orientations du plan.

En conclusion M. Pompidou a déclaré que le gouvernement français n'était ni conservateur et excessivement partisan du libéralisme comme certains le lui reprochent, ni autoritaire, dirigiste et tracassier comme d'autres lui en font grief. Le gouvernement, a-t-il dit, est libéral pour le quotidien, mais il entend garder le contrôle de l'avenir.

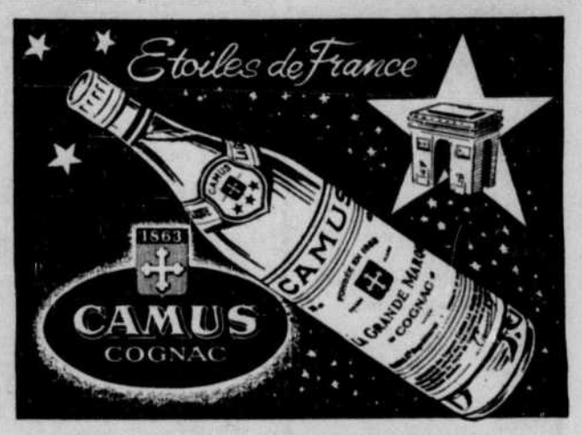

En vente dans les magasins de la R. A. Q.
No 121 — Bouteille de 13 oz • No 121-A — Bouteille de 26 oz

A tous nos clients et amis

nous offrons nos meilleurs voeux

A L'OCCASION DES FETES

Victory Tool & Machine Co. Ltd

Fondée en 1914

Dollard Mathieu, Raymond Mathieu, Robert Mathieu

MACHINERIE GENERALE

Manufacturiers de convoyeurs et monte-charges

236-250, ROSE-DE-LIMA - 933-1138

MONTREAL

au Reine Elizabeth

Les festins traditionnels de Noël et du Jour de l'An

Au Beaver Club

Dîner à cinq services $5.25 - $8.50
de midi à 10 heures du soir
A l'orgue : Mischa

Au Café

Prix spéciaux pour les Fêtes
Ouvert pour déjeuner et casse-croûte
Réservations : UN. 1-3511, poste 2227-8

A La PLACE VILLE-MARIE
(restaurants administrés par le Reine Elizabeth)

Le Carignan
Le Bluenose
Le Stampede

Dîner des Fêtes, à cinq services : $5.00 - $7.75
de midi à 10 heures du soir
Musique sans interruption par le trio Carignan

Altitude 737

Buffet des Fêtes $7.50 - de midi à 10 heures du soir
Musique par Sacha et son orchestre
et le trio Ben Herman.
Réservations : UN. 1-3511, poste 2424-6

Les enfants sont toujours les bienvenus (moitié prix)

LE REINE ELIZABETH

A. Meuble d'occasion de 30" de long, style espagnol, 3 tiroirs, noyer satin. **95.**

B. Lampe de style contemporain 40" de hauteur, base blanc antique et or ainsi que l'abat-jour. **39.95**

C. Berceuse pivotante de SKLAR très confortable, coussin reversible, tissu de qualité couleur or. Spécial **99.**

D. Meuble "Curio" de style espagnol avec étagères et cabinet, chêne de marquetterie fini fumé. **195.**

E. Table à café, 64" de long, style espagnol, noyer satin. Spécial **79.**

F. Fauteuil avec valence, coussin reversible, tissu de qualité vert. Rég. 99. Spécial **69.**

G. Petite lampe de boudoir très délicate, pied de marbre, base de cuivre, abat-jour blanc et or. **19.95**

H. Pupitre style espagnol, 54 x 24, 2 tiroirs d'un côté et tiroir filière de l'autre ainsi qu'au centre, noyer satin. **115.**

I. Chaise de fantaisie de couleur dorée, style contemporain, siège de rotin tissé très finement. Rég. 89. Spécial **59.**

J. Lampe de plancher 52" de hauteur, entièrement de cuivre, abat-jour blanc. **39.50**

Valiquette

Heures d'affaires
Ouvert de 9 h. 30 a.m.
jusqu'à 9 h. 30 p.m.
jusqu'à Noël

N. G. VALIQUETTE LTEE 915 rue Ste-Catherine est 842-8811

Stationnement municipal à l'arrière du magasin

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR"
844 - 3361
— Téléphonez deux jours à l'avance —

A LOUER

Manufacture 2 étages, 5,000 pieds, située à 2141 Beaudry. Tél.: 526-2843. 26-12-64

Local commercial pour tout genre de commerce, 4170 Charleroi, Montréal-Nord, près Pie IX. Inspection de midi à 9 p.m. Tél.: 321-6886. J.N.O.

Bureau à louer coin adjacent Place Ville Marie, 400 pieds, air climatisé. Ameublement de luxe et équipement utiles à vendre, pour usage immédiat. Bail jusqu'au premier mai à $200., peut-être prolongé. UN. 6-2893. 24-12-64

AUTOS A VENDRE

Cadillac 63, convertible, bas milage. S'adresser à Maurice Savaria, Tél.: UN. 1-2117. 28-12-64

Lincoln-Continental 1964, absolument comme neuve, encore sous garantie totale pour 1 an. Blanche, intérieur en véritable cuir rouge. Tout équipée, vendue par particulier. 256-3449. JNO

CHALETS A LOUER

Skieurs, 5 pièces modernes, près Mont-Orford, 1½ mille de l'autoroute. A la semaine ou saison. S'adresser à Granby. 378-5519. 24-12-64

DEMANDE D'EMPLOI

Secrétaire - traductrice bilingue, français excellent, références. Veuillez appeler 866-7121 ou 523-8941. 24-12-64

Prendrais ouvrage de dactylo à domicile : lettres à adresser, comptes, etc. Appelez jour ou soir: 766-7405. J.N.O.

Jeune femme disponible pour tout travail de dactylo à la maison. Téléphoner à 844-9139 ou 525-3331. 24-12-64

DIVERS

ACHETE. Collectionneur intéressé peintures, pastels ou dessins, paysages ou scènes canadiennes miniatures ou portraits d'anciens canadiens, aussi argenterie. CR. 7-6215. 28-12-64

EDUCATION

CHIMIE, cours privés — 849-7896. 22-12-64

INSTITUT TECHNIQUE AVIRON TECHNICAL INSTITUTE

UN METIER REMUNERATEUR en quelques mois

Chaque année près de 2,000 étudiants confirment la supériorité des méthodes "Aviron" dans les matières suivantes :

☐ Auto mécanique ☐ Soudure
☐ Dessin industriel ☐ Télévision
☐ Lecture de plans ☐ Radio
☐ Dessin commercial ☐ Débosselage
☐ Réfrigération ☐ Machiniste
☐ Electricité et autres

Les entrevues, tests et formalités d'enregistrement demandent un certain temps. Retenez votre place dès maintenant.

Ne commencez aucun entraînement technique sans consulter "AVIRON"

Envoyez-moi sans obligation, votre brochure en couleurs me donnant de plus amples détails au sujet des cours Jour ( ) Soir ( ) A domicile ( )

Nom ..... Age .....
Adresse .....
Ville ..... Tél. .....
Nom du père ..... L.D.

SERVICES GRATUITS
Tests d'aptitude
Conseiller en éducation technique

INSTITUT TECHNIQUE AVIRON
MONTREAL : 3035 ST-ANTOINE Tél. : 935-2525
QUEBEC : 210 LEE. 529-9564
DEPUIS 1939, SPECIALISTES DANS L'ENTRAINEMENT TECHNIQUE

FEMMES DEMANDEES

Infirmière licenciée de jour, $90.00. Tél. 845-4444. 24-12-64

Secrétaire demandée pour association professionnelle, dont le secrétariat est situé au nord de Montréal près Crémazie. Qualifications: bonne connaissance du français, connaissance du secrétariat. Salaire selon l'expérience, $3,600.00 à $4,000.00. Références requises. Ecrire à casier 1117, Le Devoir. 28-12-64.

TECHNICIENNE EN RADIOLOGIE

Expérience en pédiatrie de préférence, pour hôpital spécialisé au centre de Montral. Ecrire Casier 1119, Le Devoir. 26-12-64

LOGEMENTS ET APPARTEMENTS A LOUER

LASALLE, 81 Orchard, bas 3½ appts, garage, salle de jeu, chauffé, taxe d'eau payée.
IMMEUBLES TANGUAY
527-4161, de 9 à 5
26-12-64

ROSEMONT, 4½, fermé, neuf, moderne, chauffé, eau chaude fournie. 6740, 30e avenue, appt 1, 727-5836. 26-12-64

NOUVEAU BORDEAUX, rue Truart (Acadie et Henri-Bourassa), duplex 5½ pièces, chauffé, avec garage. Tél.: 334-1673. 28-12-64

VILLE D'ANJOU — Logement 5½ pièces, neuf, éclairé, 7331 boul. Roi-René, $75 par mois. Téléphoner 2 à 8 h. p.m., 352-3310, 259-5000 J.N.O.

PLACE D'YOUVILLE
8655 FOUCHER, COIN CREMAZIE
Beaux appts neufs, dans édifice moderne, ascenseurs, thermostat individuel, garage, etc., près de la station du Métro. Luxueux 3½ et 3 pièces à partir de $100.00. Léger supplément si meublé. — 381-8702. 2-1-65

Logement 4½, neuf, 4170 Charleroi, Montréal-Nord, près Pie IX, $95.00 par mois, chauffé, occupation immédiate, 2 mois gratuits. Inspection midi à 9 p.m., 321-6886. J.N.O.

Norwood Terrace, 7 app. modernes, 4 chambres à coucher, foyer, garage, occupation immédiate. Pour rendez-vous, téléphoner 671-6940. 24-12-64

ROYAL TRUST

EST

Bellechasse, 1004, 5 pièces formées, occupation immédiate, $55.

Delanaudière — 4396, 4398, 2 logements non chauffés, rez-de-chaussée et 1er étage, complètement rénovés, occupation immédiate, $80 et $90. par mois.

MAISONNEUVE

Bourbonnière, 2637, 1e étage, 5 pièces, $65, occupation immédiate.

LACHINE

Boul. St-Joseph, 909-929, 3 et 4 pièces, genre cottage, $35 et $40. Occupation immédiate.

SECTION DE LOCATION ET GESTION
SERVICE DES IMMEUBLES
849-4741 — LOCAL 321
24-12-64

LOGEMENTS ET APPARTEMENTS A LOUER

Jeune fille pour partager appartement 3½, chambre seule. Ouest de la ville, loyer raisonnable, arrêt d'autobus. Appeler à 481-2088 de 5 h. 30 à 9 h. du soir. 24-12-64

Boul. Langelier, 5½, bas duplex, 3 chambres, sous-sol fini, garage, terrain privé en arrière, entièrement clôturé. Idéal pour professionnel, homme d'affaires. $125.00. 256-3449. JNO

Rue Labelle, près Ste-Catherine, 3 pièces chauffées, réfrigérateur, poêle, eau chaude à l'année. Taxes payées. $60. par mois. Une pièce chauffée, eau chaude, taxes payées, toilette et douche $30.00. VI. 9-1525. Le matin seulement, sauf le samedi. 24-12-64

Ahuntsic, près Papineau, bas 5 grandes pièces, $90.00. Tél.: 389-8358. 4-1-65

App. meublé, tout équipé, cuisinette, etc. Rue Aylwin, près Sherbrooke. 521-4059. 26-12-64

PRETS HYPOTHECAIRES

Actions — 6% — sur propriété — RA. 9-4332. JNO

PROPRIETES A VENDRE

VILLE D'ANJOU — Triplex, 3 étages, 3 logements 5½, salle de jeu, garage double. Prix: $28,600. Faut voir, 3 à 8 p. m. 7331 boul. Roi-René, 352-3310, 259-5000. J.N.O.

ROSEMONT — 6513, 10e avenue, près Beaubien, écoles, marché, autobus. Semi-détaché, 4 logements, garage, revenu $3,960. Beau grand 6 pièces à l'acheteur. $38,600. (Pas d'agent). Tél. 728-4482. 24-12-64

TAILLEUR

Faites transformer votre habit à devant croisé en un joli complet à devant simple, dans le dernier style.
— SPECIALITE —
Habits et costumes réajustés
DROLET TAILLEUR
351 est, rue GUIZOT — DU. 8-2334
J.N.O.

TRANSPORT CAMIONNAGE

ROUSSILLE Transport. Déménagement ville, campagne et longue distance. Spécialité: pianos, poêles, réfrigérateurs. RA. 5-2421. J.N.O.

CANADA
PROVINCE de QUEBEC
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
No 665058

DAME SHIRLEY ETHEL MARTIN, épouse séparée de biens de Michael Joseph Scullion, des Cité et District de Montréal,
Demanderesse
vs
MICHAEL JOSEPH SCULLION, Gérant de district des Ventes, des Cité et district de Montréal,
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au défendeur MICHAEL JOSEPH SCULLION de comparaître d'ici un mois.
Montréal, 18e jour de décembre 1964.
CLAUDE PAQUETTE
Député-Protonotaire
ROSENHEK & ROSENHEK,
Avocats,
170-180 est, rue Dorchester,
Montréal.
Proc. de la demanderesse.

CANADA
PROVINCE de QUEBEC
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
No 661568

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, corps politique et incorporé ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans les Cité et District de Montréal,
Demanderesse
vs
PLACE JEANNE D'ARC HOLDING CORPORATION, corps politique et incorporé, ayant une place d'affaires en la ville de Chomedey, district de Montréal,
Défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné à la défenderesse PLACE JEANNE D'ARC HOLDING CORPORATION de comparaître d'ici un mois.
Montréal, 21e jour de décembre 1964.
CLAUDE PAQUETTE
Député-Protonotaire
GAUTHIER & DORAIS,
Avocats,
221 ouest, rue St-Jacques,
Montréal.
Proc. de la demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
No 3034

JAN SVATEK, homme d'affaires de la ville et du district de Montréal,
Pétitionnaire
—vs—
DAME KATHERINE KRAL, demeurant à 4145 Blueridge Crescent dans la ville de Montréal et le District de Montréal
—et—
GERALD J. HIRSCH, homme d'affaires, domicilié à 753 Avenue Mitchell dans la ville de Mont-Royal dans le district de Montréal
—et—
THE MONTREAL TRUST COMPANY, un corps politique et dûment incorporé selon la loi et ayant un siège social dans la ville et le district de Montréal
Répondants
PAR ORDRE DE LA COUR
PAR LA PRESENTE, avis est donné à Dame Victoria Tausig Heller de la ville de Pilsen dans la république de Tchécoslovaquie et à Karl Heller de la ville de Pilsen dans la république de Tchécoslovaquie, et à John Levy de la république d'Israël, que le demandeur dans la présente cause présentera une requête pour être dégagé de ses obligations comme exécuteur testamentaire, devant la Cour supérieure de Montréal le 29 janvier, 1965.
Montréal, le 21 décembre 1964.
SIVAK & UNTERBERG
Suite 36
1390 Sherbrooke ouest,
Montréal
Avocats pour le pétitionneur

SHOP & SAVE (ST. HYACINTHE) LTD.

Avis est par les présentes donné que "SHOP & SAVE (St-Hyacinthe) LTD.", ayant son bureau principal dans la ville de Montréal, demandera au Secrétaire de la Province la permission d'abandonner sa charte en vertu des clauses de la Loi des compagnies de Québec.
Daté à Montréal ce 1er jour de décembre, 1964.
SHOP & SAVE (St-Hyacinthe) LTD.
par: JOHN A. NOLAN,
Secrétaire.

SHOP & SAVE (DUVERNAY) LTD.

Avis est par les présentes donné que "SHOP & SAVE (Duvernay) LTD.", ayant son bureau principal dans la ville de Montréal, demandera au Secrétaire de la Province la permission d'abandonner sa charte en vertu des clauses de la Loi des compagnies de Québec.
Daté à Montréal ce 1er jour de décembre, 1964.
SHOP & SAVE (Duvernay) LTD.
par: JOHN A. NOLAN,
Secrétaire.

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
CITE D'OUTREMONT

AVIS PUBLIC

Rôles de Perception pour Taxes Municipales et Scolaires

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les rôles de perception pour taxes Municipales et Scolaires lesquels couvrent l'année fiscale finissant le trente et un (31) décembre mil neuf cent soixante-cinq (1965) ont été complétés et déposés au bureau du soussigné, et toute personne, tenue au paiement des sommes y mentionnées, est requise d'en payer le montant, à son bureau, dans les vingt (20) jours qui suivent la publication de cet avis,—
1.— Rôles général et supplémentaire de perception de taxes pour fins Municipales et Scolaires.
2.— Rôles spécial et supplémentaire de perception de taxes pour les Services de Police et Feu.
3.— Rôle spécial de perception de taxes pour l'Eclairage Public.
4.— Rôles spéciaux de perception de taxes pour les améliorations locales.
5.— Rôle spécial de perception de taxes pour le nettoyage et l'enlèvement de la neige dans les ruelles.
6.— Rôles spécial et supplémentaires de perception de taxes pour la charge annuelle du Service de la Dette concernant les règlements numéros 535, 536, 537 et 538.
DONNE en la Cité d'Outremont, ce vingt-deuxième (22ième) jour de décembre, mil neuf cent soixante-quatre (1964).
PAUL SOULIERE,
Secrétaire-Trésorier.
Hôtel de Ville d'Outremont,
No. 543 Chemin de la
Côte Ste-Catherine,
Outremont, P.Q.

CANADA
PROVINCE de QUEBEC
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
No 663-335

DAME HELEN HAMNETT, épouse commune en biens de Ronald Arthur Fenton, des Cité et district de Montréal,
Demanderesse
vs
RONALD ARTHUR FENTON, des cité et district de Montréal,
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au défendeur RONALD ARTHUR FENTON, de comparaître d'ici un mois.
Montréal, 18e jour de décembre, 1964.
RAOUL CREVIER
Député-Protonotaire
JOHN J. GOTLIEB, C.R.
Avocat,
Suite 1100,
200 Ouest, rue St-Jacques,
Montréal, P.Q.
Proc. de la demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
No. 373,905

ANDRE & ROBERT HAMEL,
Demandeurs
— vs —
FLEMING MANUFACTURING CO.
Défenderesse
FORCLUSION, INSCRIPTION POUR JUGEMENT EX-PARTE ET AVIS
Les demandeurs, par leurs avocats soussignés, ont forclos la défenderesse de comparaître et de plaider et ils inscrivent la présente cause pour jugement par défaut de comparaître et de plaider à la Cour Supérieure, Division de Pratique, Chambre No. 31, au Vieux Palais de Justice, à Montréal, pour le 29ème jour de janvier 1965, à 10:30 a.m. et ils donnent avis de telle forclusion et de telle inscription à la défenderesse Fleming Manufacturig Company de Cuba, Missouri, dans les Etats-Unis d'Amérique, laquelle ne s'est pas constitué aucun procureur, dans les délais légaux.
PAR ORDRE DE LA COUR :
La défenderesse FLEMING MANUFACTURING COMPANY est ordonnée de comparaître et de plaider pour le 29 janvier 1965.
Montréal, le 2 décembre 1964.
RAOUL CREVIER,
Député-Protonotaire.
COLAS & LAPOINTE,
Avocats,
218 ouest, rue St-Jacques,
Montréal.
Procureurs des demandeurs

CANADA
PROVINCE de QUEBEC
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
No 666376

PIERRETTE SIROIS, célibataire majeure, domiciliée et demeurant dans les cité et district de Montréal,
Demanderesse
vs
NOEL BILODEAU, représentant des cité et district de Montréal, PETERSON HOWELL & HEATHER (CANADA) LIMITED, corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires à 3970 Côte des Neiges, cité et district de Montréal, PAUL IGNATIUS MACKINNON, domicilié et demeurant à Verdun, district de Montréal,
Défendeurs
PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au défendeur PAUL IGNATIUS MACKINNON de comparaître d'ici un mois.
Montréal, 21e jour de décembre, 1964.
RAOUL CREVIER
Député-Protonotaire
GUERIN, TAILLEFER & BRUNET,
Avocats,
19 ouest, rue Le Royer,
Suite 300,
Montréal.
Proc. de la demanderesse.

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE BOURGET
CITE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le Conseil de la Cité de la Pointe-aux-Trembles, à une assemblée tenue le 6 juillet 1964, a adopté le règlement suivant:
No. 359 soit un règlement décrétant la fermeture de la ruelle numéro 40-6 et d'une partie de la ruelle numéro 40-24
et communication duquel peut être prise à mon bureau à l'Hôtel de Ville de la Cité de la Pointe-aux-Trembles.
DONNE à Pointe-aux-Trembles, ce vingt-troisième jour du mois de décembre, 1964.
PAUL A. TRUDEAU,
Secrétaire-trésorier.

CITE DE WESTMOUNT

A qui de droit

Avis public, est par la présente donné, que l'hôtel de Ville et l'hôtel de ville annexe seront fermées à midi, jeudi le 24 décembre, 1964 et jeudi, le 31 décembre, 1964, en rapport à la résolution adoptée par le comité général du Conseil de la cité le 7 décembre, 1964.
Donné à Westmount, ce vingt et unième jour de décembre, 1964.
R. B. Seaman
Commis de ville

VILLE DE MONTREAL

Service de la voie publique
DISPOSITION

enlèvement des ordures ménagères

Jeudi le 24 décembre 1964, veille du jour de Noël, l'enlèvement sera fait sans aucun changement à l'horaire habituel.
Vendredi le 25 décembre 1964, jour de Noël, il n'y AURA PAS D'ENLEVEMENT. Les contribuables qui bénéficient de l'enlèvement des ordures ménagères habituellement le vendredi soir, devront donc sortir leurs poubelles le mardi soir le 29 décembre.
Le Greffier de la ville,
GABRIEL MORIN.
Hôtel de ville,
Montréal, le 21 décembre 1964.

VILLE DE MONTREAL
BUREAU DU METRO
AVIS DE SOUMISSION

METRO
PUBLICITE

Exploitation de la publicité dans les voitures et autres emplacements publicitaires du Métro de la ville de Montréal

Des soumissions cachetées, en deux copies, adressées au Comité exécutif de la ville de Montréal, seront reçues à l'Hôtel de ville, chambre 120, en la ville de Montréal, Canada, pour l'exploitation de la publicité dans les voitures et autres emplacements publicitaires du Métro de la ville de Montréal.

Les soumissions devront être expédiées par courrier recommandé et déposées ou reçues à un bureau de poste en la ville de Montréal, Canada, le ou avant le 8 février 1965, l'estampille de la poste faisant foi et elles seront ouvertes aux bureaux du greffier de la ville, à l'Hôtel de ville, le 11 février 1965, à MIDI.

Les soumissionnaires pourront se procurer le dossier de soumission, y compris la formule de soumission officielle et l'enveloppe spéciale à utiliser obligatoirement pour l'envoi de la soumission, en s'adressant au Bureau du Métro, Edifice Jacques-Viger, 700 est, rue Craig, chambre 191, Montréal, Canada. Le dossier de soumission sera remis sur paiement, en argent ou sous forme d'un chèque visé, tiré sur une banque canadienne et payable à l'ordre du Directeur des Finances de la ville de Montréal, d'un montant égal à autant de fois cent dollars ($100.00), en monnaie légale du Canada, qu'il sera demandé d'exemplaires.

Ce dépôt sera remboursé à ceux qui auront retourné les plans et les cahiers des charges en bon état moins de TRENTE (30) jours après la date d'ouverture des soumissions.

Les soumissions, pour être valables, devront être accompagnées d'un chèque visé, tiré sur une banque canadienne et payable à l'ordre du Directeur des Finances de la ville de Montréal pour une somme de cinquante mille dollars ($50,000.00) en monnaie légale du Canada.

Le Comité exécutif ne s'engage pas à accepter la plus haute soumission ni aucune des soumissions reçues, et le soumissionnaire ne pourra prétendre à aucune indemnité ni contester, pour quelque motif que ce soit, le choix du Comité exécutif.

Le Greffier de la ville,
GABRIEL MORIN.
Hôtel de ville,
Montréal, 23 décembre 1964

SOCIETE CENTRALE D'HYPOTHEQUES ET DE LOGEMENT

SOUMISSIONS

SYSTEMES D'EAU CHAUDE DOMESTIQUE JARDINS BELLERIVE VILLE JACQUES-CARTIER

Des soumissions scellées indiquant clairement leur contenu et adressées au soussigné seront reçues jusqu'à MIDI, MARDI LE 5 JANVIER 1965 pour les réparations aux systèmes d'eau chaude domestique de 13 bâtisses au projet Jardins Bellerive à Ville Jacques-Cartier, P.Q.

Les devis et les formules de soumission requis peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous. Chaque soumission doit être accompagnée d'un cautionnement garantissant la soumission ou d'un dépôt de sécurité se chiffrant à 10% de la cotation. Ce dépôt de sécurité compensera la Société contre toute perte dans l'éventualité ou le soumissionnaire accepte refuserait d'entreprendre le contrat. Un chèque certifié ou des obligations négociables du Gouvernement du Canada seront acceptés comme dépôt de sécurité. Tout chèque doit être fait payable à l'ordre de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement. La plus basse ou toute autre soumission ne sera pas nécessairement celle acceptée.

Le gérant,
Soc. Centrale d'Hypothèques et de Logement,
2350, Chemin Manella,
Ville Mont-Royal,
Montréal 16, Québec.

AVIS

AVIS est par la présente donné que M. Robert Guy et Dame Lucille Guy, épouse de M. Eugène Saint-Jean, tous de la ville de Montréal, M. Roland Guy, de la ville d'Outremont et M. Jean-Maurice Guy de la ville de l'Epiphanie, province de Québec, étant les légataires universels nommés dans le dernier testament et codicille de M. Joseph Alcide Georges Guy, de son vivant de la ville de Montréal, présenteront une requête à la législature de Québec lors de sa prochaine session pour qu'une loi soit décrétée autorisant l'exécuteur testamentaire et le fiduciaire en vertu dudit dernier testament et codicille à répartir entre eux l'actif net de la succession du testeur sans attendre l'expiration du délai prescrit dans ledit dernier testament; et pour d'autres fins.
MONTREAL, le 18 décembre 1964.
HOWARD CATE OGILVY BISHOP COPE PORTEOUS & HANSARD
Procureurs des Requérants

AVIS

Conformément aux dispositions de l'article 1571-d du code civil, avis est par les présentes donné qu'une cession-transport et le transfert de toutes créances de livre et autres créances recevables, présentes et futures de Montréal-Granby Press Inc. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est dans le district judiciaire de Montréal, à LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, à titre de garantie, faits et exécutés le 20e jour du mois de novembre 1964 ont été enregistrés au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 1er jour du mois de décembre 1964 sous le numéro 1793312 et également enregistrés au Bureau de la division d'enregistrement de Shefford, P.Q., le 10e jour de décembre 1964 sous le numéro 171756.
Daté à Montréal, P.Q., ce 15e jour du mois de décembre 1964.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS

AVIS est par la présente donné que DUPLAN TEXTILES LIMITED s'adressera à la Législature de la Province de Québec à sa prochaine session pour demander l'adoption d'une loi déclarant que:
A) aucune défectuosité de titre aux immeubles suivants, soit: subdivisions 26, 22, 23, 24, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105 et 106 du lot 93 et subdivisions 18, 21, 22, 23 et 24 du lot 94, tous aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Cécile, acquis par Duplan Textiles Limited en vertu d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de Beauharnois, sous le numéro 115311, ne doit résulter de l'acquisition, possession et disposition desdits immeubles par la Corporation de la Ville de Salaberry de Valleyfield sous les actes enregistrés au bureau d'enregistrement de Beauharnois sous les numéros 38709, 38720, 41909, 41887, 64424 et 65500, et
B) aucune défectuosité de titre aux immeubles suivants, soit: subdivisions 323, 324, 325, 337, 338, 339, 351, 352, 353, 365, 366, 367, 379, 380, 381, 393, 394, 395, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 731, 737 et 741 et parties des subdivisions 535, 734 et 738 du lot 1169 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Thomas de Montmagny et subdivisions 2 et 3 et partie de subdivision 1 du lot 290 des plan et livre de renvoi officiels de la Ville de Montmagny, acquis par Duplan Textiles Limited en vertu d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de Montmagny sous le numéro 77318, ne doit résulter de l'acquisition, possession et disposition desdits immeubles par la Corporation de la Ville de Montmagny sous les actes enregistrés au bureau d'enregistrement de Montmagny sous les numéros 30037, 43262, 43806, 50844 et 54190.
MONTREAL, le 4 décembre 1964.
CHISHOLM, SMITH, DAVIS, ANGLIN, LAING, WELDON & COURTOIS,
Procureurs de la requérante.

THE PROVINCIAL ASSOCIATION OF CATHOLIC TEACHERS OF QUEBEC

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE que The Federation of English-Speaking Catholic Teachers of Montreal, un corps politique et incorporé, ayant son bureau-chef dans la Cité de Montréal; The Association of Catholic Principals of Montreal, un corps politique et incorporé, ayant son bureau-chef dans la cité de Montréal; Frances Allison, connue en religion comme soeur Frances of Alverno, institutrice de la cité de Montréal et y résidant à 1895, rue Gilford et Katherine McCaffey, connue en religion comme mère McCaffrey, institutrice, de la cité de Montréal, et y résidant à 3635, avenue Atwater, associés ensemble et avec d'autres dans un groupement de personnes communément désigné ou connu comme The Provincial Association of Religious Teachers; William Drayton, connu en religion comme Frère Drayton, instituteur, de la cité de Montréal et y résidant à 9845, avenue Papineau, Gérard Sherrer, connu en religion comme Frère Gérard, instituteur, de la cité de Montréal et y résidant à 3749, Jeanne-Mance, associés ensemble et avec d'autres dans un groupement de personnes communément désigné et connu comme The Provincial Association of Teaching Brothers; Gerald Smith, instituteur, de la cité de Lachine et y résidant à 55, 54e Avenue et Dame Henriette Pearson, de la ville de Strathmore et y résidant à 48, avenue Lake, associés ensemble et avec d'autres dans un groupement de personnes communément désigné ou connu comme The Dorval English Catholic Teachers Association; Joseph Zemanovich, instituteur, de la cité de St-Laurent et y résidant à 3136, rue Marcel et Paul Shaw, instituteur de la cité de Pointe-Claire et y résidant à 111, Cameron Crescent, associés ensemble et avec d'autres dans un groupement de personnes communément désigné et connu comme The Pointe-Claire-Beaconsfield English Catholic Teachers Association; Joseph Whelton, instituteur, de la cité de Verdun et y résidant à 438, avenue Willibrod et Leonard Savage, instituteur, de la cité de Verdun et y résidant à 1302, avenue Roland, associés ensemble et avec d'autres dans un groupement de personnes communément désigné et connu comme The Verdun English Catholic Teachers Association; Mlle Marguerite Moyle, institutrice, de la ville de Bristol et Dame Elva Brennan Bowers, institutrice, de la ville de Chapleau, associées ensemble et avec d'autres dans un groupement de personnes communément désigné et connu comme The Pontiac English Catholic Teachers Association; Daniel Lockett, de la cité des Deux-Montagnes et y résidant à 122, Dieppe et Mlle Christine Van Oostrom, de la cité des Deux-Montagnes et y résidant à 93, 18e avenue, associés ensemble et avec d'autres dans un groupement de personnes communément désigné ou connu comme The City of Two Mountains English Catholic Teachers Association; Mlle Helen Dionne, institutrice, de la ville de Richmond et Walter McGee, instituteur, de la ville de Richmond, associés ensemble et avec d'autres dans un groupement de personnes communément désigné ou connu comme The Richmond Catholic Teachers Association; Dame Frances Hagel Chevrier, institutrice, de ville Lemoyne et y résidant à 78, rue Roy et Brian Powers, instituteur, de St-Lambert et y résidant à 435, Tiffin Road, associés ensemble et avec d'autres dans un groupement de personnes communément désigné et connu comme The South Shore English Catholic Teachers Association; et Eamonn O'Sullivan, instituteur, de la cité de Montréal et y résidant à 5678, 12e Avenue, Rosemont et John McLellan, instituteur de la cité de Montréal et y résidant à 8355, rue Birnan, associés ensemble et avec d'autres dans un groupement de personnes communément désigné et connu comme The Town of Mount-Royal Catholic Teachers Association; s'adresseront à la Législature de la province de Québec, à sa présente session, pour obtenir l'adoption d'une loi aux fins suivantes, savoir:

1. Constituer une corporation sous le nom THE PROVINCIAL ASSOCIATION OF CATHOLIC TEACHERS OF QUEBEC à laquelle appartiendra automatiquement et dès la création de ladite corporation, toute personne ayant légalement le droit d'enseigner et s'adonnant effectivement à l'enseignement, en qualité de professeur, directeur ou administrateur, dans une classe catholique dans la province de Québec où l'anglais est la langue première pour fin d'enseignement, à moins que telle personne ne renonce par la suite à ses droits de membre de ladite corporation.

2. Accorder à la corporation tous les pouvoirs nécessaires à la poursuite de ses objets qui seront de favoriser les intérêts professionnels des instituteurs et d'assurer le maintien de l'honneur, la dignité et la discipline de ses membres.

3. Accorder à cette corporation le pouvoir d'exiger des commissions scolaires qu'elles retiennent du salaire de tout instituteur catholique de langue anglaise à son emploi et qui n'aura pas alors démissionné de la dite corporation, la contribution fixée par tout règlement de la corporation à être formée.

Montréal, le 2 décembre 1964.
O'BRIEN, HOME, HALL, NOLAN & SAUNDERS
Procureurs des requérants.

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE BOURGET
CITE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le Conseil de la Cité de la Pointe-aux-Trembles, à une assemblée tenue le 6 juillet 1964, a adopté le règlement suivant:
No. 361 soit un règlement décrétant la fermeture d'une partie de la ruelle numéro 199-635
et communication duquel peut être prise à mon bureau à l'Hôtel de Ville de la Cité de la Pointe-aux-Trembles.
DONNE à Pointe-aux-Trembles, ce vingt-troisième jour du mois de décembre 1964.
PAUL A. TRUDEAU,
Secrétaire-trésorier.

AVIS PUBLIC
CITE DE LAVAL-OUEST
ROLE D'EVALUATION

AVIS PUBLIC est par le présent donné par le soussigné, aux contribuables de la Municipalité precitée, que le rôle d'évaluation de la Cite de Laval-Ouest, préparé par les estimateurs en conformité des Statuts Refondus de la Province de Québec, est déposé ce jour au bureau du secrétaire-trésorier. Ce rôle restera ouvert à l'examen des intéressés, ou de leurs représentants, durant les trente (30) jours suivant la date de ce dépôt.
Dans cet intervalle, quiconque croit devoir se plaindre du rôle tel que préparé, pour lui-même ou pour un autre, peut en appeler au bureau de revision, en donnant à cette fin, au secrétaire du bureau de revision, Hôtel de Ville, 2392, 35ème avenue, Laval-Ouest, un avis par écrit contenant les motifs de sa plainte, et, s'il se plaint que l'évaluation de sa propriété est trop élevée, il doit mentionner dans l'avis le montant de l'évaluation qu'il reconnait juste.
DONNE en la Cité de Laval-Ouest, ce vingt-deuxième jour de décembre, mil neuf cent soixante-quatre.
J. GALARNEAU,
Secrétaire-trésorier.

AVIS

AVIS AUX HERITIERS ABINTESTAT DE FEU OCTAVIA G. JACOBS, DE REQUETE POUR NOMINATION D'UN EXECUTEUR SOUS L'ARTICLE 824, CODE CIVIL, PROVINCE DE QUEBEC.
AVIS est par les présentes donné que le 29 janvier, 1965, à 10:15 du matin, heure normale de l'Est, en la chambre 31 du Vieux Palais, 155 est, rue Notre-Dame, Montréal, P.Q., en vertu d'un Jugement rendu par l'honorable Juge F. Raymond Hannen, l'un des honorables Juges de la cour supérieur du district de Montréal, le 17 décembre, 1964, dans la cour supérieure du district de bureau des Tutelles de ladite cour, DAME EMILY JACOBS, veuve de feu Harry Crout, résidant et domiciliée au 3911 boulevard Cavendish des cité et district de Montréal, P.Q., un des héritiers abintestat de la succession OCTAVIA G. JACOBS, de son vivant célibataire et cuisinière à sa retraite des cité et district de Montréal, province de Québec, présentera devant l'un des honorables Juges de la cour supérieure du district de Montréal alors siégeant en ladite chambre 31, une requête demandant la nomination de The Royal Trust Company, 105 ouest, rue St-Jacques, des cité et district de Montréal, en tant qu'exécuteur, avec pouvoirs plus étendus, de la succession de feu OCTAVIA G. JACOBS.
Pour renseignements additionnels, veuillez communiquer avec les soussignés Messieurs Kierans & Guay, avocats, procureurs de ladite Dame Emily Jacobs, veuve de feu Harry Crout, Banque de la Nouvelle-Ecosse, 715 Carré Victoria, pièce 825, Montréal, P.Q.
KIERANS & GUAY,
Avocats,
715 Carré Victoria,
Pièce 825,
Montréal, P.Q.
Procureurs de Dame Emily Jacobs, veuve de feu Harry Crout.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15ième jour de décembre 1964 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MAXIME PAPER PRODUCTS CORP. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 18ième jour de décembre 1964, sous le numéro 1797277.
Daté ce 18ième jour de décembre 1964.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS

La Corporation des Instituteurs et Institutrices Catholiques du Québec donne avis qu'elle demandera à la prochaine session de la Législature du Québec de nouveaux amendements à sa loi constitutive, soit la Loi 10, George VI, Chapitre 87, en vue de modifier son nom et ses pouvoirs pour lui permettre de grouper de nouvelles catégories de membres, de posséder les immeubles dont elle a besoin, de préciser ses buts et ses fins.
DESILETS, GRONDIN & LE BEL,
Procureurs de la requérante.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat daté du 16 décembre, 1964, par lequel General Structures Inc., a transféré et a assigné toutes ses dettes, présentes et futures à J.-G. Fitzpatrick Ltd., fut enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 17 décembre, 1964 sous le No. 1796933.
J. G. Fitzpatrick Ltd.
Le 17 décembre, 1964.

AVIS

AVIS public est par les présentes donné que LES PHYSIOTHERAPEUTES DE LA PROVINCE DE QUEBEC INC. — THE PROVINCE OF QUEBEC PHYSIOTHERAPISTS INC. s'adressera à la Législature de la Province de Québec à sa prochaine session pour demander l'adoption d'une loi aux fins d'incorporer Les Physiothérapeutes de la Province de Québec — The Province of Quebec Physiotherapists, de déterminer ses pouvoirs et ses obligations, de définir la physiothérapie, les droits et les devoirs des membres et les sanctions qui peuvent être imposées.
Montréal, ce 1er décembre 1964.
RAOUL CREVIER
D. P. C. S.
LEFRANCOIS GOULET TELLIER & ROBERT,
Proc. de la pétitionnaire.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1371-d du Code Civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie, de toutes les créances présentes et futures de DESOURDY CONSTRUCTION LIMITEE, ayant sa principale place d'affaires à Ville de Lafleche, ainsi qu'une place d'affaires à Cowansville, en faveur de la BANQUE CANADIENNE NATIONALE, en date du 27 novembre 1964, a été enregistré le 4 décembre 1964, au bureau de la division d'enregistrement de Chambly sous no 249016 et au bureau de la division d'enregistrement de Mississiquoi sous no 113672.
BANQUE CANADIENNE NATIONALE

AVIS

Conformément aux dispositions de l'article 1571-d du code civil, avis est par les présentes donné qu'une cession-transport et le transfert de toutes créances de livre et autres créances recevables, présentes et futures, de Robillard & Paradis Enrg., dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est dans le district judiciaire de Montréal à La Banque Mercantile du Canada, à titre de garantie, faits et exécutés le 14 décembre, 1964 ont été enregistrés au Bureau de la

Daoust affirme qu'il...

(Suite de la première page)

Me Daoust poursuit en relatant que Mme Rivard lui a dit que "cette personne" lui avait fait part du fait qu'elle avait approché Me Lamontagne.

"J'ai flairé la fumisterie parce que cet individu lui disait que je devais demander un cautionnement en Cour des sessions de la paix alors que cette cour n'avait pas juridiction en cette affaire" ajoute Me Daoust.

Me Daoust a dit qu'une autre indication lui a démontré qu'il y avait fumisterie. "Même Rivard, dit-il, disait que ce monsieur avait rencontré M. Lamontagne à Ottawa. Or je savais qu'il était en vacances et j'assumais alors qu'il ne passait pas ses vacances à Ottawa..."

M. Daoust dit que ces deux points l'ont fait douter de l'authenticité des dires de cette troisième personne. Il a fait part de ses doutes à Mme Rivard qui a quand même continué à insister pour que Me Daoust rencontre cette personne.

Me Daoust ajoute : "Je lui ai dit : j'ai nettement l'impression que vous êtes embarquée dans un bateau et que cet individu va vous arracher de l'argent. Elle a quand même insisté. J'ai refusé."

Le procureur de Lucien Rivard déclare qu'intrigué par les dires de Mme Rivard il a décidé d'entrer en communication avec Me Pierre Lamontagne "pour crever ce ballon-là."

Il raconte qu'ayant téléphoné au domicile de Me Lamontagne il a appris où il était en vacances et lui a téléphoné.

"Lorsque je l'ai rejoint, poursuit Me Daoust, j'ai demandé à Me Lamontagne combien de temps il comptait rester à Chicoutimi en lui faisant part de notre désir de soumettre une requête pour faire sortir certaines pièces du dossier Rivard afin de pouvoir procéder à des expertises. Ensuite il a été question de la demande de cautionnement. Il m'a demandé d'attendre son retour, ce à quoi j'ai consenti. Je lui ai alors dit que des gens avaient communiqué avec moi par téléphone pour me dire qu'ils avaient communiqué avec toi au sujet du cautionnement et qu'ils croyaient que tout était arrangé."

Ici Me Daoust précise : "Moi je n'ai jamais dit que je savais que c'était arrangé."

Il poursuit : "Me Lamontagne m'a paru extrêmement surpris. Et je lui ai dit que si je lui en parlais c'était à titre d'ami même si mes clients m'avaient fait promettre la discrétion. Il existe une chose qui est la solidarité professionnelle et j'y crois. Je lui ai dit : je n'ai jamais pensé qu'une telle chose ait pu être arrangée avec toi."

Me Daoust ajoute que Me Lamontagne lui a répondu qu'il appréciait son geste et lui a confié que la semaine précédente quelqu'un l'avait approché à ce sujet à Ottawa.

Le procureur de Lucien Rivard dit ensuite que Me Lamontagne lui a demandé de le rappeler un peu plus tard au sujet de la requête pour expertise.

Après ce premier téléphone à Me Lamontagne, il a téléphoné à Mme Rivard et lui a dit : "Je puis vous dire que j'ai fait mes propres vérifications et tout ce que l'individu vous a dit de ses influences, c'est faux. On vous monte un bateau et on veut vous arracher de l'argent."

Me Desjardins demande alors à Me Daoust s'il est possible qu'il ait suggéré à Mme Rivard ou à M. Lechasseur de vérifier auprès de Me Lamontagne. "C'est possible, dit-il, que dans le feu de la discussion je leur aie suggéré de vérifier. Ils étaient mécontents du fait que je ne voulais pas me rendre au motel, et moi, de celui que quelqu'un tentait de manigancer dans mon dos. Je ne me rappelle pas cependant avoir donné le numéro de téléphone."

Racontant sa deuxième conversation téléphonique avec Me Lamontagne, qui a dû avoir lieu entre 11 h. et minuit, Me Daoust dit qu'il a expliqué qu'il partait en vacances vers la fin du mois de juillet et qu'il lui a demandé quand il pourrait soumettre sa requête pour expertise.

"Au cours de la conversation, dit-il, Me Lamontagne m'a dit qu'un monsieur l'avait appelé. Il m'a appelé Pierre et il s'est nommé Bob, mais je ne le connais pas."

Alors Me Daoust a répondu : "Tu vois que c'est une fumisterie, cet individu a dû téléphoner devant Mme Rivard et il a pris ces noms intimes pour lui faire croire qu'il te connaissait." Me Desjardins demande ensuite au témoin quand, après ces deux conversations téléphoniques, il a revu ou parlé à Me Lamontagne.

Me Daoust rappelle qu'il s'occupait de l'affaire Bonanno et que le 28 juillet il a rencontré Me Lamontagne au palais de justice et c'est alors qu'il lui a fait part de son désir d'avoir un entretien privé avec lui, et qu'il l'a invité au restaurant "Chez Son Père".

Me Daoust confirme les dires de Me Lamontagne à l'effet qu'au début de l'entretien, au restaurant "Chez Son Père" ils étaient seuls.

"Mais pas pour longtemps" ajoute-t-il immédiatement. Me Dantonio, avocat américain qui s'occupait de l'affaire Bonanno est venu se joindre à eux.

— A-t-il été question de l'affaire Rivard, demande Me Desjardins.

— "Peut-être. Cela se peut, mais s'il en a été question ce ne fut que pour parler de ce que nous nous étions déjà dit pour reviser la situation, en somme. Je me rappelle de lui avoir dit qu'il était anormal que des gens se permettent, à mon insu, de se mettre en contact avec lui et que ces gens-là auraient du se rendre compte qu'ils nuisaient à la cause".

Me Daoust déclare ensuite qu'il ne se souvient pas qu'il ait été question d'argent au cours de cet entretien.

Il affirme que lui-même n'a jamais fait allusion à "Raymond". "Je dois dire poursuit Me Daoust, que je ne connaissais à peu près pas M. Raymond Denis. La seule fois que je l'ai rencontré c'est quand j'ai voulu soumettre une requête au ministre de la citoyenneté et de l'immigration dans l'affaire Bonanno. M. Denis que j'ai rencontré alors m'a dit de formuler ma requête par écrit et qu'il la soumettrait au ministre. La toute première fois que j'ai appris que M. Denis était mêlé à cette affaire c'est lorsqu'il en fut question aux Communes".

Me Daoust explique ensuite qu'il a soumis une requête de cautionnement en faveur de Rivard parce que ses clients insistaient. Cette requête il l'a dictée avant de partir en vacances. Elle a été soumise le 4 août, rapportable le 6. C'est Me Cohen qui s'est occupé de la procédure, mais après en avoir discuté avec lui, elle a été reportée au 12, puis retirée.

Me Daoust explique ensuite comment il a été amené à faire une déclaration à la Gendarmerie royale.

"Au début de septembre, dit-il, j'étais à la Cour, lorsque Me Lamontagne accompagné du sergent Reynald Crevier, m'a dit: "Je suis dans une situation délicate. La police aurait reçu des rapports et serait sous l'impression que j'ai accepté d'acquiescer à une demande de cautionnement pour Rivard. Tu pourrais m'être utile".

"Je lui ai dit, poursuit Me Daoust, que si la police faisait enquête j'étais prêt à leur dire ce que je savais, et j'ai dit au sergent Crevier que j'étais convaincu que Me Lamontagne avait les mains nettes dans cette affaire et que j'étais convaincu que Me Lamontagne est un homme droit, que l'on ne l'achète pas".

Me Daoust explique ensuite qu'après entente avec M. Crevier, ce dernier, accompagné de l'inspecteur Drapeau, lui ont rendu visite à son bureau à 4h. l'après-midi.

— Vous vous étiez engagé à remettre une déclaration écrite?", demande Me Desjardins.

— "On me l'a demandé et j'ai dit oui. Je ne l'ai pas fait parce que je me suis ravisé, et jamais je ne ferais parvenir de déclaration écrite à la police. C'est contre mon principe".

M. Masson de Hull ou Ottawa

Me Desjardins en ayant terminé avec Me Daoust, c'est le procureur du gouvernement, Me Jules Deschênes, qui reprend l'interrogatoire.

Me Deschênes insiste sur les conversations téléphoniques du 20 ou 21 juillet. Il demande à Me Daoust s'il n'a pas parlé à un M. Gingras plutôt qu'à M. Lechasseur.

"Je ne sais pas du tout où la police a pris ce nom de Gingras, dit-il. Je n'ai même pas mentionné le nom de M. Lechasseur et d'après le rapport que les deux agents ont fait j'aurais parlé à un M. Gingras. Je ne sais où ils ont pris ce nom".

Me Deschênes continue d'insister et à un moment il demande à Me Daoust : "Etes-vous bien certain de n'avoir parlé ce soir-là, au téléphone, à personne d'autre qu'à Me Lamontagne, MM. Rivard et M. Lechasseur ?"

Après un moment de réflexion, Me Daoust répond :

"Oui, je me souviens, maintenant, j'ai parlé avec un M. Masson qui m'a dit avoir rencontré M. Lamontagne à Ottawa..."

Un peu plus loin, Me Daoust déclare : "Si j'ai bonne souvenance, ce M. Masson n'était pas au motel. On m'a laissé sous l'impression qu'il était un avocat... Mme Rivard m'a dit de l'appeler..."

—"Est-ce que l'on vous a donné son premier nom ?"

—"Non"

—"On vous a donné un numéro de téléphone ?"

—"Oui, un numéro à Hull... à Hull ou Ottawa".

Et Me Daoust continue en disant qu'il l'a appelé en lui demandant ce qu'il avait à dire. "La conversation a été courte, dit-il, car dès qu'il m'a dit qu'il avait vu M. Lamontagne à Ottawa cela a fini là, car je lui ai dit que c'était impossible puisque Me Lamontagne était à Chicoutimi."

Me Daoust raconte ensuite qu'il a revu M. Masson dans un bureau en compagnie de Mme Rivard et Lechasseur. Ce sont eux qui l'avaient fait venir.

"L'entrevue a été de courte durée, dit-il. M. Masson a prétendu avoir des influences, moi je lui ai dit qu'il n'en n'avait pas. Je lui ai demandé ce qu'il suggérait. Il n'avait rien à suggérer. Alors je lui ai dit que les cautionnements ça se discute devant la cour et je les ai laissés".

Après Me Deschênes, c'est Me Ross Drouin, procureur de l'opposition conservatrice, qui interroge le témoin.

Le procureur questionne Me Daoust sur les procédures dans lesquelles il avait comme adversaire Me Lamontagne puis en vient au dénommé Gingras mentionné dans le rapport de la police. Encore une fois Me Daoust affirme qu'il n'a jamais mentionné un tel nom devant les policiers.

Me Drouin pose ensuite des questions sur les conversations que M. Daoust a eues avec Mme Rivard. Il demande s'il n'a pas été question d'un "fix".

"Ce mot "fix" ne me dit rien" de répondre Me Daoust, "il a été question de contacts".

A la fin de son interrogatoire, Me Drouin, citant le rapport de police, signale à Me Daoust qu'il aurait dit: "Je connais ce type d'individus, quand ils veulent ravoir leur argent ils prennent les moyens..."

Me Daoust rappelle qu'il a dit ces mots au moment où les policiers s'apprêtaient à partir. "Il avait été question d'argent versé, dit-il. Alors au moment où ils s'apprêtaient à partir, j'ai dit en riant que je connaissais ce genre d'individus qui versent de l'argent pour obtenir quelque chose et je leur ai dit que quand ils ne l'obtenaient pas ils connaissaient des moyens pour se faire rembourser."

Me Drouin a voulu savoir du témoin s'il faisait alors allusion à des gens comme Lechasseur, Masson...

"Je ne référais à personne en particulier" reprend le témoin en expliquant encore une fois dans quelle circonstance il a fait cette allusion.

Me François Chapados, procureur de Guy Masson, s'est élevé contre cette question de Me Drouin, dit-il, "porte préjudice à mon client, parce qu'elle est excessivement tendancieuse.

Mes P. Jolin, procureur du parti NPD et François Even, du Ralliement des créditistes, ont aussi interrogé le témoin Daoust. D'autres procureurs continueront aujourd'hui l'interrogatoire.

Madame Lamontagne

OTTAWA — Au cours de sa brève déposition hier, Mme Pierre Lamontagne a relaté les circonstances dans lesquelles son mari et elle-même ont passé une soirée dans leur suite d'hôtel, du 14 au 15 juillet. Ils ont bu quelques verres de rye, puis les deux hommes ont longuement discuté de l'affaire Rivard mais elle n'attacha, quant à elle, aucune attention à ces propos et s'endormit bientôt dans l'un des lits de la chambre.

Après le départ de M. Denis, vers 3 h. 30 ou 4 h. du matin, son mari l'éveilla. "Il était très excité et désireux de me dire ce qui s'était passé entre lui et Raymond (Denis)."

Me Guy Guérin, procureur de M. Denis, fit observer au tribual que Mme Lamontagne ne devrait pas être autorisée à faire une déposition de ouï-dire au sujet des propos tenus par son mari après le départ de M. Denis.

Le juge Dorion donna raison à Me Guérin, mais cette réponse de Mme Lamontagne fut consignée au procès verbal: "Raymond (Denis) était un ami, et après qu'il eut offert l'argent à Pierre, il était encore un ami."

Mme Lamontagne ajouta que son mari devient plus soucieux en août parce que "plus de gens l'ennuyaient" pour obtenir un cautionnement en faveur de Rivard. Elle fit une déposition le 18 août à la Gendarmerie qui poursuivait son enquête dans cette affaire.

Elle ne se rendit pas à Chicoutimi avec son mari pour des vacances de huit jours parce que celui-ci se proposait d'aller à la pêche et qu'elle ne voulait pas demeurer seule dans le chalet d'été de son mari. Elle voulait aussi demeurer à Montréal avec les deux enfants; elle s'apprêtait du reste à déménager dans la nouvelle demeure que la famille venait d'acheter.

Me Guérin demanda à Mme Lamontagne si elle se souvenait que M. Denis et Rivard habiterent déjà dans la même rue à Montréal. Elle ne s'en souvient pas.

Harkness...

(Suite de la première page)

jours ouverte" pour M. Léon Balcer, il a expliqué son attitude au sujet du drapeau. On sait que la scission entre les deux hommes a eu son origine dans le débat sur le drapeau.

Passant en revue la dernière session du parlement, M. Diefenbaker a répété que ce n'était pas l'obstruction, comme l'a prétendu M. Balcer, que le parti conservateur avait faite en insistant pour conserver le Red Ensign.

"On ne peut pas me reprocher, a-t-il dit, d'avoir provoqué l'attitude prise par M. Balcer. Je représentais le point de vue du parti conservateur. Le caucus m'avait donné des instructions et je les ai suivies. Il est certain que dans un parti politique, comme dans toute autre organisation, chacun ne peut pas toujours agir à sa guise".

Interrogé ensuite au sujet des remarques de M. Harkness, M. Diefenbaker a répondu que le député de Calgary-Nord devrait "changer de ritournelle. C'est toujours la même chanson, sauf que les paroles sont différentes" a-t-il lancé.

Le chef de l'opposition part aujourd'hui pour Tobago, dans les Antilles, où il passera la fête de Noël.

Entre-temps, à Québec, deux autres conservateurs québécois émettaient des opinions différentes après avoir pris connaissance des déclarations de MM. Balcer et Paul Martineau.

Daoust proteste contre la traduction des témoignages par la Gendarmerie

OTTAWA — Me Raymond Daoust, avocat criminaliste de Montréal a protesté avec véhémence hier contre la façon de procéder de la Gendarmerie royale dans le cas des témoins que ses agents interrogent.

Témoignant devant la commission d'enquête présidée par le juge Frédéric Dorion, Me Daoust, qui a été confronté avec une déclaration qu'il a faite à deux membres de la RCMP en rapport avec l'affaire des présumées tentatives de corruption pour obtenir un cautionnement à Lucien Rivard, son client, a déclaré qu'il est inadmissible que la Gendarmerie "traduise" une déclaration faite par un témoin car une telle traduction déforme le sens des mots prononcés par le témoin.

Me Daoust a raconté qu'il avait été interrogé pendant environ deux heures, à son bureau, par l'inspecteur Drapeau et le sergent Reynald Crevier qui n'ont pris aucune note au cours de l'entrevue.

"Je ne sais pas comment, dit-il, ces deux messieurs ont pu rapporter mes déclarations et les traduire tout en leur conservant leur sens."

Ainsi Me Daoust affirme avec toute son énergie qu'il n'a jamais parlé d'un dénommé Gignac à ces messieurs qui lui font dire qu'il a parlé au téléphone avec lui. Il s'agissait alors d'un dénommé Lechasseur et Me Daoust n'a même pas révélé ce nom aux policiers.

Me Daoust a aussi protesté contre l'interprétation donnée "en anglais" par les policiers relativement à des paroles qu'il aurait prononcées concernant ceux qui offrent de l'argent pour obtenir des faveurs.

A plusieurs reprises, il a protesté parce qu'on lui lisait un texte anglais qui ne reproduisait pas fidèlement ce qu'il avait dit en français.

5 MORTS À LaSALLE

Les accidents se multiplient à Montréal

Cinq personnes dont trois membres d'une même famille ont perdu la vie hier en se rendant au travail, dans une collision entre leur véhicule et un camion qui s'est produite au début d'une chute de neige.

Cet accident est le troisième à se produire dans la région de Montréal en quelques heures, accidents qui ont occasionné neuf pertes de vie.

Le dernier en liste s'est produit hier matin vers sept heures. L'automobile qui transportait les cinq victimes a heurté un camion chargé de bouteilles de bière. Les trois occupants du camion ont été blessés.

L'accident survenu à LaSalle, en banlieue de Montréal, a causé la mort de Giovanni Caruson, âgé de 30 ans, et de ses deux soeurs, Marie, 25 ans, et Elisa, 22 ans, ainsi que de Giovanni Mateo, 30 ans et Pasquale Giovanni Angelo, 31 ans.

Alcools...

(Suite de la première page)

M. Chartrand a précisé que les syndicats s'opposent à ce que seule la compétence soit le critère des promotions parce qu'une telle procédure "encourage le patronage du gouvernement, une habitude qui a toujours primé à la Régie des alcools depuis sa formation."

L'administrateur de la Régie, M. Lorne G. Power, a également rejeté sur les syndicats la responsabilité de la suspension des négociations. Les présidents Chartrand et Chalifour prétendent que c'est faux. Selon eux, la Régie avait demandé et obtenu la fin de semaine pour préparer les négociations, mais elle serait revenue à la table de négociations les mains vides, se contentant de réaffirmer ses positions et même de rejeter les compromis soumis vendredi. Les syndicats ont décidé, sans rompre les négociations, de rencontrer le conciliateur privément, pour continuer d'explorer des possibilités de règlement, affirment-ils.

On ne connait pas le résultat de ces entretiens ; la Régie a laissé entendre de son côté qu'elle était prête à reprendre les négociations aussitôt que le syndicat le serait.

Ce soir, mercredi, à l'auditorium du Plateau, les deux syndicats (fonctionnaires et ouvriers) tiendront une réunion générale, au cours de laquelle les grévistes seront invités à réaffirmer leurs positions. Ils entendront aussi les commentaires de M. Marcel Pepin, secrétaire général de la CSN.

Québec à...

(Suite de la première page)

Les imprésarios — qui ne produisent pas les spectacles, mais louent la salle — doivent signer des mois à l'avance, précisément à cette période-ci, les contrats d'engagement et fournir aux producteurs une garantie monétaire équivalant à plus de la moitié du cachet du ou des artistes. Selon les contrats, cette garantie n'est pas remise si le spectacle ne peut être présenté pour une raison ou l'autre, à moins d'ententes spéciales. C'est donc dire que les imprésarios doivent d'ici trois mois faire parvenir une "petite fortune" aux producteurs pour les spectacles qu'ils compteni présenter au cours de la prochaine saison. C'est ici que le conflit les rejoint et les inquiète.

Au congrès de l'AAAS...

(Suite de la page 5)

à ce sujet, le 29 décembre. Les perspectives d'exploitation des ressources minérales de l'est du Canada et les possibilités d'éducation médicale au Canada seront également traitées le même jour.

Les aspects physiques des couches de l'ionosphère font l'objet de recherches au Canada; il en sera question au cours d'une étude de groupe, le 30 décembre.

Dans le domaine très vaste des sciences de l'homme, M. David Bélanger, de la faculté des sciences sociales de l'université de Montréal, a mis l'accent sur un colloque qui a trait au bilinguisme, le 30 décembre.

Il a également fait part de l'expérience de Harvard, en Amérique latine où l'on a procédé à la transformation d'une société féodale en société démocratique, dans un milieu fermé. L'étude de groupe sur la théorie de la connaissance qu'a proposée le psychologue suisse Piaget, constituera également l'un des éléments majeurs dans le champ des sciences humaines, au congrès de l'AAAS.

M. Le Dor Charles Leblond, de McGill, a attiré l'attention sur les sciences biologiques et particulièrement sur la biochimie. Des études seront communiquées sur le processus de différentiation des protéines qui forment les divers tissus humains.

Notons également comme d'un très grand interêt sur les diverses communications qui ont trait à l'Arctique et particulièrement à l'influence des gens de diverses origines et professions sur les Esquimaux.

AVIS DE DÉCÈS

ALBERT — A Montréal, le 21 décembre 1964 à l'âge de 58 ans, est décédée Mme Rachel Chamberland, épouse de Léo Albert, demeurant à 1326 boul. Rainville à Longueuil. Les funérailles auront lieu jeudi le 24 courant. Le convoi funèbre partira du salon B. Francoeur et Fils Enrg. No 86 rue St-Charles ouest, Longueuil à 9 heures 45, pour se rendre à l'église St-Antoine, où le service sera célébré à 10 h. Et de là au cimetière de Longueuil, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DROUIN — A Montréal, le 22 décembre 1964, est décédée Mme Bernadette Sénécal, veuve de J.P.R. Drouin, mère de Gérard, Mme J. Haskewood (Madeleine) Grand'Mère de Robert et Georges Drouin. Les funérailles auront lieu jeudi le 24 courant. Le convoi funèbre partira du salon funéraire Clarke, No 3580 rue Sherbrooke ouest, pour se rendre à l'église Ste-Catherine de Sienne, où le service sera célébré à 8 h. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER — A Montréal, le 22 décembre 1964 à l'âge de 77 ans, est décédé M. Marie-Alphonse-Joseph Gauthier Président de Pierre Gauthier et Fils Ltée, courtier en assurance, ex-grand commandeur de la Caravane Eudes, de l'Ordre de l'Alambra. Epoux d'Eugénie Tessier, demeurant au no 4016 Vendome, N.D.G. Les funérailles auront lieu samedi le 26 courant. Le convoi funèbre partira du salon Adolphe Lemay Inc. No 17 Ave Laurier est, à 11 heures 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 12 h. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HOULE — A Montréal, le 20 décembre 1964, est décédée Mme Germaine Gratton, épouse de feu J. Armand Houle, et soeur de Annette Gratton, demeurant au 49 rue Latour, Ste-Rose, ouest. Les funérailles auront lieu jeudi le 24 courant. Le convoi funèbre partira du salon Georges Godin, No 518 rue Rachel à 8 heures 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 9 h. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LA PIERRE — A l'hôpital Ste Mary's, le 22 décembre 1964 à l'âge de 79 ans, est décédé M. Conrad La Pierre, frère de Jeanne (Mme B. J. Maguire) Alfred de Harlingen, Texas, Paul et Jean. Les funérailles auront lieu jeudi le 24 courant. Le convoi funèbre partira du salon J.N. Desaulniers, Ltée No 790 boul Ste-Croix, pour se rendre à l'église Notre-Dame du Bois Franc, où le service sera célébré à 9 h. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VAILLANCOURT — A Montréal, le 21 décembre 1964 à l'âge de 75 ans, est décédée Mme veuve Arthur Vaillancourt, née Anna Boileau, demeurant à 7481A St-Hubert, mère de Arthur, Hélène (Mme Paul Aubry), Louise (Mme Urgel Breault) Evelyne (Mme Paul Vincent). Les funérailles auront lieu jeudi le 24 courant. Le convoi funèbre partira du salon René Thériault Ltée. No 1120 rue Jean-Talon est, à 9 heures 15, pour se rendre à l'église Notre-Dame du Rosaire, où le service sera célébré à 9h.30. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

DIETETISTE

Diététiste en administration demandée

S'adresser au bureau du Personnel,
Hôpital Ste-Jeanne d'Arc,
3570 St-Urbain,
Montréal

SI VENDRE UNE IDÉE, UN IMPRIMÉ DE QUALITÉ vous passionne

cabana, séguin & associés inc.,

courtiers reconnus en création et réalisations publicitaires recherchent un représentant bilingue, ambitieux et dynamique. QUALIFICATIONS REQUISES : personnalité, expérience de la promotion publicitaire originale et notions de base de l'imprimé.
CONDITIONS INTERESSANTES A DISCUTER
Ecrire à 8991, rue Lajeunesse, Montréal 11.

DEMANDE

INGENIEUR CIVIL

Ingénieur civil demandé. Les principales fonctions consisteraient à diriger le département de la voirie, égouts, aqueduc, parcs etc.
EXPERIENCE REQUISE: Expérience dans des projets d'égouts et d'aqueducs, de 3 à 5 ans d'expérience.
SALAIRE: Entre $7,000.00 et $9,000.00 dollars par année.
Veuillez adresser votre candidature à:
Ville Ste-Agathe-des-Monts
Att.: Georges Vanier
Greffier
Ste-Agathe-des-Monts.
P. Q.

DESSINATEURS OU INGENIEURS EN ELECTRICITE

Pour bureau d'ingénieur conseil. Expérience requise dans la distribution de pouvoir et eclairage commercial et industriel. Emploi permanent et à temps partiel.
Faire parvenir curriculum vitae à :
Case 1118, Le Devoir

LE MINISTERE FEDERAL DES FORETS
demande un

AGENT D'INFORMATION

$6,990 — $8,280
Bureau régional à Québec

Expliquer les programmes de recherches forestières au moyen d'articles, de communiqués à la presse, de brochures et autres éléments d'information rédigés en français.
Les intéressés doivent compter un certain nombre d'années d'expérience pertinente et posséder une connaissance pratique de l'anglais.

S'inscrire SANS TARDER auprès de la COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA, OTTAWA 4, et rappeler le numéro de concours 64-1958.

INGENIEURS OU TECHNICIENS

Technique PERT-CPM

Qualifications : Diplôme universitaire ou équivalent
Bilingue

Expérience : Expérience dans la construction et l'utilisation des méthodes PERT-CPM.

Fonctions : Appliquer les techniques d'ordonnancement PERT-CPM à la planification et au contrôle de projets tels que : ouvrages hydro-électriques, industrie légère et lourde, systèmes routiers.

Salaire : à discuter en fonction des qualifications et de l'expérience.

Tout candidat intéressé devra présenter sa candidature et son curriculum vitae par écrit à :

sorès inc.
Société de recherches économiques et scientifiques
1440 ouest, rue Ste-Catherine,
Montréal 25, Qué.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

BREVETS D'INVENTION

MARQUES de COMMERCE
BREVETS D'INVENTION
en tous pays
Marion, Marion, Robic & Bastien
1235, rue DRUMOND
MONTREAL 25

DACTYLOGRAPHES

ATTENTION
Nos bureaux, magasins, ateliers et salles de montre sont déménagés à 914 ST-ALEXANDRE, PRES CRAIG. Vous y trouverez dactylographes, machines à calculer, à photocopier, à additionner, à dicter, duplicateurs, horloges de temps, salles de montage spacieuses de meubles de bureau, etc., etc., en somme
TOUT POUR LE BUREAU
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
STATIONNEMENT
Notez notre nouveau téléphone :
861-5771

Encouragez nos annonceurs

ASSURANCES

ASSURANCES GENERALES • PLAN DE PENSION
ASSURANCES COLLECTIVES
Horace Labrecque & Fils Ltée
1411, rue CRESCENT
Plus de 60 années d'expérience
MONTREAL — VI. 9-2371

Compagnie d'Assurance sur la Vie
La Sauvegarde
MONTREAL

Un livre-choc sur l'enseignement de l'histoire à l'école primaire. Un livre d'anticipation, si on le compare au Rapport Parent !

"HISTOIRE ET MYTHOLOGIE"

par André Lefebvre
avec la collaboration de Jacques Tremblay
actuellement en vente **$1.25**
LIBRAIRIE BEAUCHEMIN LIMITEE
Maison établie depuis 1842
450 avenue Beaumont, Montréal 15 Tél.: 273-5181

Envoyez-moi sans obligation votre brochure me donnant de plus amples détails au sujet des cours No ..... ☐ jour ☐ soir ☐ correspondance.
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... PROV. .....
NOM DU PERE ..... TEL. ..... I.D. .....

INSTITUT TECHNIQUE
Montréal : 3035, St-Antoine 935-2525
Québec : 210, rue Lee 529-9566

AVIRON

L'Industrielle, compagnie d'assurance-vie, a assuré 4,000 employés

potins financiers

Les transactions s'effectuaient au ralenti sur la Bourse de Londres. Sur les Bourses de Montréal et de Toronto, les industriels paraissaient plus soutenus que les titres spéculatifs en général. La Bourse de New York s'affermissait hier pour la 4e séance consécutive et l'indice des industriels de DJ clôturait .62 point plus haut à 870.36.

-O-

Il est évident que l'esprit des fêtes commence à influer sur les Bourses et les marchés des obligations, qui sont moins achalandés que précédemment.

-O-

Le CPR a grimpé, hier, de 2 points à 58½, reflétant ses nouveaux placements dans l'industrie papetière.

-O-

Branco Television Associates Ltd. vient d'être vendu à Television Ltd.

-O-

Inland Steel Co. vient de hausser le prix des feuilles galvanisées, etc. Il sera de $150.50 la tonne, à partir de ce matin, soit $6.00 de plus. Que cet exemple soit suivi par les autres aciéries et Wall Street verra cela d'un bon oeil.

-O-

Selon Baker Weeks & Co., les incertitudes cycliques prévues ne seraient pas d'une ampleur suffisante pour provoquer autre chose qu'une pause dans le mouvement ascendant actuel du marché mobilier américain. Ce marché est déjà moins vulnérable à la suite de sa lourdeur récente. Ces données doivent inciter les spéculateurs canadiens à y aller aussi prudemment, de leur côté, dans leurs achats.

-O-

American Leduc réunira ses actionnaires aujourd'hui à Edmonton. New Davies Petroleums en fera autant à Toronto.

Les actions de Shrdletaoi Taylor Woodrow (Overseas) Ltd et Wilkins & Davies Construction Ltd de N.-Z., vienent de construire une piste de 8,500 pieds de long à Auckland, N.-Z., d'un coût de $12,000,000. Ces deux entreprises font partie du groupe Taylor Woodrow, une organisation de constructions et d'ingénieurs.

-O-

The Nissan Motor Co. du Japon établira une entreprise à Vancouver, aux fins de stimuler les ventes de ses voitures au Canada.

Nos réserves d'or atteignaient $1,007,400,000 à la fin du mois dernier, soit un sommet.

-O-

Alcoa prévoit des records pour sa production et ses livraisons en 1965; ce qui devrait être reflété par Alcan.

-O-

Le C.P.R. détient maintenant 1,020,500 actions de MacMillan Bloedel & Power River, sur un total de 20,846,255 actions de cette dernière entreprise entre les mains du public.

-O-

La municipalité du Canton Chicoutimi, comté de Chicoutimi, a vendu récemment à J. E. Laflamme Ltée, au prix de 97.25, $40,000. de titres à 5½%, remboursables en séries en 10 ans. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 5.8872%. L'emprunt comporte un solde de $35,000. à renouveler en 1975 pour un terme additionnel de 20 ans.

-O-

Alscope Consolidated Limited a reçu avis du département du Trésor des E.-U. pour le revenu interne, que tout achat d'actions d'Alscope est exempté de la taxe d'égalisation de l'intérêt depuis ses débuts, soit le 19 juillet 1963.

-O-

200,000 actions ordinaires additionnelles, sans valeur au pair, dont 100,000 seront émises et 100,000 seront réservées pour fins d'émission conformément à l'accord de souscription entre la compagnie et Worthington Corporation, ont été inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal à son ouverture le 21 décembre 1964.

-O-

La Bourse Canadienne a été notifiée par Flint Rock Mines Limited que 75,000 actions de l'option par versement, due le 21 décembre 1964 comprenant 200,000 actions à 20 cts chacune, ont été prises et payées, conformément à l'accord en date du 21 septembre 1964, conclu avec W. D. Latimer Co. Ltd., au nom d'un client.

-O-

5,000,000 actions ordinaires additionnelles, d'une valeur au pair de $1.00 chacune, de Equity Exploration Limited, ont été inscrites sur la liste des valeurs de la Banque Canadienne, à son ouverture le 22 décembre 1964, vu l'augmentation du capital-actions autorisé de 5,000,000 à 10,000,000 d'actions.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Provo Gas Producers Ltd émet pour $9,000,000 d'obligations à 5¾%

Provo Gas Producers Limited a donné avis à la Bourse Canadienne que le 30 novembre, la compagnie a émis, au pair, $9,000,000 d'obligations 5¾%, fonds américains, première hypothèque, série A. Ces valeurs échoiront dans 20 ans et elles sont sujettes à un rachat obligatoire à partir de 1967. Le 1er versement sera de $198,000 et le dernier de $77,000. Les obligations ont été mises conformément à un accord fiduciaire et hypothécaire, conclu entre la compagnie et la National Trust Company Limited. Le 30 novembre les $3,000,000 d'obligations, 6% de Provo, en circulation en vertu d'un accord fiduciaire et d'hypothèque entre la compagnie et la Toronto General Trust Corporation, en date du 1er septembre 1959, furent rachetées à même la somme mentionnée au début et le solde de cette dernière a servi au retrait d'un montant substantiel de la dette bancaire courante de l'entreprise.

International Business Machines compte un nouvel administrateur

International Business Machines Company Limited a ajouté un autre Canadien de marque à son Conseil d'administration. L'honorable Robert H. Winters, président du Conseil d'administration de Rio Algom Mines Limited et ex-membre du cabinet fédéral, de 1948 à 1957, a été élu au Conseil d'administration de IBM. La nouvelle en a été annoncée par M. J.E. Brent, président de la compagnie. M Winters est également l'officier administratif supérieur de la British Newfoundland Corporation Limited, président de Atlas Steel Company, vice-président et directeur de la Banque Canadienne Impériale de Commerce et directeur de plusieurs compagnies. Mentionnons entre autres Algoma Steel Corporation Limited, Bathurst Power and Paper Company Limited, la Compagnie de téléphone Bell du Canada, Canada Cement Company Limited, Crown Life Insurance Company, et la Compagnie Ford du Canada. Il est président du Bureau des gouverneurs de l'université York de Toronto et membre de la Corporation de l'Institut technologique de Massachusetts.

Charlesbourg Scolaire adjuge une émission de $220,000, séries 10 ans

Les commissaires d'écoles pour la ville de Charlesbourg, comté de Québec, ont vendu ces jours-ci à un syndicat formé de Gairdner & Co. Ltd. Greenshields Inc, Clément, Guimont Inc, J.T. Gendron Inc, Lagueux & DesRoches Ltée Jacques Légaré & Cie Ltée, au prix de 98.60, $220,000. d'obligations remboursables en séries en 10 ans. L'émission comprend $123,000 de titres à 5¼% 1966-70 et $97,000 à 5½% 1971-75. Ainsi le coût moyen de la finance revient à 5.7134%. L'emprunt comporte un solde de $74,000 à renouveler en 1975 pour un terme additionnel de 10 ans. Le gouvernement provincial a accordé, pour cette émission, un octroi de $125,000. Datées du 1er janvier 1965, les nouvelles obligations échoient en séries du 1er janvier 1966 au 1er janvier 1975 inclusivement. Elles ne sont pas rachetables par anticipation. L'octroi de $125,000 applicable au service de l'émission, est payable en 5 versements annuels et consécutifs de $25,000 de 1966 à 1970 inclusivement. L'évaluation imposable de la corporation scolaire, pour 1964-65 s'élève à $32,942,977 y compris $2,707,257 pour les compagnies. Le 30 juin 1964, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait par $2,791,500 et un octroi total de $1,263,451.91 s'y appliquait.

L'administration Johnson aux E.-U. et notre industrie du pétrole

O'Brien & Williams, membres des Bourses de Montréal, Canadienne et de Toronto et membres de l'IDAC, vient de publier un bulletin de trois pages non interlignées, traitant de l'administration Johnson et de l'industrie canadienne du pétrole, soit 2 sujets de nature à intéresser vivement bien des spéculateurs canadiens et pour cause... Il en ressort que vers 1975, les E.-U. devront se tourner vers l'étranger pour le pétrole, vu que leur production nationale ne saurait plus rencontrer la demande domestique. Il va sans dire que le Canada sera dans une position avantageuse pour exporter du pétrole au-delà de la ligne 45ième. Une décennie, c'est bien long à attendre, et c'est pourquoi, d'ici là les compagnies de pétrole de l'Alberta et d'ailleurs en verront de toutes les couleurs, mais heureusement que les perspectives d'avenir éloignées sont favorables. Il est mentionné dans le bulletin précité que Home Oil est dans une position privilégiée, tant à cause de sa production de pétrole brut et de ses dérivés qu'à cause des dividendes qu'elle reçoit de ses participations dans les oléoducs, le gaz naturel, etc. Il va sans dire qu'il pourrait être avantageux de prendre ses profits sur tout mouvement de reprise dans les pétroles comme dans les autres catégories de valeurs mobilières.

Marcel CLEMENT

Une entreprise du groupe Corpex

LES PREVOYANTS DU CANADA ASSURANCE GENERALE

M. FRIDOLIN SIMARD

M. Aubert BRILLANT, président des PREVOYANTS DU CANADA - ASSURANCE GENERALE, est heureux d'annoncer l'élection de M. Fridolin Simard au Conseil d'administration de la compagnie. M. Simard possède une vaste expérience des affaires; il est président de Simard & Frères Cie Ltée, Simel Inc., Orchard Development Corporation, Les Entreprises Simard Cie Ltée, Dramis Construction Limited, Les Placements Friger Inc.; il est vice-président de Simco Entreprises Co. Ltd., Corporation d'Expansion Financière, Estérel Construction Inc., La Corporation Foncière de Montréal, Southern Acceptance Corporation; il est directeur du Trust Général du Canada, La Corporation de Prêt et Revenu, Merrill Island Mining Corporation Ltd., La Solidarité, assurance-vie, La Corporation Foncière de Montréal, Quebec Road Builders Association, Société d'Expansion Financière Ltée, La Corporation Foncière Métropolitaine, et la Cie de l'Exposition Universelle Canadienne 1967.

Denrées alimentaires

MONTREAL (PC) — Cours des denrées transmis à Montréal aujourd'hui par le ministère fédéral de l'Agriculture :

OEUFS — Prix de gros aux centrales de campagne, cageots de fibre : extra-gros, .39; A-gros, .35; A-moyens, .27; A-petits, .24; B, .27; C, .22. Cageots de bois : un cent de plus.

BEURRE — Arrivages courants, non admissible : .53; en gros, non admissible : .53½.

FROMAGE — Livré à Montréal, ciré, arrivages courants, en gros québécois blanc ou coloré : .38.

POMMES DE TERRE — N.-Brunswick, nouvelles, $2.35 les 75 livres, $1.65 à $1.7' les 50 livres, .40 à .41 les 10 livres; Ile-du-Prince-Edouard, $2.75 à $2.85 les 75 livres, $1.90 à $1.95 les 5 0livres, .45 à .46 les 1 0livres.

Poudre de lait écrémé : procédé par vaporisation, No 1, en sacs : .14½ à .16; procédé par rouleau, No 1, en sacs : .14 à .15; autre catégorie pour nourissage : .12½ à .13. Poudre de lait de beurre pour nourrissage : .10½ à .11.

COURS des CHANGES

Afrique du Sud	Rand	1.505
Allemagne		
Deutsche	Mark	.2705
Angleterre	Livre	2.9985
Argentine	Peso	.0073
Australie		
	Livre Aust.	2.4015
Autriche	Schilling	.0417
Belgique	Franc	.0215 5/8
Brésil	Cruzeiro	.00072
Chili	Escudo	.3386
Danemark	Cour.	.1553
Espagne	Peseta	.018
France	Franc	.2194
Hollande	Florin	.2992
Italie	Lire	.00172
Japon	Yen	.002199
Mexique	Peso	.0861
New York	Dollar	1.70 15/32
Norvège	Cour.	.1503
Nouvelle-Zélande		
	Livre N.Z.	2.9885
Pérou	Sol	.0403
Suède	Couronne	.2092
Suisse	Franc	.2491
Tchécoslovaquie		
	Couronne	.1500
Venezuela	Bolivar	.2399

MARCHE aux BESTIAUX

Les prix au marché à bestiaux de l'est de la métropole étaient fermes et jusqu'à 50 cents en hausse hier. Les ventes n'ont pas été tellement nombreuses parce que la demande n'était pas considérable.

On a conduit au marché 89 veaux, 37 porcs et 9 agneaux et moutons.

Les vaches de qualité moyenne de $13.25 à $13.75, les communes de $11.75 à $12.75, les sujets destinés à la mise en conserve de $8.25 à $11.75.

Les bons veaux valaient de $31.50 à $34, les moyens, de $24 à $29, les communs de $12 à $22.50.

Les prix des porcs, des agneaux et des moutons n'ont pas été établis.

À noter...

Norando Mines Limited a fait une offre formelle d'acquérir toutes les actions de la classe A et toutes celles de la classe B de Canada Wire and Cable Company, à raison de 4 actions de Noranda, plus $5.000 pour chaque action de la classe A de Canada Wire et 4 actions de Noranda, plus $5.00 pour chaque 10 actions de la classe B de Canada Wire. L'offre est valide pour 4 mois.

-O-

Les actionnaires de Placer Development Limited, réunis en assemblée le 21 décembre 1964, ont approuvé la subdivision des actions ordinaires de la compagnie à raison de 2 nouvelles actions pour chaque action détenue le 23 décembre 1964.

De l'industrie de la fabrication du métal en feuilles

MONTREAL, le 21 décembre 1964 — Un important contrat a été signé cet après-midi mettant en vigueur un plan collectif d'assurance vie et accident maladie qui protégera plus de 4,000 employés de l'industrie du métal en feuilles de la région de Monrtéal.

Ce plan qui prévoit au début plus de $8,000,000 d'assurance-vie au xemployés leur procure également un bénéfice d'indemnité du salaire en cas d'accident ou de maladie. De plus, les employés de l'industrie de la fabrication du métal en feuilles et leurs familles auront droit à des bénéfices pour l'hospitalisation, les frais médicaux et de chirurgie.

Les dispositions concernant cette assurance ont été prises avec l'industrielle compagnie d'assurance-vie par le comité conjoint de l'industrie de la fabrication du métal en feuilles, agissant au nom des employeurs et des employés horaires de l'industrie du métal en feuilles de Montréal et les environs. Les actuaires-conseils Dupuis, Parizeau, Tremblay Inc. qui ont conseillé le comité sur plusieurs aspects du plan étaient représentés par M. Guy Desmarais, vice-président.

Ce contrat fut signé par le comité conjoint de l'industrie de la fabrication du métal en feuilles par MM. G.H. Coull, président, J.P. Ménard, vice-président et A. Perreault, agent d'affaires du Sheet Metal Workers International Association et pour L'Industrielle par MM. André Charron, vice-président et Y.G. Pouliot, actuaire.

Le plan qui entrera en vigueur le 1er janvier 1965 accorde $2,000 d'assurance-vie jusqu'à l'ge de 65 ans à chaque employé admissible. Après l'âge de 65 ans, les employés et les pensionnaires seront assurés pour $500. Des prévisions ont aussi été faites pour la continuation de l'assurance sur la vie des employés en cas d'invalidité.

Un caractéristique unique du plan permet à l'individu de transférer son assurance. Lorsqu'un employé change d'employeur au sein de l'industrie de la fabrication du métal en feuilles de la région de Montréal, son assurance-vie collective demeure en vigueur. Sans cette caractéristique, un employé se verrait forcé d'accomplir plusieurs mois de service avec un nouvel employeur avant d'être admissible de nouveau à l'assurance collective.

L'Industrielle prévoit que les paiements aux bénéficiaires seront dans l'ordre de $330,000 par année. Ces paiements sont rendus possibles par le contrat collectif qui a été signé entre La Chambre de construction de Montréal (Section de la fabrication du métal en feuilles) et la Steel Metal Workers International Association, local 116.

L'Industrielle, une compagnie d'assurance-vie canadienne dont le siège social est à Québec, célébrera l'an prochain son soixantième anniversaire au service de la population.

PRÉSIDENT ÉLU

S. T. Paton

S. T. Paton, vice-président et gérant général de la Banque Toronto-Dominion, a été élu président de l'Association des Banquiers Canadiens. Il succède à William M. Currie, qui s'est retiré lorsqu'il a accédé à la présidence de la Banque Canadienne Impériale de Commerce. En sa qualité de président de l'Association des Banquiers Canadiens, monsieur Paton sera le principal porte-parole des Banques lors de la revision de la Loi des Banques et au cours des séances du Comité de la Banque et du Commerce de la Chambre des Communes, au début de l'an prochain. Depuis juin 1963, il était un des vice-présidents de l'Association.

Bourse de New York

Activités modérées à Wall Street, à cause de l'esprit des Fêtes

NEW YORK — En dépit des gains enregistrés par plusieurs titres de premier choix le marché a décliné hier à Wall Street au milieu d'une activité modérée.

Ainsi Du Pont a gagné 3⅝, Eastman Kodak 3⅜, Sears Roebuck un point et Union Carbide ¾.

D'autres valeurs de première importance accusaient des gains fractionnaires.

L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a gagné .62 à 870.36. La moyenne que la Presse Associée établit pour 60 valeurs a cédé .2 à 323.4.

Le virement a été éde 4,530,000 actions au regard de 4,500,000 lundi.

Chemetron a été la valeur la plus active, gagnant ¼ à 27⅛ sur un déplacement de 61,900 actions.

Dans le compartiment des valeurs canadiennes, Pacifique Canadien a gagné 1¾, Walker Gooderham ½, Hudson Bay un point et Dome Mines ¼. Par contre, Aluminium Ltd et International Nickel ont perdu ⅛ chacune.

Le marché présentait une tendance générale à la baisse à la Bourse Américaine. Le virement a été de 1,450,000 actions au regard de 1,600,000 lundi. Preston a gagné ¼ cependant que Brazilian Traction, Canadian Marconi et Jupiter Corp. ont haussé de ⅛. Scurry Rainbow Oil a cédé ⅛.

Historique d'Anglo-Canadian P & P Co. Ltd

Dont les nouvelles actions viennent d'être inscrites en bourse.

600,000 actions privilégiées, 4½% cumulatif, rachetables, convertibles, d'une valeur au pair de $25 chacune, toutes émises et en circulation, ont été inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal à son ouverture le 18 décembre 1964. Leur symbole au télescripteur est "ACP 4½% Pr.". 6,257,084 actions ordinaires nouvelles, sans valeur au pair, dont 5,057,084 sont émises et en circulation, ont été inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal à son ouverture le 18 décembre. Sur ce total, 1,200,000 ont été inscrites sous réserve d'avis de leur émission à la suite de la conversion d'actions privilégiées, 4½%, de la compagnie. Leur symbole au télescripteur est "ACP". Ces dernières actions ordinaires étaient auparavant inscrites à la Bourse de Montréal.

HISTORIQUE :

La compagnie détient 99.95% des actions émises de Dryden Paper Company Limited qui dirige une usine de papier à Dryden, Ontario, produisant de la pâte chimique d'emballage, blanchie et non blanchie, des papiers pour l'alimentation et du papier ondulé. En août 1964, la compagnie a acquis toutes les actions d'un groupe de compagnies principalement engagées dans la fabrication et la distribution de sacs en papier, de contenants et de carton gaufré, reconnues sous la marque de commerce de "Acme-Molson Group". L'usine est située à Québec et a une capacité annuelle de 300,000 tonnes de papier journal basée sur la semaine de travail de six jours.

La compagnie détient de la province de Québec des baux sur des limites à bois d'environ 3,300 milles carrés à Bersimis, au Sault-au-Cochon et à la Rivière Laval, ainsi que 166 milles carrés de limites à bois à la rivière Montmorency.

Environ 50% du papier journal est vendu aux Etats-Unis, 30% au Royaume-Uni et la différence est répartie entre le Canada et les marchés extérieurs.

ETATS FINANCIERS :

Etat des bénéfices combinés pour cinq ans

Année terminé le 31 décembre	Profits avant amortissements, épuisement, intérêts sur la dette à long terme et impôt sur le revenu	Profits nets
6 mois terminés le 30 juin 1964	$10,688,238	$3,826,002
1963	18,499,330	6,450,597
1962	16,722,041	5,312,575
1961	16,188,577	5,280,166
1960	16,006,403	5,137,174

GENERAL :

La compagnie a été incorporée en 1924 en vertu des lois de la province de Québec sous le nom de Quebec Paper Mills Limited. Le nom de la compagnie a été changé en Anglo-Canadian Pulp and Paper Mills, Limited, par une loi spéciale du parlement de Québec, sanctionnée en 1925.

AGENT DE TRANSFERT ET REGISTRAIRE :

Montreal Trust Company, Québec, Montréal, Toronto, Winnipeg, Vancouver et Halifax.

SIEGE SOCIAL :

10-16, boul. des Capucins, Québec, Qué.

DIRECTION :

Président et directeur général : William England Soles, Québec, P.Q. — vice-président: Milton Joseph Foley, Québec; vice-président - finances et secrétaire : Hubert Dudley Ruthman, Québec, P.Q.

Des copies de la demande d'inscription de cette compagnie peuvent être obtenues à la Bourse de Montréal.

Bourse de Montréal

La liste locale rencontrait certain soutien

MONTREAL — Les services publics ont pris la vedette hier en place locale. L'ensemble de la cote a progressé au milieu d'une activité modérée. Pourtant, les hausses se limitaient à des fractions de façon générale.

Les valeurs spéculatives se sont raffermies. Le virement industriel a été de 182,100 actions et celui des mines et pétrolières de 807,700.

L'indice composé a gagné 0.5 à 155.0 et les gains avaient prédominance sur les pertes dans la proportion de 102 contre 91.

Aux papeteries : Great Lakes a gagné 1-2 à 24 1-4 cependant que Fraser, MacMillan, Bloedel et Price Bros ont haussé de 1-4 chacune à 33½, 34 à 41. Par contre, Abitibi a cédé ⅛ à 12⅞.

Dans le secteur des industrisIles, Southam a gagné 1½ à 34, Canada Cement 1?¼ à 54⅜ et Dominion Textiles 1⅛ à 33½. Dominion Glass, Du Pont of Canada et Rothmans ont gagné ¼ à 15¾, 55¾ et 20¼.

CPR a pris la vedette dans le secteur des services publics, gagnant 2¼ à 58½. Quebec Telephone a cédé ½ à 26¼ et Corporation de gaz naturel du Québec ⅛ à 11⅛.

Dans le secteur des banques, Toronto-Dominion a gagné ⅞ à 69⅝ et Provinciale ½ à 54½ cependant que Montréal a perdu ¼ à 67¼ et Nouvelle-Ecosse ⅛ à 79⅜.

Les autres groupes indexés ont légèrement progressé. Dans le compartiment des valeurs spéculatives, Black Hawk a gagné 15 cents à $1.90, Patricia Silver 4½ cents à 29, Mount Pleasant quatre cents à $1.09 et Copperstream deux cents à 17.

Par contre, Transterre et Laduboro ont cédé deux cents chacune à 85 et 59 cependant que Chipman Lake, Fano et Porcupine Phime ont baissé d'un cent chacune à 26, 10½ et 8½.

Ghislau Mining reprend son forage dans Matagami

Le président de Ghislau Corporation Limitée est heureux d'aviser les actionnaires que les résultats électromagnétiques et du magn-tomètre sur leur propriété de Matagami se sont avérés fort intéressants. Par conséquent, la compagnie a autorisé leur ingénieur, M. Alan C. Lee, à faire appel aux services du Dr S. S. Szetu, géologue, de manière à faire le relevé nécessaire et à reprendre les forages immédiatement.

Fruits et légumes

MONTREAL (PC) — Voici, telle que publiée par le service d'horticulture du ministère provincial de l'Agriculture, la liste des prix payés aujourd'hui aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes par les marchands, au Marché Central de Montréal :

POMMES J Wolfe River, Fameuses, $2 à $2.25; Cortland-C, $2.50 à $2.75; McIntosh de fantaisie, $3 à $3.50 le minot.

BETTERAVES — $1 à $1.25, petites, $1.50 les 50 livres.

CAROTTES — $1.15 à $1.25 les 50 livres, $2.25 à $2.75 les 24 cellos de deux livres.

CHOUX — .90 à $1 les 50 livres; rouges ou savoie, $1.25 à $1.50 la douzaine.

CHOUX CHINOIS — $1.50 à $1.75 la douzaine.

NAVETS — No 1, $1.75 le minot; $1.10 à $1.25 le sac; No 2, .90 à $1 les 50 livres.

OIGNONS — Jaunes, $2.25 à $2.50; rouges, $2; petits, $1.75 les 50 livres.

POMMES DE TERRE — $1.50 les 50 livres.

PANAIS — $2 à $2.25 le minot, $1.25 le demi-minot, $2.50 la douzaine de cellos de deux livres.

POIREAUX — .75 à $1.25 la douzaine; petits, .35 à .50 la douzaine.

SALSIFI — $1.25 à $1.50 la douzaine.

TELE-METROPOLE CORPORATION

AVIS DE DIVIDENDE

Les administrateurs de cette société ont, le 21 décembre 1964, déclaré un dividende de 3½% sur les actions privilégiées "A" pour la période du 1er juillet au 31 décembre 1964, payable le 15 janvier 1965 aux actionnaires enregistrés à la fermeture des bureaux, le 30 décembre 1964.

THERESE DE GRANDPRE,
Secrétaire adjointe.

Montréal, le 23 décembre 1964

CASAVANT FRÈRES, LIMITÉE

DIVIDENDE CLASSE A No 7 ET DIVIDENDE ADDITIONNEL

AVIS est par les présentes donné de la déclaration d'un dividende de sept et demi (7½) cents par action et d'un dividende additionnel de deux et demi (2½) cents par action sur les actions participantes classe A à dividendes cumulatifs en cours de la Compagnie, pour le trimestre se terminant le 31 décembre 1964, payables le 15 janvier 1965, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 31 décembre 1964.

Par ordre du Conseil d'Administration.

Adrien Dupont
Trésorier

Saint-Hyacinthe,
le 11 décembre 1964.

Trust Royal Nominations au siège social

M. H. K. D. Heming

M. R. R. Merifield, C.R., A.C.I.S.

Monsieur J. M. Wells, président de la Compagnie Trust Royal, annonce les nominations suivantes: **M. H. K. D. Heming**, autrefois secrétaire de la Compagnie, devient directeur général des services personnels; **M. Russell R. Merifield**, qui était adjoint administratif, remplace Monsieur Heming au poste de secrétaire.

L'Oiseau bleu du bonheur de la BCN

Figurant dans le bulletin de cette banque à l'occasion des Fêtes

L'oiseau Bleu qui est reproduit sur la couverture du Bulletin spécial de décembre s'inspire de la pièce en cinq actes de dix tableaux de Maurice Maeterlinck "L'Oiseau Bleu", féerie philosophique où l'on voit deux enfants poursuivre à travers le passé et l'avenir la recherche de l'oiseau bleu, symbole du bonheur qu'ils n'ont pas aperçu à la portée de leurs **mains dans la pauvre cabane du bûcheron, Tyl, leur père.**

L'OISEAU BLEU DU BONHEUR DE LA BCN

C'est une véritable carte de souhaits très simple, mais de grande classe, que la BCN a fait parvenir aux milliers d'abonnés de son bulletin mensuel à l'occasion des Fêtes.

Rompant avec la tradition quasi-légendaire des banques pour épouser celle que commande la période des Fêtes, la BCN a fait toilette neuve dans son numéro de décembre, aussi bien au chapitre de la présentation qu'à celui du contenu.

"LES NOELS D'AUJOURD'HUI"

Un texte qui respire la joie et qui incite à la charité, voilà à notre avis ce qui se dégage du message spécial des Fêtes de la BCN. Au chapitre "Noël et la charité" qu'on retrouve à la troisième page, on peut facilement faire le lien entre l'oiseau bleu du bonheur, fruit de l'imagination d'un écrivain, et le roi des pauvres, réalité bien vivante et source inépuisable d'espoir et de joie:

"Sur votre lit de paille rêche
O Jésus, vous êtes le roi
Des pauvres. Au nom de [la crèche,
Cette nuit, sauvez-les du [froid."

Le bulletin spécial de la BCN mérite d'être lu et relu. Et, n'oublions surtout pas que ce n'est pas une fois l'an, au moment des Fêtes, que le pauvre a besoin de nous, mais bien tous les mois de l'année. Il serait peut-être bien de conserver ce bulletin plus longtemps que les autres, ne serait-ce que pour nous rappeler que la véritable joie réside dans le don de soi non seulement à Noël, mais pendant toute l'année.

Bourse de Toronto

Les industriels, plus soutenus que les titres spéculatifs

TORONTO — Les industriels ont progressé hier au milieu d'une activité modérée.

Les valeurs spéculatives ont suscité un certain intérêt.

Les aurifères ont décliné par suite d'une prise de bénéfices. Dans le secteur des industriels, CPR a pris la vedette gagnant 2¼ points à 58½ sur un déplacement de 14,725 actions. Dominion Textile a gagné ⅞ à 33⅜.

Burns et MacMillan, Bloedel ont gagné ½ à 17⅞ et 34. Banque Toronto-Dominion a haussé d'un point à 69⅝. Bell Telephone a gagné ⅜ à 60.

Aux spéculatives: McWatters a cédé 17 cents à 76 sur un déplacement de 439,700 actions. New Hosco a haussé de 15 cents à $2.95 et Zulapa de quatre cents à 32 cependant que Norlex a cédé 10 cents à 25.

Dans le secteur des aurifères, Dome a perdu ⅞ à 39⅞ et Dickenson 25 cents à $6 par suite d'une prise de bénéfices.

Les métaux non ferreux ont progressé au milieu d'une faible activité.

Le virement a été de 3,547,000 actions au regard de 2,799,000 lundi.

TELE-METROPOLE CORPORATION

AVIS DE DIVIDENDE

Les administrateurs de cette société ont, le 21 décembre 1964, déclaré un dividende de 4% par action ordinaire payable le 31 décembre 1964 aux actionnaires enregistrés à la fermeture des bureaux, le 30 décembre 1964.

THERESE DE GRANDPRE,
Secrétaire adjointe.

Montréal, le 23 décembre 1964

DOMINION DAIRIES LIMITED

Avis de dividende Actions ordinaires.

Un dividende de vingt-cinq cents l'action, a été déclaré sur les actions ordinaires sans nominal ou valeur au pair de Dominion Dairies Limited pour le trimestre se terminant le 26 décembre, 1964, payable le 11 janvier, 1965, aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 24 décembre, 1964.

W. D. BRUCE,
Secrétaire-trésorier.

Montréal, Québec, 16 décembre, 1964.

A. Renaud & Cie Ltée

Courtier en valeurs

Commandes exécutées sur tous les marchés

200 ouest, rue St-Jacques
Montréal — VI. 4-2886

INGENIEURS - CONSEILS

BEAUCHEMIN - BEATON - LAPOINTE

INGENIEURS CONSEILS

Génie civil, Mécanique, Electricité

Urbanisme, travaux municipaux, travaux publics, ponts, voirie, circulation, signalisation, éclairage.

6655 Chemin de la Côte-des-Neiges

Montréal 26 **REgent 1-8521**

ACTIONS ET OBLIGATIONS

Craig, Forget & Cie Ltée

AGENTS DE CHANGE

Membres des { Bourse de Montréal / Bourse Canadienne

204 ouest, rue Notre-Dame — Tél.: VI. 9-6263
Montréal 1

Achats et ventes d'obligations

Gouvernements — Municipalités — Commissions scolaires — Institutions religieuses — Services publics — Corporations

CRÉDIT QUÉBEC INC.

COURTIERS DE PLACEMENTS

Choix exceptionnel d'obligations de tout repos.

132 ouest, rue St-Jacques Tél.: Victor 9-5361
MONTREAL

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Aoitibi	9881	$13	12⅞	13	
Acking pr	z10	$24¾	24¾	24¾	
Alta Gas	3315	$37½	37⅛	37⅜	+ ⅛
Alta Gs w	3570	$10⅞	10⅛	10⅜	+ ⅛
Alta Nat	215	$20	20	20	+ ⅜
Alg Cen	200	$8⅜	8⅜	8⅜	— ⅛
Alg Cen w	400	400	400	400	—25
Algoma	593	$68½	68	68	— ¼
Alumini	4456	$31¼	31⅛	31¼	
Alum 4¼pr	590	$42½	42½	42½	+ ⅛
Alum 2pr 4½	330	$49⅝	49½	49⅝	+ ⅛
Analog	1750	$5⅛	5⅛	5⅛	
Analog w	200	100	100	100	—10
Antlers A	120	$29¾	29½	29¾	— ⅛
Arnus	850	$17¾	17¾	17¾	
Arg Bpr	80	$52	52	52	— ½
Arg CP pr	1375	$13⅜	13	13⅜	+ ⅛
Anc CP	100	$12	12	12	
Ang Co 4½p	330	$27	26¾	27	
Ashdown B	200	58	8	8	
Atlan Acc	1100	$19½	19½	19½	
Atlan 6pr	925	$26⅜	26¼	26¼	
Atl Sugar	3195	$19¾	19¾	19¾	— ¼
Atl Sug A	250	$24¼	24¼	24¼	— ¼
Auto El	1300	460	460	460	+10
Bank Mont	1414	$67⅜	66¾	67⅛	— ⅛
Bank NS	1345	$79½	79¾	79¾	— ⅛
Bath P	830	$24	23⅞	23⅞	— ⅛
Bay Mills pr	100	$10¼	10¼	10¼	
Beatty A	z19	$11	11	11	
Bell Knit	1000	450	450	450	
Bell Phone	4501	$60¾	60¼	60¾	+ ⅜
Bicks	150	$11⅞	11⅞	11⅞	— ⅛
Biltmore xd	z25	$7	7	7	
Bramalea	360	59	9	9	
Brama w	230	330	330	330	—20
Brazil	10887	490	470	480	+10
Br Tnk pr	70	$30½	30½	30½	+1½
BA Oil	1423	$33½	33⅜	33½	+ ⅛
BC Forest	1825	$29	28½	29¼	+ ¼
BC Pack B	150	$17½	17½	17½	— ½
BC Pow	4110	48	48	48	
BC Sugar	545	$48	48	48	+ ½
BC Phone	250	$64⅛	64	64⅛	+ ⅛
BCPh 4¼ pr	85	$101¼	100	101¼	+1½
BCPh 4½ pr	70	97	97	97	+2
Brown	z51	13	13	13	
Bulolo	300	57	7	7	+ ⅛
Burns	1429	$17⅛	17⅜	17⅜	+ ⅛
Burrard A	z100	$8	8	8	
Cabol	2530	32	31	31	—1
Cal Pow	3690	$20	19⅜	19⅝	— ⅛
Cal P 5pr	145	$102⅜	102⅜	102⅜	+ ⅜
Can Cem	685	$54¾	54	54⅜	+1⅛
Can Cem pr	15	829	29	29	
CI Findry	168	$42½	42	42¼	+ ¼
Can Malt	z25	$23¾	23¾	23¾	
C Pack A	50	$76	76	76	— ¼
Can Perm	z15	$73	73	73	
C Safe 4pr	120	$100	99⅝	100	+ ½
CSL	121	$33¼	33¼	33¼	
CSL pr	200	$6½	6½	6½	— ⅜
Can Wire B	740	$20⅛	20⅛	20⅜	+ ⅛
CAE	4550	$10⅛	10⅛	10⅛	+ ⅛
C Brew	3130	$10⅞	10⅝	10¾	
C Brew Apr	50	$49⅝	49⅝	49⅝	+ ⅛
C B Al A w	2300	260	250	255	+5
C B Al B w	100	250	250	250	+10
C Chem w	2000	950	925	945	+35
C Curt W	700	57	57	57	
C Dredge	100	260	260	260	—10
C Found	z50	$5½	5½	5½	
C Found pr	118	18	18	18	+ ⅛
CGE	50	$43½	43½	43½	+1
CG Sec A	100	$14¾	14¾	14¾	+ ⅛
C Hydro	25	$25¾	25¾	25¾	— ⅛
C Hydro pr	260	$21	21	21	
C Imp Bk C	970	$68½	68¼	68½	+ ⅛
C Ind Gas	1775	$11¼	11⅛	11¼	
CIL	1065	$23½	23	23	— ⅛
C Marc	200	$5¼	5¼	5¼	
CPR	14725	$59	56¼	58½	+2¼
Cdn Pet	977	$13⅜	13¼	13⅜	+ ⅛
CWN Gas	325	$18	18	18	+ ⅛
CWN Gpr	z50	$17	17	17	
C Westng	25	$47½	47½	47½	—1
Cap Bldg	2800	90	90	90	+5
Caribbean	300	$9¼	9¼	9¼	+ ⅛
Chemcell	1257	$17⅜	17¾	17⅜	+ ⅛
Chemc 175p	100	$39⅛	39⅛	39⅛	
Chrysler	z115	$67	65	66	
Clairtone	1420	$7¼	7⅛	7⅛	
Clairton w	300	350	340	340	—10
Col Cell	300	$10⅛	10⅛	10⅛	— ⅛
C Savings	105	$13⅞	13⅞	13⅞	
Con Baks	155	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
Con Bldg	400	$7⅜	7½	7⅜	+ ⅛
Con Bldg pr	300	$8⅜	8⅜	8⅜	
Con M S	3503	$41½	40¾	41⅜	+ ⅜
Con Paper	1870	$40¾	40¼	40¾	— ¼
Con Gas	2063	$12⅞	12¾	12⅞	
Corby vt	280	$20⅞	20⅝	20⅞	+ ⅜
Coronation	385	$5½	5½	5½	
Coron 2pr	100	$8⅛	8⅛	8⅛	+ ⅛
Coron w	210	57	57	57	+17
Coron 2 w	220	130	130	130	+10
Cosmos	100	$14	14	14	+ ¼
Crain RL	100	$19	19	19	
Crestbrk	700	430	420	420	—30
Crown Zell	z9	$60¾	60¼	60¾	
Crush Int	575	$12⅜	12¼	12⅜	+ ⅛
Cygnus A	430	425	420	425	+5
Cygnus B	1893	490	465	470	+5
Cygnus pr	z100	$23½	23½	23½	
Dist Seag	1120	$33	32⅝	32⅞	— ⅛
D Bridge	2103	$25¼	24⅝	24⅝	
D Coal pr	103	$8¾	8¾	8¾	
Dom Elect	150	$11¼	11⅛	11⅛	+ ⅛
D Fab 2pr	25	527	27	27	+3
Dofasco	3387	923	22⅝	23	+ ⅜
Dom Glass	xd325	$16	15⅞	15⅞	— ⅛
D Lime w	225	135	135	135	
D Magnes	220	$11	11	11	
Dosco	125	$15	15	15	
Dom Stores	1302	$22¾	22½	22⅝	
Dom Tar	3393	522	21¾	22	
Dom Tar pr	z50	$24	23¾	23¾	
Dom Text	425	$34	32⅞	33⅜	+ ⅛
Du Pont	205	$56	55¾	55⅞	— ⅛
Eddy Match	250	$45	44	45	+3
Emco	110	$18⅛	18⅛	18⅛	
Exquisite	z50	$7⅛	7	7	
Exquisite pr	125	$10½	10½	10½	
Exquite A w	100	135	135	135	+10
Falcon	2131	$83¾	83	83¾	+ ⅛
Fam Play	140	$21⅜	21⅜	21⅜	— ⅛
Fed Farms	100	$6	6	6	
Fed Frm w	100	260	260	260	
Fed Grain	2090	$7⅞	7¾	7¾	— ⅛
Fibre	100	$5	5	5	— ⅛
Fittings A	300	$15½	15	15	— ⅛
Fleet Mfg	500	68	67	68	+2
Ford Cda	101	$172	172	172	—2
FPE-Pion A	z100	$12	12	12	
Fraser	195	$33⅛	33	33	+ ⅛
Gen Bake	400	$6⅜	6⅜	6⅜	
GMC	250	$105	103	103	
GP Drill A	300	140	135	135	—5
GS Wares	100	$5	5	5	
GL Paper	1365	$24¼	24⅛	24¼	+ ⅛
GW Coal A	455	$5¼	5¼	5¼	
Gw Wpg G	870	$19⅞	19½	19½	— ⅛
Greyhnd	145	$13¾	13¾	13¾	+ ⅛
Guar Tr	75	$60¼	60⅛	60⅛	
Hand Chem	100	$8⅜	8⅛	8⅜	+ ⅛
Hardee	300	75	75	75	
Hard Carp	125	$23¾	23¾	23⅞	+ ⅛
Hard Carp A	75	$20½	20½	20½	
Hawker-S	1755	$6½	6¼	6½	
Hayes Stl	725	$15¼	15¼	15½	+ ⅛
H Dauch	25	$57	57	57	
Holt Ren	200	$14⅜	14⅜	14⅜	
Home A	1459	$18½	18⅛	18¼	
Home B	535	$19¼	19	19⅛	— ⅜
Horne Pf	700	315	310	310	
HBC	3080	$14⅜	14⅜	14⅜	
H B Oil G	163	$16½	16½	16½	— ⅛
Husky A	1253	$10¼	10¼	10⅜	
Husky Bpr	250	$53	53	53	+ ½
Husky D wts	100	455	455	455	
Imp Life	10	$241	241	241	+1
Imp Oil	2664	$55¾	55	55	— ⅛
Imp Tob	13145	$14⅜	14½	14½	
Ind Accep	1151	$25¾	25½	25⅝	+ ⅛
I Ac 450 pr	25	$98½	98½	98½	— ½
Ind Min	1075	$9⅝	9½	9⅝	— ⅛
Inglis	1150	375	360	360	—15
Inland Gas	410	$9⅛	9⅛	9⅛	— ⅛
Inland Gw	1100	77	75	75	—7
Ind Mn rts	265	1	1	1	
IMC	110	$39¾	39¾	39¾	+ ¼
Int Nickel	2575	$89¾	89¼	89½	— ¼
Int Util	2150	$29⅞	29½	29⅞	+ ⅛
Inter PL	431	$95	94¾	94¾	
Int Stl P	8136	365	355	360	+5
Inv Grp A	570	$12¾	12⅛	12⅛	— ⅛
ITL Ind	z50	$8¾	8¾	8¾	
ITL Ind pr	z50	$22½	22½	22½	
Jefferson	300	$10	10	10	— ⅛
Jeff Bw	8600	380	370	380	+5
Jockey C	1032	475	470	475	+5
Jock 2pr	100	$10¼	10¼	10¼	
Jock w	3900	55	48	50	+5
Kelly D A	z10	$5½	5½	5½	
Kelly wts	225	100	100	100	
Kelsey Co	125	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ⅛
Labatt	263	$20¾	20¾	20¾	— ⅛
Lafarge A	585	$12	11½	12	
LOnt Cem	1210	405	405	405	
LOnt Cemp	z20	$13¼	13¼	13¼	
L O Cem w	100	89	89	89	
Lakeland	400	$6⅞	6⅝	6⅝	
Lakeland w	100	390	390	390	
Lampton L	1500	58	7⅜	8	+ ⅛
Laura Sec	225	$21⅜	21⅜	21⅜	+ ⅛
Lau Fin	718	$15½	15¼	15¼	+ ⅛
Lau Fin 140	25	$25½	25½	25½	
Lau F 125	z75	$22	22	22	
Leland	100	21	21	21	
Levy	140	$13⅜	13⅜	13⅜	+ ⅛
Levy Bpr	275	$19½	19¼	19½	
LobCo A	2708	$8⅝	8⅝	8⅝	— ⅛
LobCo B	890	$8¾	8⅝	8⅝	— ⅛
LobCo pr	119	$50	49½	49½	
LobG 1pr	z20	$31¼	31¼	31¼	
Lob Inc	100	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
Loeb M	2165	$11	10⅞	10⅞	— ⅛
MB and PR	6113	$34	33¼	34	+ ⅛
Magna El	150	295	290	290	
MLF Gard	100	$63	63	63	+1
M Leaf Mill	800	$16½	16⅜	16⅜	— ⅛
M Lf Mpr	z1	$105	105	105	
Mass-F	3119	$28	27⅞	28	+ ⅛
McCabe	520	$9¾	9½	9¾	— ⅛
Mitt BGrick	300	350	350	350	—5
Molson A	51	$35⅜	35⅜	35⅜	+ ⅛
Molson B	101	$38	37¾	38	
Mon Foods	880	$8½	8½	8½	+ ⅛
Montex	495	$17¼	17¼	17¼	+ ⅛
Montex pr	225	$17¼	17¼	17¼	+ ⅛
Montex w	225	$14	14	14	+ ½
Mont Loco	210	$15⅛	15¾	15⅝	+ ⅛
Moore	2480	$58½	58¼	58¼	— ¼
Morse A	131	$13¼	13¼	13¼	
Morse B	z4	$10½	10½	10½	
Nat Drug	252	$11⅛	11⅛	11⅛	— ⅛
Nat Trust	125	$23⅛	23⅛	23⅛	— ⅜
Neon xd	130	$9⅞	9⅞	9⅞	— ⅛
Noranda	4065	$50¾	50¼	50½	
NO NGas	810	$22¾	22¾	22¾	+ ¼
Nor Phone	325	$13¾	13½	13¾	+ ¼
Nor Ter Ch	400	495	495	495	
Oglivie	429	$14	14	14	+ ⅛
Ont Steel	100	$28¼	28	28	
Ont Store	100	235	235	235	
Oshawa A	50	$34	34	34	
Overland pr	250	$11¾	11½	11½	— ½
Pac Pete	2366	$11⅞	11⅝	11¾	
Pac Pete w	200	675	675	675	
Parker	900	$5½	5½	5½	
Peel Elder	100	$6¾	6¾	6¾	+ ⅜
Pembina	4280	$10⅜	10⅜	10⅜	— ⅛
Penmans	50	$44⅞	44⅞	44⅞	+9⅞
Pow Corp	1655	$15	14⅞	15	
Prem Tr	z8	$415	415	415	
Price Bros	961	$41	40½	41	+ ⅛
QN Gas	1461	$11¼	11⅛	11¼	+ ⅛
QN Gas pr	110	$149	149	149	—3
QN Gas 59w	200	19	18	18	—
Reichhold	45	$27	27	27	
Revelstoke	200	$8⅞	10⅜	10⅜	— ⅛
R-Nodwell	100	415	415	415	
R Little	z50	$14	14	14	
Rockwell	z15	$27	27	27	
Rothman	520	$20½	20¼	20¼	— ¼
Romfield	2100	180	180	180	
Royal Bank	2183	$79¾	79¼	69½	
STL Cem A	200	$35	34½	35	+ ⅜
Salada	1735	$12⅛	12⅛	12⅜	+ ⅛
Sayvette	1600	355	335	335	—15
Scythes	z25	$18⅛	18⅛	18⅛	
Seven Arts	525	$18	17⅛	17⅜	— ⅛
Shell Can	825	$20¼	20¼	20¼	
Shell Ipr	1425	$29	28⅞	29	+ ⅛
Shell I w	1112	745	730	745	+5
Shop Save	875	$16⅛	16	16⅛	— ⅛
Shuily's	200	390	390	390	+10
Silverwd A	z35	$15	15	15	
Simpsons	860	$28	27½	28	+ ½
Slater Steel	600	$19⅜	19	19	
Slat Steel pr	110	$20½	20½	20½	
Slater A w	500	835	820	835	—10
Slat B 5½ pr	110	$20½	20½	20½	
Somville pr	230	$51	51	51	
Southam	120	$34	33½	33½	
Stafford	200	470	470	470	+20
Steel Can	4754	$26⅛	25⅝	26⅛	+ ⅛
Steinbg A	201	$37	36⅜	37	+ ½
Supfest ord	676	$21	20⅜	21	+ ¼
Switson	1000	270	270	270	+5
Tamblyn	100	$23½	23½	23½	— ¼
Texaco	95	$58	58	58	+1½
Tor-Dom Bk	702	$69¾	68½	69¾	+1
Texpack	z50	$9⅝	9⅛	9⅛	
T Fin A	1450	$13½	13⅜	13½	+ ⅛
Tr Can PL	1616	$39¾	39⅜	39¾	
Trans-Mt	2925	$19⅞	19⅜	19¾	
Trans PPL	1140	$10⅛	10	10⅛	+ ⅛
Turnbull	300	$11⅞	11¾	11⅞	+ ⅛
Un Acc 2pr	300	$10½	10½	10½	— ½
Un Carbide	1845	527	26½	26¾	+ ⅜
Un Gas	1250	$25½	25⅛	25½	
U Corp B	500	$12¼	12¼	12¼	— ⅜
Un Steel	100	425	425	425	
Venez pr	z100	60	60	60	
Versafood	820	320	310	320	+5
Versatile	1475	$13⅞	13⅜	13⅞	+ ⅛
Vic G Tr	100	$16	16	16	
Vulcan	300	290	285	285	—5
Walk GW	3413	$36¼	35½	35⅞	+ ⅜
Webb Knp	1000	30	39	30	
Weldwood	725	$13⅜	13½	13½	— ⅛
Well Fin B	200	$5¾	5¾	5¾	
Well Fin tc	300	$6	6	6	— ⅛
West Ind A	200	205	205	205	—5
Westcoast	1070	$16	15⅜	15¾	— ⅛
Westeel	300	$13	12⅞	12⅞	+ ⅜
W Suppl A	100	$12¼	12¼	12¼	— ½
W Pacific	225	$16¾	16¾	16¾	
Weston A	840	$17¾	17⅜	17⅜	
Weston B	810	$17¾	17½	17½	— ¼
Wstn 4½pr	z5	$100	100	100	
Wstn 6pr	10	109¾	109¾	109¾	
West A wts	306	895	895	895	+5
White Pass	250	$9⅛	9⅛	9⅛	+ ⅛
Woodwd A	495	$25	25	25	
Zellers	300	$13¾	13½	13¾	+ ½
Zellers pr	50	$49½	49½	49½	
Zenith	230	425	425	425	+10

MINES

Acad Uran	3000	6	6	6	
Accra	18000	27	27	27	+1
Advocate	800	605	600	605	+10
Agnico	26950	112	110	110	—1
Akaitcho	1500	80	79	80	+5
Amal Rare	1500	9	9	9	
A Am Moly	1250	170	167	170	+3
Ang Rouyn	13550	140	135	135	—3
Ansil	1142	15	15	15	—1
Area	1700	240	230	240	+7
Arjon	25000	9	8½	8½	
A Arcadia	2100	18	18	18	— ½
Argosy	6453	27½	26	26	—1½
Argosy rts	29684	2	2	½	+1
Atl C Cop	2900	113	108	108	—3
Atlin-Ruf	21000	7	6½	6½	— ½
Aunor	900	425	415	425	+10
Bankeno	1000	25	25	25	—2
Bankfield	2000	12	11½	11½	
Barex	4000	41	41	41	
Baska	26000	13½	13	13	
Belcher	700	35	35	35	+2
Beleterre	10500	49	48	48	—1
Bethim	1000	800	780	800	+25
Bevcon	3600	12½	12	12½	
Bibis	14300	23	22	23	
Big Nama	750	35	35	35	+1
Black Bay	5000	10½	10½	10½	
Bounty Ex	1568	28½	28½	28½	
Bralorne	180	480	480	480	
Brunswk	3675	15	14⅜	14⅜	+ ⅛
Buff RL	7500	8½	8½	8½	
Bunker H	11200	25	24½	24½	
Cadamet	12000	11½	10½	10½	—1½
Camflo	6390	210	209	300	—10
Camp Chib	600	400	400	405	+5
Camp RL ex	580	$22½	22½	22½	— ⅜
C Tung	2700	117	115	115	
Cam Mines	3249	22	22	22	
C Austral	1000	7½	7½	7½	+ ½
C Dynn	1860	133	133	133	—2
Cdn Keeley	22050	37	35½	36	— ½
C Malart	1400	74	74	74	+1
Candore	2000	13½	13½	13½	—1
Captain	8500	8½	7½	8½	+ ⅛
Cariboo	1000	70	70	70	—3
Cassiar	325	$12	11¾	12	
Cent Pat	300	120	120	120	—1
Cheskirk	4500	10	10½	10½	+½
Chester	2900	17	16	17	+1
Chib M	16300	47	45	47	
Chimo	3900	110	108	109	
Coch Will	4650	315	310	310	—8
Comb Met	2033	21½	21½	21½	
Conlagas	7000	81	79	81	+3
Con-Key	2000	11	11	11	
C Bellek	500	8¼	8¼	8¼	+ ⅛
Cons Brewis	2570	20	20	20	
C Callinan	17000	17½	17½	17½	
C Fen	2085	14½	14	14	— ½
CG Arrow	5000	29	29	29	+1½
C Halil	8900	30	27	27½	+ ½
C Marben	200	215	215	215	
C Marcus	1000	75	72	72	—3
C Mogul	6850	465	455	455	—5
C Morrison	23750	125	120	121	+3
C Mosher	1900	154	145	150	—2
Con Negus	8000	14½	13½	13½	— ½
Con Nichol	1500	12½	12	12	
C Northld	2500	21	20½	21	+ ½
C Rambler	5000	182	180	181	—3
C Red Pop	500	9	9	9	
C Regcourt	2833	15½	15	15	— ½
C Sannorm	5000	8½	7½	8½	
Cop Corp	20600	46½	42	45	+1
Copfields	500	115	115	115	
Cop-Man	7000	11	10	11	
Coulee	2200	25	25	25	
Courvan	500	31	31	31	
Cowich	1800	44	44	44	—1
Craigmt	1140	$16¼	16	16	— ¼
Croinor	2000	12	11½	11½	—1
Crowpat	$3000	10½	9	10½	+1½
Cusco	4000	10	10	10	—1
Daering	8000	13½	13	13	—1
D'Aragon	12600	17	16½	16½	
Deer Horn	10600	73	70	72	+2
D'Eldona	2500	10	10	10	— ½
Delhi Pac	3125	19	19	19	—1
Denison	7735	$11½	21¼	21½	
Dicknsn	4610	610	585	600	—25
Discovery	2541	329	315	315	
Dome	800	$40½	39⅞	39⅞	— ⅜
Donalda	1500	9½	9½	9½	+ ⅛
E Amphil	15000	6½	6	6½	+ ½
East Mal	100	170	170	170	—5
East Sull	3415	490	480	480	—10
F'west T	550	12	12	12	
F Mar	17445	350	320	345	+25
Gaitwin	4000	4½	4½	4½	
Genex	9800	25	24½	25	+ ½
Giant YK	501	$16⅜	16⅜	16⅜	
Glacier	1000	11½	11½	11½	— ½
Glenn Exp	1000	12½	12½	12½	
GF Mining	6200	40	37	37	
Goldray	7500	50	48	50	+1
Grandroy	2000	15½	15½	15½	+ ½
Granduc	1252	605	600	605	—5
Gulch	5500	10½	10	10	
Gulf L	4000	15½	15	15	
Gunnar	1446	480	475	475	
Hard Rock	1600	13	12½	13	+ ½
Har-Min	32600	8	7½	7½	
Hastings	1900	395	375	355	—5
Headway	5500	17	16½	16½	— ½
Heath	23000	5½	5	5½	
Hollinger	768	$33¾	33½	33⅝	+ ⅜
Hud Bay	665	$70½	69¼	70⅜	+1¼
Hydra Ex	2280	$22½	22½	22½	+ ½
Int Helium	400	126	126	126	—4
I Kenville	5500	24	24	24	
Irish Cop	8600	35	34	35	—1
Iso	9450	375	355	360	+5
J Walte	22000	18½	18	18	
Jacobus	2200	14½	14	14	— ½
Jaye Exp	19000	27½	27	27½	+1½
Jelex	13000	22	20	20	—2
Joburke	19000	12½	12	12	— ½
Joliet	9000	29	28	28½	+ ½
Jonsmith	11000	29	28	28	
Joutel	1500	98	98	98	—2
Jowsey	1500	51	51	51	—3
Kerr Add	2436	845	840	840	
K Anacon	4110	215	205	214	—6
Kilembe	500	710	670	670	—80
Kirk Min	5890	16	16	16	+1
Kopan	1000	12½	12	12	—1
Lab Min	795	$41	40	41	+ ⅜
L Dufault	2730	$11⅜	11⅛	11⅜	— ⅛
Lakehead	500	24½	24½	24½	+ ½
Lake Ling	2000	8½	8½	8½	+ ½
L Osu	3500	14½	14½	14½	— ½
La Luz	735	930	925	930	—15
Langis	12100	44	41½	44	+1½
Latin Am	2000	15	15	15	
Leitch	6300	475	470	475	
Lencourt	2000	7	7	7	
LL Lac	1000	198	195	195	—3
Lorado	8475	177	175	176	
Louvict	11000	20½	19	20½	+1
Macassa	5150	267	255	255	—11
Macdon	1500	36	33½	36	+ ½
MacLeod	40200	120	106	119	+13
Madsen	4600	235	230	235	+5
Malartic	6700	70	67	70	—4
Maralgo	5000	12	12	12	
Marboy	1166	12½	12½	12½	
Marchant	4000	162	151	152	—8
Marcon	19500	11½	11	11½	
Martin	43000	80	77	79	+2
Matach	16500	15½	14	14	—1
Mattgmi	1800	$20⅜	20½	20⅜	+ ⅛
Maybrun	5600	16½	15½	15½	+ ½
McAdam	6620	84	82	83	—3
McIntyre	250	567	67	67	
McKen	87500	12	10½	11	+1
McMar	7000	7½	7	7½	+ ½
McWat	439700	94	76	76	—17
Mentor	3000	40	39	40	
Merrill	3500	56	55	55	—2
Meta Uran	4000	13½	12½	13½	+1
Metal Mine	6500	155	152	152	—3
Midrim	3800	33½	33	33	
Min-Ore	35000	12½	12	12	— ½
Moneta	700	94	94	94	+1
Mt Wright	6150

Au gré du SPORT

Par JEAN-PAUL COFSKY

Nostradamus, enfant d'école...

Les prédictions d'un Nostradamus seront bientôt dépassées, et de loin. Non, vraiment, vous savez, ces histoires vagues par exemple "d'un coq noir qui chantera dans un ciel rouge et qui dominera un monde bouleversé", c'était vraiment bon que pour les amateurs de boules de cristal. Une sorte de super cartomancienne ce Nostradamus! pas plus!

Ça va maintenant changer ces prédictions folichonnes! du moins en ce qui concerne le hockey dans la Ligue nationale. Et grâce à Sam Pollock et ses administrateurs adjoints. Car Sam Pollock, gérant général du Canadien de Montréal ne croit pas aux vagues propos des Nostradamus et des diseurs de bonne aventure, surtout quand il s'agit de déchiffrer l'avenir et d'ajuster les salaires de ses joueurs en conséquence.

Monsieur le gérant général a donc mis au point un système de calcul des probabilités qui va mettre au pas les impondérables.

Honneur au mérite...

Selon ce nouveau système, qui relègue bien loin en arrière les statistiques — pourtant bien tenues d'un Ron Andrews, publiciste de la Ligue nationale — officielles, on verra dorénavant des appréciations nouvelles de la valeur d'un joueur.

Ainsi par exemple, à l'apparition d'un joueur sur la glace, un point sera accordé pour la façon dont il aura sauté sur la patinoire ; deux points pour la manière dont il se sera tenu au garde-à-vous pendant qu'on joue l'hymne national, trois points pour la mise au jeu initiale, si c'est un joueur de centre ; quatre points pour les ailiers qui réussiront à ne point traverser la ligne bleue en territoire adverse avant leur joueur de centre portant la rondelle; cinq points pour celui qui récoltera une assistance sur le premier point compté; six points pour celui qui enregistrera le premier but; sept points pour le joueur qui récoltera deux buts; huit points pour le gardien de buts, s'il ne laisse rien passer au cours du premier vingt! Ça, c'est pour l'offensive...

Achetez votre charte IBM...

Si on passe à la défensive, on devra faire machine arrière et compter les points en moins. Ainsi par exemple, -10 au débit du dernier joueur contourné avant que l'adversaire n'enregistre le but gagnant; -9 pour le joueur de défense sur la glace quand l'adversaire marque un but ; -8 pour les joueurs d'avant qui ont négligé le "back checking" ; -7 pour le gardien de buts qui se fait prendre sur un lancer de loin; -6 encore au débit du gardien de buts qui ne réussit pas à bloquer un lancer voilé ; -5, encore une fois, contre le gardien de buts qui n'a pu se protéger contre l'intrusion d'un Camille Henry dans sa cage ou qui a été assez imprudent de ne pas prendre au sérieux un lancer-baloune de Bobby Hull ; -4 contre un joueur d'utilité surpris à dormir sur le banc des joueurs... etc. Enfin vous voyez d'ici le système IMPLACABLE de monsieur le gérant général! Et savez-vous ce que ça va donner l'automne prochain? Ça va donner ceci, que dans le hall d'entrée du Forum, vous entendrez les petits vendeurs de programmes crier à s'époumonner : "Allons, allons, messieurs, dames, achetez votre charte IBM...

Faites votre propre calcul des probabilités... voyez comment Béliveau s'y prend pour faire mentir les statistiques... voyez comment Henri Richard s'y prend pour faire mentir son gérant général... Oups! monsieur Pollock, excusez-moi, celle-là m'a échappé!

Le programme d'entraînement de nos skieurs et skieuses a subi un changement radical

La fonction du Comité de compétition internationale, division alpine, dans l'organisation de l'Association canadienne de ski amateur est de préparer les meilleurs compétiteurs du Canada pour les compétitions internationales, et de prendre les mesures nécessaires pour que la représentation du Canada soit assurée à ces concours. Dans le ski les principaux événements connus se produisent tous les deux ans sous forme soit de Jeux olympiques, soit de championnats du monde F.I.S. (Fédération internationale de ski). Les membres de l'équipe nationale de ski du Canada ont donc à faire face à des compétitions mondiales majeures tous les deux ans ; en conséquence, ils doivent se préparer pour ces occasions par un entrainement intensif et un maximum de compétition internationale.

Le programme suivi actuellement par l'équi nationale de ski du Canada constitue un changement radical avec l'ancienne habitude d'envoyer les équipes s'entraine- en Europe chaque hiver. Pour les deux prochaines années, on s'attend à ce que l'entrainemtnt soit centré à Nelson, B.C., où les membres de l'équipe s'entraîneront sous la direction de l'entraineur-chef Dave Jacobs, tout en continuant leurs études à l'Université Notre-Dame ou aux autres centres d'éducation de Nelson. L'entrainement aura lieu à Nelson dans les montagnes environnantes, et l'équipe se rendra dans des concours au Canada et aux Etats-Unis.

L'équipe s'est entrainée à Nelson avec Dave Jacobs depuis septembre, et a déjà passé de nombreuses journées de ski sur les glaciers et les pentes supérieures de la région. En plus de cela, l'équipe a pratiqué de l'entrainement sur terrain sec pendant 2½ heures chaque jour de semaine, et se trouve probablement à l'heure actuelle le groupe de skieurs le mieux conditionné que le Canada ait jamais réunis. La plupart de ces membres sont très jeunes, étant en majorité dans la classe de 16 à 20 ans, mais ils doivent devenir des compétiteurs internationaux mûrs avant les championnats du monde 1966 au Chili.

Philippe Mollard se joindra prochainement à l'instructeur-chef Dave Jacobs pour l'assister dans l'entrainement de l'équipe pendant leur programme d'entrainement précédant les compétitions. Son expérience de la compétiiton internationale avec l'équipe de France sera une aide précieuse pour créer l'esprit combatif nécessaire, et pour révéler de nombreuses subtilités techniques du ski de classe mondiale.

Les membres de l'équipe actuellement à l'entrainement à Nelson selon ce programme sont les suivants :

Dames

Nancy Green, Rossland, C.-B.; Karen Dokka, Vancouver, C.-B.; Vicki Rutledge, Ottawa, Ont.; Heather Quipp, Ottawa, Ont.; Judy Young, Port Arthur, Ont.; Andrée Crépeau, Sherbrooke, Qué.; Gari Matheson, Montréal, Qué; Barbara Walker, Montréal, Qué.; Eva Kuchar, Montréal, Qué.

Hommes

Bob Calladine, Vancouver, C.-B.; Gerry Rinaldi, Kimberley, C.-B.; Ron Williams, Smithers, C.-B.; Keith Shepherd, Revelstocks, C.-B.; Scott Henderson, Alberta; Peter Duncan, Ste-Jovite, Qué.; Currie Chapman, Ottawa, Ont.; Michel Lehman, Ste-Agathe, Qué.; Bob Swan, Chelsea, Qué.; Dan Irwin, Fort William, Ont...

Problème majeur

Il existe d'autres membres de l'équipe éligibles pour cet entrainement, mais qui sont incapables d'y participer pour raisons performelles, difficultés d'éducation ou problèmes financiers. Indubitablement, le financement est le plus grand problème du programme tout entier, car virtuellement tous les fonds sont actuellement fournis soit par les zones de la A.C.S.A., les clubs de ski ou les membres individuels de l'équipe. La A.C.S.A. a mis en route un programme national de sollicitation de fonds, par leque lelle espère réunir la plus grande partie des $75,000. nécessaires annuellement pour le support de la compétition internationale. Les résultats de ces individus jusqu'à présent, et leur valeur comme skieurs et citoyens dans l'avenir donnent à cette cause les meilleurs raisons de la supporter.

HOCKEY

LIGUE METRO "A"
N.D.G. à Rosemont
Ile Jésus à Lachine
LIGUE METRO "B"
LaSalle à N.D.G.
Outremont à Lakeshore
C E S O I R
LIGUE NATIONALE
New York à Montréal
LIGUE AMERICAINE
Aucune partie
LIGUE METRO "B"
Mont-Royal à National
Verdun à Lhuntsic

CLASSEMENT

LIGUE NATIONALE

	Pj	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Montréal	28	14	8	6	84	69	34
Chicago	28	15	11	2	92	74	32
Détroit	28	14	10	4	74	69	32
Toronto	29	12	10	7	88	72	31
New York	29	9	13	7	70	90	25
Boston	28	6	18	4	66	98	16

LIGUE AMERICAINE

DIVISION EST

	Pj	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Québec	32	22	9	1	127	83	45
Hershey	28	16	10	2	99	75	34
Baltimore	27	10	14	3	91	89	23
Springfield	31	11	18	2	90	119	23
Providence	29	8	21	0	73	112	16

DIVISION OUEST

	Pj	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Rochester	29	18	9	2	96	75	38
Buffalo	26	14	9	3	78	75	31
Pittsburgh	27	12	12	3	91	93	27
Cleveland	27	7	16	4	70	96	18

Jackson, champion

LAKE PLACID, N.Y. — Donarld Jackson, d'Oshawa, champion amateur 1962, a remporté le premier championnat professionnel de patinage artistique jamais présenté aux Etats-Unis. Le frère et la soeur Otto et Maria Jelinek, champions amateurs 1962, ont triomphé dans les épreuves en duos.

Ralph Sazio toucherait $100,000 au cours des cinq prochaines années

HAMILTON. — Ralph Sazio, pilote des Tiger-Cats de Hamilton de la ligue canadienne de football, depuis le départ de Jim Trimble, a signé, hier, un nouveau contrat de cinq ans avec ses patrons.

Sazio toucherait la jolie somme de $100,000 échelonnée sur cette période de cinq ans, selon la rumeur. Son salaire exact n'a pas été dévoilé par la direction des Tiger-Cats. Le gérant-général Jake Gaudaur a toutefois mentionné que Sazio avait obtenu une substantielle augmentation de traitement. Ralph Sazio a conduit avec succès, au cours des deux dernières années, les destinées des Tiger-Cats, soit depuis l'abandon du poste de pilote par Jim Trimble, maintenant instructeur en chef avec les infortunées Alouettes de Montréal.

Les Jeux de l'Empire seraient retardés

Les Jeux de l'Empire britannique de 1966 auront peut-être lieu plus tard qu'à la date prévue.

Le lieutenant-colonel Jack Davies, président de l'Association des Jeux de l'Empire britannique et du Commonwealth du Canada, a déclaré samedi que la période prévue pour les Jeux, qui doivent se dérouler à Kingston, en Jamaique, seront peut-être disputés plus tard que du 4 au 13 août, comme prévu.

Davies n'a pas donné de raison pour le changement possible dont il afait mention lors d'une rencontre de sportsmen canadiens, convoqués pour préparer le programme de la participation de notre pays à cet événement.

Un vibrant plaidoyer en faveur de l'inclusion du canotage a reçu comme réponse que ce sport ne serait peut-être pas inclus avant 1970.

Il y aura une équipe complète de huit joueurs de badminton pour représenter le Canada pour la première fois aux Jeux. Le budget de l'Association pour les Jeux a été estimé à $90,000.

La natation et le plongeon auront 19 concurrents canadiens, la piste et pelouse 30, sept leveurs de poids et huit lutteurs.

La boxe a obtenu huit concurrents, le cyclisme six, l'escrime neuf, le badminton huit et le tir huit.

CURLING

Arvida deviendra au cours de l'hiver la capitale du Curling féminin!

Différents clubs de curling féminins à travtrs la province se disputeront alors dans cette ville du Saguenay la plaque "Dominion Silver "D" — emblême du championnat provincial de curling. Cet matches qui se joueront sous les auspices des magasins à chaine Dominion auront lieu les 2, 3 et 4 février prochain.

C'est Madame C. C. Mahoney, président du club de curling de Rosemère qui présidera aux rencontres qui auront lieu au club de golf et de curling du Saguenay.

L'équipe qui remportera le championnat au Québec, représentera la province lors de la cinquième finale annuelle pour le championnat national et la plaque "Dominion Diamond "D". Ces rencontres qui détermineront l'équipe championne canadienne (et féminine), se dérouleront à Halifax du 22 au 26 février.

L'an dernier, c'est l'équipe de Ville Mt-Royal qui remporta le championnat provincial. Elle était pilotée par Mme S. J. Philips et comprenait Mmes Tanton, Roberts et Campbell. Lors de la finale nationale qui avait lieu à Edmonton, ces dames baissèrent cependant pavillon devant le quatuor de Mme Ina Hanson, de Kimberley, Colombie-Britannique.

Et voici en terminant les dates des différents championnats provinciaux :

Colombie Britannique :
Kimberley, 8, 9, 10 février;
Alberta :
Calgary, 9, 10, 11 février;
Saskatchewan :
Melfort, 10, 11 février;
Manitoba :
Winnpieg, 5, 6 février;
Ontario :
Port-Arthur, 8, 9, 10 février;
Québec :
Arvida, 2, 3, 4 février;
Nouveau-Brunswick :
Bathurst, 2, 3, 4 février;
Nouvelle-Ecosse :
Sydney, 25, 26 janvier;
Ile-du-Prince-Edouard :
Charlottetown, 1ère semaine de février;
Terreneuve :
Cornerbrook, 8 et 12 février.

Bobby Hull est en voie de conduire les Black Hawks au sommet de la ligue

Les Black Hawks de Chicago ont continué à faire de grands progrès dans la ligue Nationale la semaine dernière quand ils ont porté leur série de triomphes consécutifs à sept. Cela leur a permis de rejoindre les Red Wings de Detroit en 2e place avec 32 points, soit seulement deux de moins que les Canadiens, les meneurs du circuit.

Pour la seconde semaine de suite, le trio formé de Bobby Hull, Phil Esposito et Chico Maki, a été le plus en vedette pour les Hawks. L'instructeur Billy Reay a formé le trio en question il y a six joutes et depuis lors Hull et Esposito ont amassé chacun 15 points et Maki, six et 14 de leur total de 16 buts ont été réussi alors qu'ils évoluaient ensemble. Hull, pour sa part, a réussi 8 buts et 7 assistances dans les six joutes en question ; Esposito, 7 buts et 8 assistances et Maki, 1 but et 5 assistances. La semaine dernière Hull a été tout simplement sensationnel et il a maintenant réussi en moyenne un but par joute lorsqu'il a compté jusqu'ici 28 buts en 28 parties. S'il n'est pas blessé, il lui reste donc 42 joutes pour enfiler 23 buts pour établir un nouveau record de buts pour la Nationale. Il détient d'ailleurs le record actuel de 50 buts avec Maurice Richard et Bernard Geoffrion.

HULL EN TETE

Hull a maintenant une avance de 10 points en tête des compteurs et son total est de 28 buts et 16 assistances. Son coéquipier Stan Mikita est en deuxième place avec 8 buts et 26 assistances et il est toujours le meneur pour les assistances. Esposito, qui a débuté comme recrue l'an dernier et qui a alors fait 27 parties avec les Hawks, a amassé 9 points la semaine dernière, dont 4 buts, et il s'est installé en 3e place sur un pied d'égalité avec Norm Ullman et Claude Provost, du Detroit et du Canadien. Ils ont tous trois 27 pts à leur actif. Andy Bathgate, du Toronto vient ensuite en 6e place avec 26. Esposito et Rod Gilbert, des Rangers, ce dernier est égal avec Gordie Howe en 9e place chez les compteurs — sont les deux joueurs qui ont compté le plus grand nombre de buts après Bobby Hull et ils en ont réussi chacun 13. Howe, incidemment, a mis fin à une léthargie de 12 joutes sans but et il a réussi 3 buts et quatre assistances la semaine dernière pour s'installer parmi les dix meilleurs compteurs.

Les Leafs de Toronto, égaux en 2e place il y a une semaine, sont descendus en 4e avec 31 points, soit un de moins que les Hawks et les Red Wings qui sont égaux en 2e place et six points de plus que les Rangers de New York qui occupent la 5e place. Les Bruins de Boston sont bons derniers avec 16 points.

CHEZ LES GARDIENS

Charlie Hodge, du Canadien et Roger Crozier, du Detroit continuent à batailler ferme pour les honneurs chez les gardiens. Les Canadiens et les Red Wings ont tous deux alloué 69 buts à leurs rivaux jusqu'ici, soit trois de plus que les Leafs qui ont utilisé deux gardiens, Johnny Bower et Terry Sawchuk.

Bob Baun, des Leafs de Toronto, est toujours le "badman" du circuit avec 93 minutes passées au cachot et son équipe, le Toronto, est le club qui a été le plus puni jusqu'ici avec un total de 464 minutes en punitions, soit six minutes de plus que les Red Wings de Detroit.

L'équipe O'Keefe a fait mentir les connaisseurs en prenant la 1re place

Durant la période des fêtes le ligue St-Viateur arête momentanément ses soirées du lundi soir pour permettre à ses membres de fêter dignement. Le temps est venu de faire connaitre les faits saillants de cette première demie de saison.

Tout d'abord le club O'Keefe du gérant Robert Danis et de l'instructeur Yvon Godon, a trompé les experts en triomphant régulièrement de ses adversaires après un début plutôt précaire pour parvenir lundi dernier à triompher du Billet et s'emparer de la première position.

Le Billet de Thomas O'Meara et de Bernard Prézeau devra changer son jeu d'attaque s'il veut reprendre la tête du classement. N'ayant pu triompher lors de ces quatres dernières joutes ayant fait match nulle deux fois et perdu les deux autres au mains du O'Keefe l'instructeur prévoit quelques changements et avise ces supporteurs que son équipe reprendra la tête du classement avant la fin de janvier.

Le Querbes n'a pu retrouver le chemin de la victoire depuis la perte d'un de ces pilliers. Georges McManus et l'instructeur Pierre Gobeil se proposent de remédier à cet était de chose dès le début de la deuxième demie. Il semble aussi que le président du comité de planification du hockey fera l'impossible pour mieux combler le vide laisser par le départ d'un deuxième pillier.

Chez le Deschênes, la situation n'est pas rose mais n'est pas désespérée. Le club dirigé par Jean Vanier n'a remporté une seule victoire en neuf joutes. Le club possède de bons joueurs mais il y a un manque cohésion. Là aussi le président de planification espère trouver le joint pour que l'équipe des "verts" rattrape les autres équipes durant janvier et février.

Tony Marrocco a perdu la première position chez les compteurs à Henry Saraceno exactement la même chose que l'an dernier lorsque Jacques Rivard devait concéder cet honneur à Saraceno après huit semaines en tête des compteurs. Yvon Beauchesne, le gardien du Billet possède la meilleure moyenne mais il est suivit de près par Jean Coulombe du O'Keefe.

La lutte reprendra lundi le 4 janvier prochain au Centre Paul Sauvé.

Olmstead à New-York

NEW YORK — Les Rangers de New York ont nommé Bert Olmstead directeur du personnel. L'ancienne étoile du Chicago, Canadien et Toronto, s'occupera du développement et du dépistage des joueurs à travers le Canada.

Tournoi

Un deuxième tournoi provincial de ballon-balai aura lieu à Joliette les 12, 13 et 14 février. La présentation de ce tournoi a été rendu possible grâce à la collaboration de la brasserie Dow et de son représentant à Joliette, Monsieur Julien Loiselle.

Les quarante-huit premières équipes à s'inscrire avant le 30 janvier seront acceptées. Le prix d'inscription a été fixé à $25.00 par équipe.

Les équipes se disputeront en bourses et trophées $1,100. répartis comme suit :

1ère équipe — $450 et un trophée ; 2ème équipe — $175. et un trophée ; 3ème équipe — $75 et un trophée ; 4ème équipe — $50 et un trophée.

Les 5ème, 6ème, 7ème et 8ème équipes recevront chacune un trophée. Toutes les équipes qui désirent participer à ce tournoi n'ont qu'à communiquer le plus tôt possible avec M. Normand Ratelle, 61, Juge-Guibault, Joliette, Qué. Tél. 753-7386, ou avec M. Victor Latulippe, 317, rue St-Thomas, Joliete, Qué. Tél. : 753-5614.

Un Noël qui dure 365 jours et 365 soirs par année, pour toute la famille!

Voilà un cadeau comme on devrait toujours en faire!

Songez un instant que Dupont Cablevision vous procurera des milliers d'heures (au moins 4,000 par année) avec une multiplicité de canaux et une plus grande variété de programmes pour vous et votre famille.

Ne cherchez pas de raisons de plus.
Appelez au plus vite

DUPONT TELEVISION CORPORATION
875-5040
CIRCUIT FERMÉ DE T.V.

N.B. Vous pourrez voir — en exclusivité — les joutes de hockey du club "Les Canadiens", le dimanche soir, à l'extérieur.

DUPONT TELEVISION CORPORATION
CIRCUIT FERMÉ DE T.V.

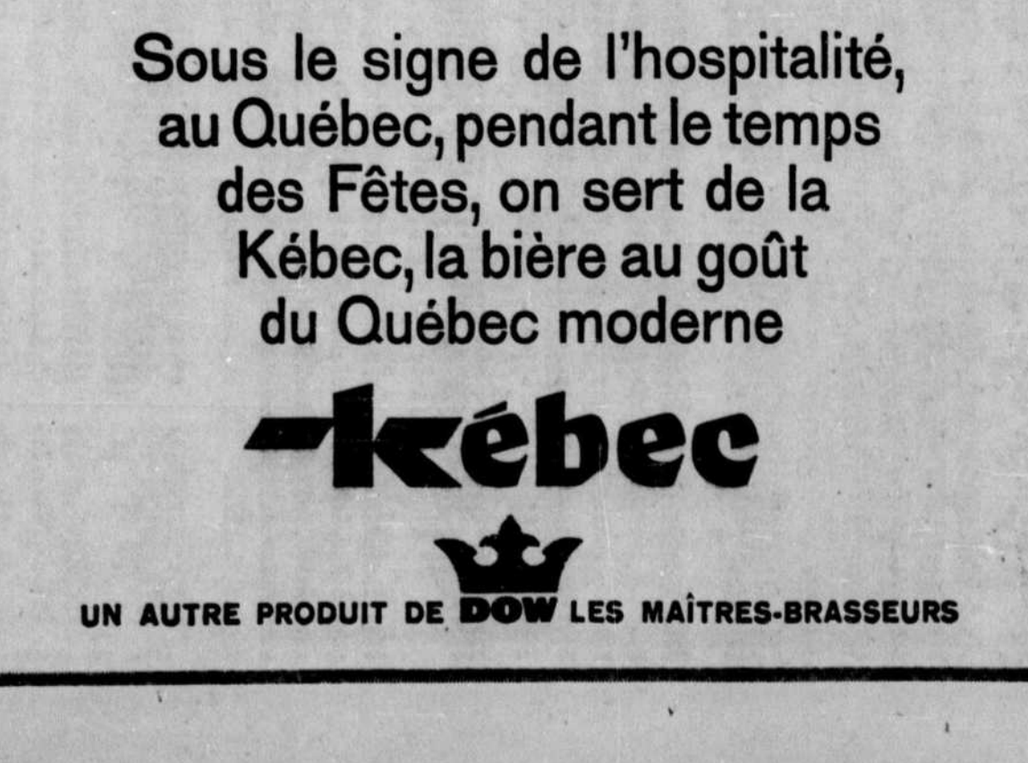

Sous le signe de l'hospitalité, au Québec, pendant le temps des Fêtes, on sert de la Kébec, la bière au goût du Québec moderne

Kébec

UN AUTRE PRODUIT DE DOW LES MAÎTRES-BRASSEURS

Tournoi des Gants Dorés de 1965

Des clubs de boxe des Etats du Vermont et de New York, invités

Me Jean-Paul St-Louis, président du Conseil d'administration de la Palestre nationale, soulignait, récemment, que la Palestre a parmi les buts qu'elle poursuit le devoir de promouvoir le sport amateur, ce qui explique qu'elle organise le tournoi des Golden Gloves, malgré que la boxe n'ait pas la popularité qu'elle a déjà connue. Il se fait des efforts louables, parmi un groupe de sportsmen, tant du côté des officiels de l'Union athlétique amateur du Canada que du côté des instructeurs qui dirigent des clubs de boxe amateur, dans différents endroits de la province.

Au niveau national, les officiels de l'A.A.U. du Canada cherchent à assainir ce sport. Lors du dernier congrès, tenu à Montréal, ils ont établi un nouveau règlement par lequel le choix d'un boxeur, pour une compétition internationale, ne sera pas déterminé seulement sur son habileté comme boxeur mais également sur son comportement et son caractère. Cet organisme a aussi maintenu le port du casque protecteur obligatoire pour le tournoi des Golden Gloves. Au cours du tournoi de l'an dernier, aucun boxeur n'a été victime de blessures ou d'accidents, grâce à ce moyen de sécurité.

ETATS INVITES

Le président du comité d'organisation des Golden Gloves 1965 est le sportsmen Yvon Comiré qui sera assisté dans cette promotion par Yvon Bonin, figure bien connue dans le monde du sport. Le président national de l'A.A.U. du Canada, Al Décarie, occupera les fonctions d'aviseur technique du comité d'organisation des Golden Gloves 1965 et il nous informe que différents clubs de boxe de l'état du Vermont, ainsi que de la section onrd de l'Etat de New York, seront invités cette année à participer au tournoi.

Comme par les années passées, ce tournoi sera sous la juridiction de l'Union Athlétique Amateur du Canada, section du Québec, qui a comme président pretempore Jean-Claude Théroux. Il nous informe que cette année encore le juge en chef du tournoi sera Arthur Durocher et l'arbitre en chef, Rosario Baillargeon. Le directeur général de La Palestre Nationale, Roger Latourelle, remplira les fonctions de coordinateur de ce tournoi.

Il y a 3 phases importantes dans le tournoi des Golden Gloves. D'abord la pesée et l'examen médical qui auront lieu dimanche, le 21 mars, à 2 heures p. m. et seront sous la surveillance du Dr. Herman Levin de l'A.A.U. et du Dr. Lucien Julien. Puis le tournoi débutera à la fin de mars ou au début d'avril. Enfin ce tournoi se terminera mercredi, le 21 avril, au Centre Paul Sauvé.

Il y aura 2 catégories. La classe des novices pour tout boxeur qui n'a jamais participé à une compétition et qui combattra dans des combats de 3 rondes de 2 minutes et la classe ouverte comprenant des boxeurs plus expérimentés dans des combats de 3 rondes de 3 minutes.

Actuellement dans la région de Montréal et la banlieue, il y a près de 20 clubs de boxe en opération, les organiateurs feront des démarches nécessaires afin d'intéresser, à la boxe amateur une centaine de centres de loisirs.

Les vainqueurs du tournoi des Golden Gloves 1965 pourront se mériter une place sur l'équipe de boxe de la province de Québec qui participera aux championnats du Canada qui se dérouleront à Calgary, vers la mi-mai.

Ça va mal chez les Leafs!

TORONTO — Le joueur de défense Bobby Baun sera peut-être de retour dans l'alignement des Maple Leafs de Toronto avant la série de vendredi et de samedi, entre les Leafs et les Black Hawks de Chicago, mais Andy Bathgate ne reviendra pas au jeu avant cinq semaines.

Baun est actuellement soigné pour un charley-horse à la cuisse droite et si l'enflure disparaît rapidement il pourra patiner dès demain et jouer en fin de semaine. Mais les médecins des Leafs disent que le pouce brisé de Bathgate ne sera pas prêt avant au moins cinq semaines.

Les deux joueurs ont été blessés jors de la défaite de 3-1 des Leafs contre les Red Wings de Détroit, dimanche soir.

Duane Rupp ou Larry Hillman ,tous deux des Américans de Rochester, de la Ligue Américaine de hockey, remplacera Baun tandis que Bathgate, le principal compteur des Leafs et le sixième dans le classement de la Ligue Nationale de hockey, sera remplacé soit par Jim Pappin ou Eddie Shack.

AU PARC D'OKA

La pêche sous la glace sur le point de débuter

QUEBEC. — Les amateurs de pêche en hiver de la région métropolitaine attendent avec impatience le moment où la glace sur le lac des Deux-Montagnes sera suffisamment solide pour permettre au ministère provincial du tourisme, de la chasse et de la pêche de déclarer officiellement ouverte la saison de pêche sous la glace dans le parc d'Oka.

En préparation de cette saison, le ministère a mis sur pied un système de surveillance pour assurer à la fois le contrôle des prises et la sécurité des pêcheurs. Comme durant les deux dernières années, on contrôlera à la barrière le nombre et le poids des captures, tandis que les biologistes du service de la faune — district de Montréal — recueilleront sur place les données qui permettront, du moins l'espère-t-on, d'apporter l'an prochain d'autres améliorations sensibles dans les conditions de la pêche sous la glace dans le parc d'Oka. Parmi les principales espèces pêchées en hiver ces dernières années, on trouve le brochet, le doré et la perchaude. Si, ce qui n'était pas le cas précédemment, le brochet et le doré se faisaient abondants, la limite quotidienne de prises reste tout de même de 10 par pêcheur. Pour la perchaude, il n'y a pas de restrictions.

On enregistrera également à la barrière le nombre de pêcheurs, de visiteurs et de véhicules automobiles. Cette année les traîneaux-automobiles pourront circuler librement sur le tracé des routes et en bordure du lac, mais l'accès aux sous-bois et aux sentiers leur sera formellement interdit.

Les visiteurs seront heureux d'apprendre que, comme l'an dernier, la route conduisant de la barrière au bord du lac sera régulièrement déblayée. L'admission des roulottes et des tentes sera gratuite. Il en sera de même pour les cabanes à la condition toutefois qu'elles ne soient pas porteuses de réclames publicitaires, le Service des parcs se réservant le droit d'interdire l'entrée de celles qui seraient d'un aspect disgracieux.

L'entrée du parc demeure gratuite en hiver. Les pêcheurs n'auront pas de droit spécial à payer, mais ils devront présenter leur permis annuel de pêche qui est, comme on le sait, de $1.10 pour les domiciliés.

Le Service des parcs voit actuellement à apposer des affiches prévenant le public des dispositions que le ministère a prises pour assurer la sécurité des pêcheurs et la propreté des lieux. C'est ainsi que le perçage de trous dans la glace (à la charge du client) ne devra pas inscrire un cercle de plus de 8 pouces de diamètre. Les usagers des tentes et des roulottes devront se servir des poubelles, fournies par le ministère, et ne jeter, *en aucun temps*, leurs détritus dans les eaux du lac.

Quel numéro portera Dick Duff ?

Le Canadien a obtenu le meilleur dans l'échange

— Par Roger LABONTE —

Dick Duff, que vient d'obtenir le Canadien, s'alignera avec le Tricolore contre ses anciens coéquipiers, ce soir, à l'occasion de la rencontre des deux clubs, au Forum. Quel numéro portera-t-il ? On n'en sait encore rien, mais il prendra sûrement un moment pour fixer son choix avant la joute de ce soir, car il est certain que ses chances de terminer sa carrière avec l'équipe locale sont excellentes.

A n'en pas douter, les Canadiens ont obtenu le meilleur de cet échange réalisé au moment où le club risquait de traverser une période suffisamment difficile por glisser de sa première place au classement de la ligue Nationale. La blessure que s'est infligée Gilles Tremblay était un dur coup pour l'équipe, et il est facile de constater jusqu'à quel point on a pris ce revers de fortune au sérieux dans la haute direction de l'équipe en n'hésitant pas à se départir des services de Billy Hicke et de Morrissette, deux joueurs qui auraient pu fournir de précieux services, le temps venu, bien que le premier ait fortement désappointé, au cours de ses deux dernières saisons.

QUANTITE NEGLIGEABLE

Dick Duff n'est pas quantité négligeable, loin de là ! Il fut un jour qui n'est pas si lointain, l'une des principales vedettes des Maple Leafs de Toronto. Lui également n'a pas été chanceux avec cette équipe au cours de ses deux dernières saisons(il avait néanmoins marqué 26 buts pendant cette période). C'est à l'approche de séries éliminatoires qui s'annonçaient difficiles pour l'équipe que la direction du Toronto a effectué avec les Rangers un marché, désiré depuis quelques années, marché dans lequel Bathgate et McKenney passaient aux Leafs en échange de Duff, Nevin, et trois joueurs des mineures à l'époque, Rod Seiling, Arnie Brown et Bill Collins.

La direction des Rangers était heureuse d'obtenir les services de Duff et Nevin, parce que ces deux-là sont considérés comme deux des joueurs de la ligue Nationale possédant à fond la technique de la défensive-avant.

Duff, n'a pas fait des merveilles avec l'équipe de New York, mais on peut porter cela au compte de la difficulté qu'il a eue à se retrouver là-bas, après plusieurs années dans l'organisation des Leafs.

SE RETROUVERA-T-IL ?

Maintenant avec le Canadien, cet ailier gauche qui possède un rapide coup de patins pourrait bien redevenir lui-même et augmenter considérablement sa fiche de 3 buts et 9 assistances, qu'il a réussi à accumuler jusqu'ici, grâce à l'aide du meilleur centre de toute la ligue, Jean Béliveau.

Pour combler le vide laissé par Gilles Tremblay, Toe Blake et cie ne pouvait trouver meilleur susbtitut. On se plaignait récemment d'un peu de laisser-aller des joueurs d'avants sur le plan de la défensive. Dick Duff, le spécialiste en la matière devrait également là s'avérer une acquisition formidable pour Blake. Il sera sûrement intéressant de voir le jeu de puissance du Canadien à l'oeuvre au cours des prochaines joutes. Celui-ci, qui n'a pas trop mal fonctionné depuis le début de la saison; effectivement son rendement est meilleur cette année qu'à pareille date l'année dernière, devrait s'en trouver augmenté.

Le pilote Billy Reay du Chicago est fier d'avoir découvert la combinaison merveilleuse en formant le trio Hull-Esposito-Maki; qui sait si Toe Blake ne se sera pas assuré la Coupe Stanley en joignant Dick Duff à Béliveau et Rousseau. L'avenir le dira.

17 des meilleurs prospects du Canadien, dont Fran Huck, formeront équipe pour rencontrer la Tchécoslovaquie, au Forum

Une équipe d'étoiles, formée des 17 meilleurs prospects de l'organisation du Canadien de la ligue Nationale, rencontrera l'équipe nationale de la Tchécoslovaquie dans une joute hors-concours au Forum le 5 janvier.

Le gérant général Sam Pollock a annoncé que sept joueurs du Canadien Junior avaient été choisis pour participer à cette joute, de même que sept joueurs du Peterborough. Trois autres vedettes du Régina feront partie du club d'Etoiles.

"Nous sommes confiants, de dire Pollock, que ces jeunes joueurs en question feront parler d'eux dans cette partie. Le club de la Tchécoslovaquie est aussi puissant que celui de la Russie et il fallait que nous alignions un club junior de tout premier calibre.

"Avec des joueurs comme André Lacroix et Fran Huck, les deux meilleurs pointeurs dans le hockey junior au pays, de même que Chuck Goddard, Léo Thiffault, Jacques Lemaire et André Lagueux, on devrait faire belle lutte au club visiteur."

L'instructeur du Canadien Junior Scotty Bowman sera derrière le banc des joueurs de cette équipe. Les autres joueurs qui ont été choisis sont les joueurs de défense Bob Lemieux (Canadien), Serge Savard (Canadien), John Vanderburg (Peterborough) et Doug Piper (Regina).

A l'avant, Bowman pourra compter sur Jim Patterson, Dale Watson et Dan Grant du Peterborough, et Don Liesemer, Craig Patrick et René Drolet du jeune Tricolore. Rogation Vachon du Canadien sera le gardien substitut.

Les billets pour cette importante joute seront en vente au Forum à compter de lundi prochain, 28 décembre.

Canada vs Russie, le 14 mars...

TAMPERE — Le Canada affrontera la Russie lors de la dernière journée des championnats de hockey mondial le 14 mars.

Les Russes sont champions mondiaux et olympiques. Ils ont remporté le titre mondial par un but aux dépens de la Suède en 1963 alors que les Smoke Eaters de Trail ont fini en troisième place.

L'équipe nationale canadienne n'a pu faire mieux que le quatrième rang aux jeux olympiques d'Innsbruck alors que les Russes ont amassé sept gains consécutifs en se méritant la médaille d'or.

Les championnats mondiaux seront disputés dans un nouveau stade de 10,000 sièges à Tampère, Finlande.

Seules, les équipes du groupe A y évolueront, soit la Russie, le Canada, les Etats-Unis, la Tchécoslovaquie, l'Allemagne de l'Est, la Finlande et la Suède.

La Suisse et l'Allemagne de l'Ouest se disputeront, à Genève le 2 janvier, le droit d'affronter la Norvège à Pori le 3 mars. Le vainqueur de ces trois équipes s'assurant la dernière place dans le groupe A.

Le Canada affrontera la Finlande le 5 mars; l'Allemagne de l'Est le 6; les Etats-Unis le 8; l'Allemagne de l'Ouest le 10; la Tchécoslovaquie le 11; la Suède le 13 et les Russes le 14.

les compteurs de la L.H.N.

	B	A	Pts
B. Hull, Chicago	28	16	44
Mikita, Chicago	8	26	34
Esposito, Chicago	13	14	27
Ullman, Détroit	12	15	27
Provost, Canadien	9	18	27
Bathgate, Toronto	10	16	26
Goyette, NY	6	18	24
Henry, NY	12	11	23
Gilbert, NY	13	9	22
Howe, Détroit	7	15	22
Balon, Canadien	11	10	21
Green, Boston	4	17	21
Bucyk, Boston	12	8	20
Prentice, Boston	11	9	20
Mahovlich, Tor.	8	12	20
Pilote, Chicago	0	20	20
MacGregor, Dét.	10	9	19
Fleming, Boston	8	11	19
Rousseau, Can.	5	14	19
Backstrom, Can.	10	8	18
Keon, Toronto	7	11	18
Pulford, Toronto	9	8	17
Delvecchio, Dét.	8	9	17
Smith, Détroit	7	10	17
Kelly, Toronto	6	11	17

Pont Viau terminera l'année en se hissant au premier rang dans les sports et loisirs

Une grande poussée accompagnée d'un esprit de collaboration qui débuta au mois de juin aura permis à la cité de Pont Viau de se mériter le titre de la "Cité des Sports et Récréation" sur l'Ile Jésus, et elle pourrait être imitée par plusieurs autres municipalités dans la province.

La commission scolaire, les autorités municipales, la Corporation des loisirs les comités des loisirs paroissiaux et avec le concours du directeur des loisirs Arthur Lessard et ses aides ont apporté une coopération extraordinaire pour ainsi permettre la mise sur pied et la réussite d'un programme de sports et loisirs qui fait l'orgueil de cette ville.

Cet hiver, 38 équipes de hockey ont été formées, un club de patinage de fantaisie avec 160 jeunes filles, un club de ski, des ligues de quilles, des cours de ballet, de la culture physique pour hommes et femmes, le tir à l'arc, les poids et haltères, les parades de mode, les jeux intérieurs, tel que le badminton, le tennis sur table, le ballon volant, les arts culinaires, des cours en éducation physique, dactylographie, conversation anglaise et française, cours de chapellerie, tissage, couture, cours de danse, de dessin, en un mot un programme extraordinaire.

A Pont Viau, on aura prouvé que les citoyens qui ont et sentent le grand besoin d'organiser leurs nombreuses heures de loisirs ne demandent pas mieux que de profiter des opportunités fournies et de bien occuper leur temps libre en s'amusant sainement et activement.

Pour une aubaine sur
Thunderbird — Galaxie — Ford
Falcon — Camion Ford
Maurice Vaillancourt, Ltée
2032 boul. Curé Labelle, Chomedey
FE. 4-5210

Nouvelles en abrégé

PERTH — Pour son premier essai sur le lac Dumbleyung, de bonne heure hier matin, pour tenter de battre avec l'**Oiseau bleu** son record du monde de vitesse sur l'eau, Donald Campbell s'est soudain trouvé aux prises avec un vol de canards sauvages, qui l'a obligé de réduire sa vitesse. De la base, l'on pouvait entendre Donald Campbell pester dans son microphone contre ces canards qui s'amusaient à frôler la coque de son canot. Il a déclaré: "Il va falloir que je monte une mitrailleuse sur l'**Oiseau bleu** pour m'en débarrasser."

Au retour, Donald Campbell a ajouté qu'il allait consulter des spécialistes sur le meilleur moyen de lutter contre les congénères de "Donald Duck". En attendant, il n'est pas question de s'attaquer au record.

●

Douze nouveles équipes ont fait parvenir leur inscription pour prendre part au tournoi annuel régional et provincial de hockey pee wee de Trois-Rivières qui se déroulera au mois de mars 1965, ce qui porte jusqu'à maintenant le nombre d'inscriptions à vingt-trois sur une possibilité de quarante.

Au rythme dont les inscriptions sont reçues au bureau du tournoi, la direction aura complété ses cadres vers le 15 janvier prochain.

Ci-dessous, les noms des nouvelles équipes inscrites:

Castor de Shawinigan-Sud; Pierreville; Les Loisirs Notre-Dame de Lévis; St-Georges de Shawinigan-Sud; St-Philippe de Trois-Rivières; Ste-Marguerite de Trois-Rivières; Les Louveteaux de La Tuque; Service de la récréation de Shawinigan; St-Michel des Forges; Comité des jeunes de Rosemont, Montréal; Club Optimiste de Grand-Mère; St-François de Sherbrooke.

La direction du tournoi remercie chaleureusement Messieurs les journalistes, rédacteurs et commentateurs sportifs de leur généreuse collaboration.

Si vous aimez le "dry gin" de Londres c'est de Londres qu'il faut l'exiger
Le gin sec importé le plus vendu en Amérique
BEEFEATER
Distillé et mis en bouteille à Londres depuis plus d'un siècle par la famille Burrough

A Chomedey, on tente de remédier à la déficience physique de certains écoliers en appliquant des correctifs fournis par l'éducation physique

La Commission des écoles catholiques de Chomedey, consciente de ses responsabilités en ce qui a trait à l'éducation de l'enfant, a autorisé au mois d'octobre 1964, l'examen médical pour les élèves fréquentant les écoles secondaires. Notons que cet examen n'était pas obligatoire et que 370 sur 2,000, s'y soumirent.

L'examen avait pour buts d'améliorer l'état de santé des écoliers et que, en diagnostiquant les déficiences et en orientant, au besoin, les enfants vers les cliniques existantes, soient gouvernementales ou privées. Il avait aussi pour buts d'éliminer les sujets qui ne sont pas aptes à participer aux cours d'éducation physique et de nous permettre de remédier par la suite, par des exercices à certaines anomalies physiques. Au cours de l'année scolaire, on pourra corriger ainsi certains débuts de scoliose, de cyphose, etc ... Ces exercices correctifs sont prescrits de concert avec le Dr Gaston Caisse, chirurgien-orthopédiste, et les professeurs d'éducation physique.

Cet examen guidera le travail du professeur d'éducation physique, et sera un aide précieux pour le titulaire de classe: quelquefois, il pourra expliquer le comportement irrégulier d'un enfant; car qu'on le veuille ou non, le physique et le mental sont indissolubles.

La Commission scolaire de Chomedey est à notre connaissance, une des premières à avoir favorisé l'examen médical dans ses écoles. Nous ne pouvons qu'en féliciter les administrateurs.

Tout de même, le petit nombre d'élèves qui ont daigné subir l'examen médical, nous donne à réfléchir: 370/2000 environ. Est-ce par souci économique ou par mésestimation de l'examen médical annuel que si peu s'y sont soumis ? Certains répondront, sans doute, qu'il y a vingt ans il n'y en avait pas, que ce n'était pas nécessaire. A ceux-là, nous répondrons: autre temps autre moeurs: il y a vingt ans, nous n'avions pas d'écoles aptes comme aujourd'hui, l'industrie ne fonctionnait pas de la même façon. Depuis ce temps, tout est changé: nous avons évolué. On en sent le besoin. Et pourquoi n'en serait-il pas de même du point de vue santé.

Lorsqu'on analyse les sommes d'argent consacrées à la santé par nos différents gouvernements actuels, il est à se demander s'il ne serait pas mieux de prévenir plutôt que de guérir. Et l'examen médical suivi d'une éducation physique graduée, ne serait-elle pas le remède approprié? En 1958, le duc d'Edimbourg faisait une déclaration retentissante quant à la santé physique des Canadiens. Qu'a-t-on fait depuis, pour améliorer notre situation? On a voté un $5,000,000. pour améliorer la santé et le sport amateur. Mais ce $5,000,000 est-il suffisant, et l'a-t-on utilisé à sa pleine valeurX Il est permis d'en douter. Ne serait-il pas souhaitable, lorsqu'on analyse les résultats des examens médicaux ci-dessous, que certains argents soient votés pour les examens médicaux dans nos écoles?

Sur 370 sujets examinés, 176 seulement ont été jugés en parfait état de santé. 194 avaient des déficiences plus ou moins graves. (Notons que les médecins examinateurs n'ont pas été des plus sévères).

33 doivent voir un spécialiste de la vue; 11 doivent voir un spécialiste de l'oreille; 25 doivent voir un spécialiste du nez; 27 doivent voir un spécialiste de la gorge; 140 doivent voir le dentiste; 15 doivent voir un spécialiste du coeur; 24 doivent voir un dermatologiste; 51 doivent voir un urologue.

N.B. 3 souffrent d'asthme, 3 ont fait de la jaunisse dans les derniers 6 mois, 3 avaient une hernie ,1 a fait de la mammite, 1, kis au cordon.

Que faut-il en penser? Lexamen médical est-il nécessaire à l'école? A la lumière de ces résultats et de d'autres, lorsqu'on sait que 70% des enfants et des adolescents se tiennent mal, ou accusent des déformations physiques structurales C.F. rapport, ligue canadienne d'éducation physique. Il est souhaitable que l'examen médical devienne obligatoire dans nos écoles, et qu'à la suite de diagnostic, une éducation physique rationnelle puisse être dispensée.

SKI BROMONT
Le nouveau centre de ski pour toute la famille
Moins de 45 minutes de Montréal par la nouvelle autoroute des Cantons de l'Est. Superbes pentes bien entretenues pour débutants et experts dans les fameuses collines enneigées des Cantons de l'Est. Deux télésièges et T-Bar pouvant accommoder 2,600 skieurs à l'heure. Ecole de ski, boutique, restaurant, garderie et motel. Téléphonez à Murray Yeudall, Montréal ligne directe 861-6152.
SKI

FORUM
CE SOIR A 8 HEURES
Hockey - Ligue Nationale
RANGERS
— vs —
CANADIENS
PRIX : Sièges dans la terrasse à $2.00 et billets d'admission générale à $1.75 et $1.50 maintenant en vente. Billets d'admission générale à $1.25 en vente ce soir à compter de 7 heures aux guichets de la rue St-Luc.

La nouvelle SNOW HOUND 20" TORO
déblaie une tonne de neige en une minute!

"ELECTRO-START" EXCLUSIF POUR DÉMARRAGE ÉCLAIR PAR GRAND FROID !
L'éjecteur oriental à 270° projette la neige jusqu'à 30 pieds ...droit devant ou de côté. Grâce à l'Electro-Start que vous branchez, vous obtenez un démarrage éclair et facile, même à 20° sous zéro.
Votre entrée est longue... et vous avez besoin d'une tondeuse? Venez voir ces fameux modèles Toro Snow Hound!
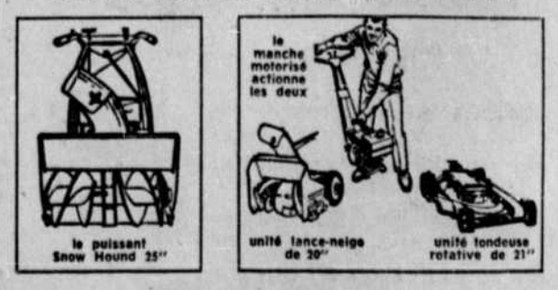

TORO
distributeur exclusif pour le Québec
AGRI-TECH INC.,
2025 chemin Chambly — OR. 4-4967
Jacques-Cartier

EMBALLAGES CADEAUX

Un bel emballage donne à votre cadeau plus de prestige, c'est ce qui frappe le regard en premier. Rendez-vous au Centre des **emballages des cadeaux** au quatrième étage chez EATON... vous pourrez choisir parmi des présentations exquises selon le budget dont vous disposez. Renseignez-vous auprès de la vendeuse qui vous donnera d'excellentes suggestions.

Emballages de fantaisie, 4e étage chez EATON

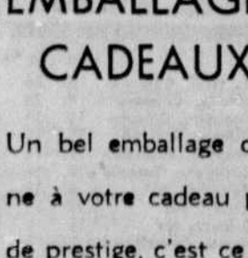

CERTIFICATS CADEAUX

Que donner pour les étrennes?... une solution facile et qui sera fort appréciée: DES CERTIFICATS - CADEAUX "EATON". Des montants appropriés... de 1.00 à 100.00. Deux endroits dans le magasin : au kiosque spécial du rez-de-chaussée (allée centrale) ou au bureau de crédit du sixième étage.

EATON EST OUVERT CE SOIR JUSQU'À 9 HEURES

jeudi et samedi, 24 et 31 décembre 9 h. 30 à 6 h. vendredi le magasin sera fermé

Noël la nuit la plus belle, à la femme de vos rêves, offrez un parfum de reine... Eaton vous offre ce cadran des fragrances les plus féériques jamais créées pour elle... embaumez son Noël avec une essence éblouissante !

A. "CHANT D'AROMES" le moderne... ou "SHALIMAR"
Le coffret de Guerlain qui plaira à la femme active : Eau de Cologne 1¾ once et parfum ¼ once **Le coffret 8.50**

Offre spéciale du manufacturier.
Non illustrées : les fragrances de Guerlain : L'Heure bleue, Mitsouko, Vol de nuit, Jicky et Sous le vent. Prix variés. Également Shalimar : parfum ¼ d'once **6.25** à 2½ onces **55.00**. Eau de Cologne 1¾ onces **4.00** à 16 onces **20.00**. Eau de toilette 3½ onces **9.00**, poudre de talc **2.50**, huile de bain **2.50**

B.

B. ATILOPE le chaleureux

Séduisant par sa fraîcheur, ce parfum de Weil est léger mais tenace, chargé des fleurs les plus exquises : toutes les roses et une pointe de jasmin.
Illustré : le parfum 3/7 d'once **12.00**

Aussi disponible fragrance ZIBELINE.

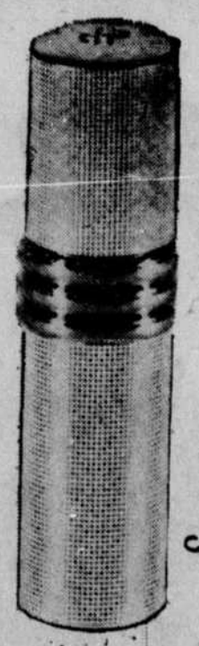

C.

C. CALINE... nouveau-né de la maison Patou

La nouvelle fragrance 1965 créée par Jean Patou. Un parfum frais, spirituel, espiègle et très facile à porter.
Illustré : l'atomiseur - parfum 1/6 d'once **10.00**

Autres fragrances de Patou : parfum et eau de cologne Joy, Moment suprême, Amour Amour, L'heure attendue et Lasso. Prix variés.

G.

G. "MA GRIFFE" de Carven

Une signature prestigieuse, une fragrance parisienne envoûtante, riche, originale. Parfum ½ once **12.00**

Non illustrés : parfum ¼ once 4.50, ¼ d'once 7.50, 1 once 22.50. Poudre de bain 7.00. Eau de Cologne 4 onces 7.50. Atomiseur 4 onces 5.00.

H.

H. "DIORLING" de Christian Dior

Une fragrance créée par la maison de couture la plus célèbre au monde. Un parfum racé, distinctif, riche et captivant. Parfum (illustré) : atomiseur **7.50**

rechange 5.00. Autre fragrance : Miss Dior, Diorissimo parfum : ¼ d'once 5.50 à 1 once 30.00.

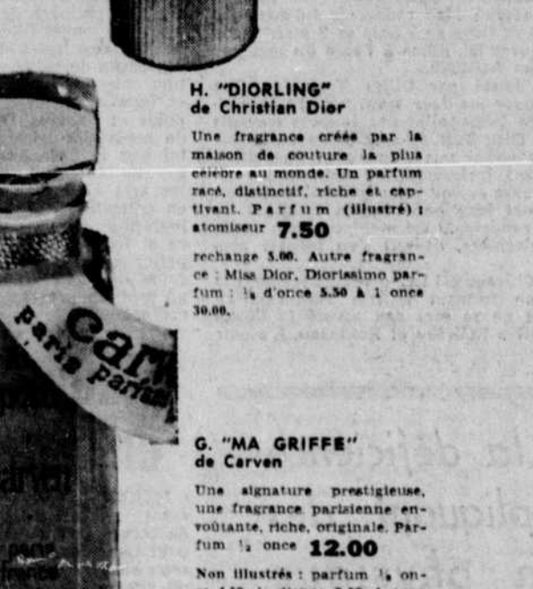

F. "EVE REVE" de Rigaud

Une autre création parisienne de bon goût disponible chez Eaton. Parfum ¼ d'once Aussi "Air Embaume" **10.00**

Aussi disponibles : huile de bain, savon sachet et poudre de bain, 4 onces **7.50**

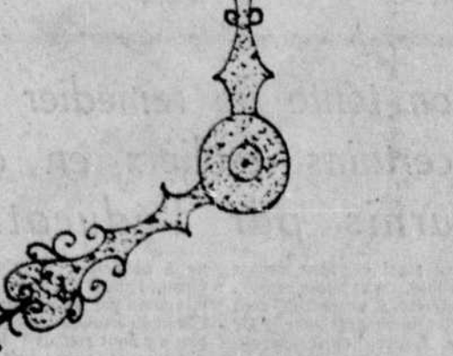

E.

E. SORTILEGE le magnifique

Une création de Le Galion.
Illustré : parfum ¼ d'once **11.00**

Non illustrés : parfum ¼ d'once 4.50 à 1 once 29.50. Eau de parfum ¾ d'once 2.50 à 16 onces 25.00. Poudre de bain 7.50. Autres fragrances : Jasmin, Snob, Lily of the Valley.

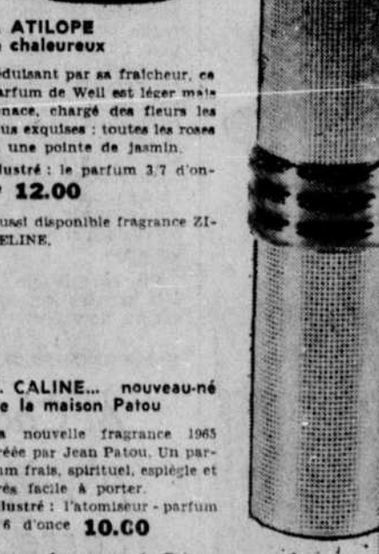

D.

D. "LE DE GIVENCHY" si féminin

Illustré : eau de parfum en flacon vaporisateur, 2 onces **10.00**

Non illustrés : cette fragrance et "L'INTERDIT" dans les format suivants : parfum ¼ d'once 7.50 à 1 once 36.00. Parfum en vaporisateur 7.50 rechange 5.00.

COMPOSEZ 842-9211

RAYON 212, au rez-de-chaussée, chez EATON